

Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu

L'objectif majeur de l'action du FMI dans les pays à faible revenu est de faire profondément et durablement reculer la pauvreté, ce qui suppose une croissance économique à long terme et des politiques axées sur les besoins des pauvres. Ceci est possible à condition que, premièrement, les politiques menées soient avisées, adaptées aux besoins et à la situation des pays, que ceux-ci en aient l'initiative et qu'elles soient épaulées par des institutions solides; deuxièmement, que les efforts des pays soient renforcés par un environnement économique mondial porteur et une assistance internationale adéquate. Lorsque ces autres conditions sont réunies, les concours extérieurs peuvent être d'une grande efficacité.

Cette stratégie «bipolaire» a reçu un appui ferme de la communauté internationale dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui a été réitéré au Sommet de Johannesburg sur le développement durable¹. Elle repose sur le principe qu'il faut, de la part des pays à faible revenu, un sens de responsabilité et une ferme volonté de mener des politiques avisées, dans un contexte de bonne gouvernance, et souligne que cela doit aller de pair avec un appui de la communauté internationale mieux conçu et plus ferme, prenant la forme d'une assistance technique et financière plus abondante et plus efficace, couplée à un environnement international propice, se traduisant notamment par de meilleurs débouchés pour les exportations des pays en développement et l'élimination progressive des subventions qui faussent les échanges.

Le FMI est déterminé à lutter contre la pauvreté dans le monde. La part qu'il prend à cet effort crucial, dans le cadre de son mandat, se veut pragmatique et guidée par des impératifs d'efficacité et de réalisme. Premièrement, les instruments, les politiques et les procédures que le FMI met en œuvre doivent non seulement être conformes à sa mission, mais aussi être adaptés aux besoins spécifiques des pays à faible re-

¹La Conférence sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Le Sommet mondial sur le développement durable a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) à la fin août 2002.

Encadré 5.1

Qu'est-ce qu'un DSRP?

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les pays membres à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Mis à jour à intervalles réguliers (jusqu'à cinq ans) et assortis de rapports d'étape annuels, les DSRP décrivent les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays adopte pour une période de trois ans ou à un horizon plus lointain afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté; il précise aussi les besoins de financement extérieur connexes et les principales sources de ce financement.

Reconnaissant que le processus d'élaboration des DSRP est un processus de longue haleine, la Banque mondiale et le FMI sont convenus d'accorder une aide concessionnelle sur la base des DSRP intérimaires. Un DSRP intérimaire récapitule l'état des connaissances et l'analyse de la situation de la pauvreté dans un pays, décrit la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée et expose les modalités d'élaboration d'un DSRP complet suivant une démarche participative.

Les documents établis par les pays et l'évaluation conjointe qui en est faite par les services de la Banque mondiale et du FMI sont affichés, avec l'accord des pays concernés, sur les sites Internet de la Banque mondiale et du FMI. Les DSRP, les DSRP intérimaires et les documents de synthèse afférents à leur processus d'élaboration peuvent être consultés sur le site Internet du FMI.

venu. Deuxièmement, pour être efficace, le FMI doit se concentrer sur les domaines relevant de sa compétence, dans lesquels il possède un avantage comparatif indéniable — la politique macroéconomique et les institutions nécessaires à son exécution, fondamentales pour instaurer et maintenir des conditions propices à une croissance durable, veiller à la bonne santé du secteur financier, promouvoir le développement des marchés financiers et du secteur privé, et préserver la stabilité du système financier international. Dans le cadre de cet engagement, le FMI doit aussi définir clairement la contribution qu'il entend apporter et

Encadré 5.2

L'initiative CEI-7

L'initiative CEI-7 a été lancée à l'occasion des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale tenues en avril 2002, faisant suite à un séminaire tenu à Londres en février 2002. Cette initiative, parrainée par le FMI, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, vise à attirer l'attention sur le sort des 7 pays de la Communauté des États indépendants (CEI) à faible revenu : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan. Au cours de l'exercice 2003, deux conférences internationales ont été organisées et une évaluation conjointe des progrès réalisés a été conduite par les organismes de parrainage en avril 2003.

Troisième forum sur les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays de la CEI-7

Le troisième forum sur les stratégies de lutte contre la pauvreté de la CEI-7 a eu lieu à Almaty (Kazakhstan), en décembre 2002. Organisé par la Banque mondiale, le FMI et le PNUD, ce forum a bénéficié du concours financier du gouvernement helvétique. Des représentants de la communauté des bailleurs de fonds étaient présents (Banque asiatique

de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Organisation internationale du travail, Union européenne, Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie).

Les participants ont échangé leurs expériences de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. La plupart des pays de la CEI-7 ayant achevé ou étant sur le point d'achever leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les participants — et en particulier les équipes chargées de l'élaboration des DSRP — ont pu centrer leur réflexion sur les défis qui se profilent à mesure qu'ils entameront la mise en œuvre de ces stratégies. Les travaux du forum se sont concentrés sur les aspects suivants :

- *les stratégies pour un développement équilibré* : climat des investissements, commerce en tant que moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, stratégies de développement rural et politiques d'appui à la cohésion sociale.
- *l'amélioration de la conception, de l'exécution et du suivi des DSRP* : utilisation des méthodes d'analyse de l'impact social pour le suivi de la pau-

vreté, harmonisation des DSRP et des budgets nationaux et alignement de l'appui des donateurs pour la mise en œuvre des DSRP.

- *l'institutionnalisation des DSRP pour renforcer la gouvernance et la responsabilisation* : rôles et responsabilités incombant aux diverses composantes de la société civile (mouvements associatifs, représentations parlementaires, collectivités locales et médias).

L'un des messages clés du forum tient à la nécessité de faire en sorte que les DSRP deviennent partie intégrante de l'action des gouvernements au quotidien, notamment de l'élaboration du budget. Cet effort exigerait un renforcement continu des capacités pour mieux analyser l'impact social des politiques et pour épauler l'amélioration de la conception et du suivi des politiques. Pour nombre de pays concernés, la préoccupation majeure est de veiller à ce que les groupes défavorisés — enfants, handicapés, femmes, personnes déplacées et travailleurs migrants — bénéficient de la croissance économique.

Conférence de Lucerne sur l'initiative CEI-7

Réunis à Lucerne (Suisse) en janvier 2003, les représentants des gouvernements et de la société civile des pays de

délimiter précisément son rôle par rapport à d'autres partenaires dans l'effort de développement, notamment la Banque mondiale, qui est l'institution chef de file en matière de lutte contre la pauvreté. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné un certain nombre d'aspects de l'appui du FMI aux pays à faible revenu — thème de ce chapitre — et envisage d'approfondir ce programme de travail durant l'exercice 2004.

Dans le cadre du second volet de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le FMI aide ses pays membres les plus pauvres dans plusieurs domaines importants :

- Conception et mise en œuvre des programmes d'ajustement et de réforme économiques pour accélérer la croissance durable. La contribution du FMI à ces programmes porte sur les domaines relevant directement de sa compétence; elle s'inscrit dans le processus d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) (encadré 5.1, page 43) et est soutenue par des ressources

concessionnelles de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ces dernières années, la contribution du FMI a aussi pris la forme d'une assistance technique, notamment de programmes de formation (politiques budgétaire et monétaire, statistiques, renforcement des institutions) dispensés par ses centres régionaux pour le Pacifique, la Caraïbe et l'Afrique (chapitre 6). En outre, le FMI coparraine un effort d'assistance aux sept pays les plus pauvres de l'ex-Union soviétique, à savoir l'initiative CEI-7 (encadré 5.2).

- Assistance aux pays pauvres très endettés (PPTE) pour les aider à alléger la charge excessive de leur endettement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.
- Campagne pour l'amélioration des débouchés pour les exportations des pays en développement et l'élimination des subventions qui faussent les échanges commerciaux.
- Soutien en faveur d'une assistance accrue et mieux ciblée de la communauté internationale et d'un sys-

la CEI-7, des organisations multilatérales, de la communauté des donateurs, des milieux universitaires et des ONG ont insisté sur la coordination de l'action des donateurs, la bonne gouvernance, l'internalisation des réformes, le renforcement des capacités et la coopération régionale. La conférence a élargi et approfondi le débat à une série de questions économiques, institutionnelles et sociales qui doivent être traitées pour que les sept pays soient en mesure d'achever le processus de transition et de faire reculer durablement la pauvreté.

Bien que les participants à la conférence aient souligné que la transformation des pays de la CEI-7 en économies de marchés à part entière et l'amélioration des niveaux de vie de leurs populations constituent une tâche de longue haleine, les délégations des pays se sont déclarés assez optimistes quant à l'avenir. En effet, la reprise de la croissance observée au cours des dernières années, en dépit des faiblesses de l'économie mondiale, a permis un certain recul de la pauvreté, ce qui indique que ces pays sont sur la bonne voie.

Le consensus dégagé à la conférence de Lucerne porte sur la nécessité de poursuivre les efforts concertés pour renforcer la coordination de l'action des donateurs et l'assistance financière, y

compris l'allègement de la dette le cas échéant, pour les pays qui appliquent des politiques adéquates.

Évaluation des progrès

Un bilan des progrès obtenus dans le cadre de l'initiative CEI-7 a été dressé dans un rapport établi en avril 2003 par le Département Europe II du FMI, la Région Europe et Asie centrale de la Banque mondiale, le Département bancaire et le bureau de l'économiste en chef de la BERD, ainsi que le Département Asie orientale et centrale de la Banque asiatique de développement.

Pour les promoteurs de l'initiative, la première année de mise en œuvre a donné des résultats prometteurs. Les pays de la CEI-7 ont fait des progrès sensibles dans l'élaboration et l'exécution des programmes appuyés par le processus FRPC/ DSRP, qui fournit un cadre utile de coordination de l'appui des donateurs. Des progrès ont aussi été réalisés dans le traitement de la dette, bien qu'ils aient été plus lents que prévu dans certains pays. Le rééchelonnement de dette accordé à la Géorgie et à la République kirghize par le Club de Paris a sensiblement renforcé leur situation de trésorerie. Les accords bilatéraux de rééchelonnement — notamment entre la Russie et l'Armé-

nie, et les accords conclus par le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Russie avec le Tadjikistan — ont aussi contribué à un allègement crucial. Les situations budgétaires se sont généralement améliorées dans la région, mais la charge de la dette reste lourde pour certains pays.

Le rapport note que la compréhension des questions commerciales s'améliore dans les pays de la CEI-7 grâce à l'important volume de travaux analytiques, mais les résultats tangibles sont moins visibles dans ce domaine. Le renforcement de la coopération régionale afin de promouvoir au lieu de freiner le commerce de transit est essentiel pour libérer le potentiel de croissance des pays. L'accès aux marchés de l'UE et d'autres pays industrialisés reste un enjeu immédiat.

Enfin, s'il est vrai que les pays de la CEI-7 garderont encore pendant quelques années plusieurs préoccupations communes, on observe toutefois des divergences accrues dans les politiques et les résultats. Le rapport conclut qu'il conviendrait de réexaminer l'intérêt de rassembler les sept pays dans la même initiative. La prochaine rencontre des pays de la CEI-7, des pays donateurs et des institutions financières internationales qui parainent l'initiative CEI-7 est prévue au printemps 2004.

tème de suivi des actions visant à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

D'autres initiatives portent notamment sur la collaboration avec la Banque mondiale sur le secteur financier, dans divers domaines : microcrédit, financement des PME, financement à long terme, marchés boursiers et accès aux marchés internationaux de capitaux, plus particulièrement par le canal de l'investissement direct étranger. Pour promouvoir le développement du secteur privé, la Banque mondiale et le FMI mettent en œuvre un programme-pilote de création de conseils des investisseurs. Des organes de ce type ont été mis en place au Ghana, en Tanzanie et au Sénégal.

Aligner les programmes appuyés par la FRPC et le processus des DSRP

Le processus d'élaboration des DSRP est largement accepté par les pays à faible revenu et la communauté des donateurs comme un moyen efficace de susciter

des contributions de multiples parties prenantes et d'assurer l'internalisation des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il n'empêche que le DSRP reste un outil relativement récent dont le contenu et les modalités de préparation évoluent sans cesse en fonction de l'expérience acquise, ainsi que des besoins et des capacités de chaque pays. Suivant les recommandations des revues du processus d'élaboration des DSRP et des prêts de la FRPC de l'exercice 2002 (*Rapport annuel 2002*, chapitre 5), une attention accrue est portée, dans le cadre des programmes-pays, à l'instauration d'un climat propice à l'investissement et à la croissance. Par ailleurs, des efforts sont menés pour intégrer de manière plus systématique les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale (AIPS) à la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et aux programmes financés sur les ressources de la FRPC, ainsi que pour améliorer la gestion des dépenses publiques, notamment en collaboration avec la Banque mondiale (encadré 5.3).

Encadré 5.3

Collaboration FMI–Banque mondiale sur la gestion des dépenses publiques

Après la Conférence de Monterrey tenue en 2002, le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a indiqué que les deux institutions se sont engagées à accroître et intensifier leurs efforts en vue d'aider les pays à mobiliser leurs ressources intérieures et à améliorer la qualité des dépenses publiques. En mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a examiné un document conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale relatif à la collaboration entre les deux institutions sur les questions de dépenses publiques.

La responsabilité du développement économique et social incombe certes au premier chef à chaque pays, mais les administrateurs ont souligné que, dans le cadre de leur mandat respectif, le FMI et la Banque mondiale ont un rôle crucial à jouer pour épauler les stratégies que les pays adoptent afin de réformer leurs dépenses publiques. Si les deux institutions ont une approche différente des dépenses publiques, du fait que leurs missions et leurs horizons temporels ne sont pas les mêmes, une vision claire de la réforme des dépenses

publiques au niveau du pays peut aider à améliorer la complémentarité des démarches du FMI et de la Banque. Il a cependant été souligné qu'une collaboration étroite entre les deux institutions est nécessaire pour que leur aide et leurs avis soient cohérents et soutiennent les efforts des autorités. Il importe en outre de mettre en place des procédures qui permettent à un gouvernement et à ses partenaires d'élaborer de concert un programme de réformes et de s'accorder sur l'ordre de succession et de priorité des réformes.

Bien qu'il ressorte d'une enquête menée auprès des parties prenantes que la collaboration entre le FMI et la Banque est jugée adéquate et efficace, les administrateurs ont estimé qu'il subsiste une marge de progression. Ils ont souligné plus particulièrement la nécessité de mieux planifier les missions effectuées par les services afin de réduire la charge qu'elles représentent pour les autorités nationales, d'harmoniser le calendrier des interventions du FMI et de la Banque mondiale en matière de dépenses publiques et de

renforcer leur collaboration avec les donateurs sur les stratégies de réformes adoptées par les pays.

Les administrateurs ont avalisé le nouveau cadre de collaboration renforcé entre les partenaires pour le développement. Solidement ancré sur l'internalisation, le cadre prévoit :

- l'énoncé par le gouvernement d'une stratégie de réforme des dépenses publiques dans le DSRP ou un autre document;
- la mise sur pied par les partenaires d'un programme intégré et bien planifié d'assistance technique et financière (y compris des études diagnostiques), à l'appui de la stratégie de réforme nationale;
- la production par le pays de rapports périodiques sur la politique de dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés publics.

Les administrateurs ont cependant noté que, sans un engagement adéquat des autorités, le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale ne peut garantir des progrès sensibles de la réforme des dépenses publiques.

Les revues des DSRP et de la FRPC ont aussi porté sur la manière de concilier les objectifs ambitieux énoncés dans les DSRP et la nécessité d'ancrer les budgets nationaux et les programmes FRPC dans un cadre réaliste. En avril 2003, le Conseil a débattu de nouvelles mesures importantes visant à harmoniser le processus d'élaboration des DSRP et la conception des programmes appuyés par la FRPC :

- des efforts pour asseoir les programmes sur des projections et hypothèses plus réalistes;
- la rationalisation de la documentation afférente aux programmes FRPC afin de faire clairement apparaître comment la FRPC appuie les objectifs des DSRP, de montrer comment les choix de politique ont été opérés et de réduire la quantité globale d'informations à communiquer;
- une cohérence accrue entre les plans énoncés dans les DSRP et le processus budgétaire des pays à faible revenu, ainsi qu'une meilleure synchronisation du cycle des programmes FRPC avec ceux des DSRP et des budgets nationaux.

L'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds avec les processus d'élaboration des budgets nationaux et des DSRP sera essentielle à la réussite de cet

effort. Pour l'avenir, les services du FMI approfondiront leur réflexion sur des aspects analytiques tels que les liens entre les politiques macroéconomiques et structurelles, d'une part, et, de l'autre, la croissance des pays à faible revenu. Un séminaire conjoint FMI–Banque mondiale sur cette série de questions de fond est prévu au premier semestre de 2004.

Viabilité de la dette dans les pays pauvres très endettés

Grâce à l'initiative en faveur des PPTE, le FMI et la Banque mondiale aident les pays à faible revenu lourdement endettés à remplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette en cadrant leur politique de telle façon qu'elle puisse contribuer à la viabilité de leur endettement à long terme (encadré 5.4). En outre, le FMI et la Banque mondiale aident ces pays à faire face aux problèmes que posent la participation incomplète des créanciers, l'allègement de dette entre PPTE (c'est-à-dire de la remise des créances d'un pays pauvre très endetté sur un autre PPTE) et les actions en justice engagées par les créanciers.

Pour l'heure, conjuguée aux formes d'allègement classique et à d'autres initiatives de remise de la dette,

l'initiative PPTE a donné lieu à des engagements de 40 milliards de dollars en valeur actualisée nette (VAN) en faveur de 26 pays, ce qui représente près des deux tiers de l'encours de la dette extérieure des pays concernés. Les engagements du FMI au titre de l'initiative PPTE ont atteint, jusqu'à présent, 1,6 milliard de DTS d'allègement, soit 2,1 milliards de dollars environ au taux de change DTS/dollar en vigueur à fin avril 2003 (tableau 5.1). L'allègement fourni aux pays leur a permis de porter les dépenses sociales annuelles de 6 % du PIB en moyenne en 1999 à environ 8½ % selon les projections pour 2002, soit plus de trois fois le montant du service de la dette (encadrés 5.5 et 5.6).

- À fin avril 2003, 8 pays avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et bénéficié d'une réduction de l'encours de leur dette. (L'allègement envisagé n'a pas encore été intégralement fourni à ces pays.)
- Dix-huit autres pays ont franchi l'étape du point de décision et ont commencé à bénéficier d'un allègement intérimaire des flux de leur dette. Certains de ces pays ont atteint avec quelque retard le point d'achèvement en raison du laps de temps nécessaire pour élaborer des plans de qualité dans le cadre des DSRP, d'interruptions des programmes et de la progression plus lente que prévu des autres indicateurs qui permettent d'arriver au point d'achèvement.
- Comme on pouvait s'y attendre, il s'avère difficile d'amener les 12 pays dont les dossiers restent à instruire au point de décision, en particulier parce qu'ils sont pour la plupart en proie à des conflits armés.

Les indicateurs de la dette d'un certain nombre de pays ont pâti du ralentissement de l'activité économique dans le monde. L'initiative PPTE est suffisamment souple pour offrir un complément d'allègement au point d'achèvement si la situation économique d'un pays a subi de profonds changements dus à des chocs extérieurs exceptionnels. (À la demande des administrateurs de la Banque mondiale et du FMI, les services du FMI ont approfondi l'analyse des coûts et avantages des différents calculs du «complément» d'allègement au titre de l'initiative PPTE au point d'achèvement.) De manière plus générale, les économies de plusieurs PPTE resteront néanmoins vulnérables aux chocs internes et externes. En plus de l'allègement

Encadré 5.4

Comment fonctionne l'initiative en faveur des PPTE

Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTE, un pays doit mener une politique économique vigoureuse, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Il doit établir de bons antécédents (normalement sur une période de trois ans) et élaborer un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet ou intérimaire. Ses efforts sont complétés par des concours concessionnels de tous les donateurs et institutions de financement pertinents, ainsi que par les mécanismes classiques d'allègement de dette accordés par les créanciers bilatéraux, y compris le Club de Paris.

À cette étape, la viabilité de l'endettement du pays fait l'objet d'une analyse détaillée. Si le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure/exportations est supérieur à 150 %, après recours aux mécanismes classiques d'allègement (ou, pour les petites économies ouvertes, 250 % du ratio dette extérieure/recettes publiques), le pays remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative. Au *point de décision*, le FMI et la Banque mondiale statuent officiellement sur l'admissibilité du pays, et la

communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Un pays atteint le *point d'achèvement* lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision. Il reçoit alors le reste de l'allègement engagé. Cela signifie que tous les créanciers sont censés ramener leurs créances sur ce pays au niveau de viabilité convenu, mesuré en VAN.

Une fois déclaré admissible à bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative PPTE, le pays doit continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient, avec l'appui de la communauté internationale, les réformes structurelles fondamentales convenues, qu'il maintient la stabilité macroéconomique et qu'il a adopté et mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté. Les créanciers bilatéraux membres du Club de Paris doivent alors rééchelonner leurs créances venant à échéance, à hauteur de 90 % en VAN, les autres créanciers bilatéraux et commerciaux sont censés faire de même. Le FMI, la Banque mondiale et quelques autres créanciers multilatéraux peuvent accorder un allègement transitoire entre le point de décision et le point d'achèvement.

prévu dans le cadre de l'initiative PPTE, il faudra, pour assurer et maintenir la viabilité de la dette à long terme, des politiques économiques saines, une bonne gouvernance, une gestion prudente et de nouveaux financements assortis de conditions suffisamment concessionnelles. Le FMI offre son assistance technique dans ce domaine (près de 17 années-personnes au cours de l'exercice 2003) (chapitre 6). La contribution financière du FMI lui-même et celles de 94 pays sont détaillées au chapitre 8, dans la section intitulée «Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC».

Par-delà l'initiative PPTE, les services du FMI élaborent un cadre analytique pour évaluer la viabilité de la dette des pays à faible revenu, en complément des nouvelles procédures adoptées au cours de l'exercice pour d'autres pays membres du FMI (chapitre 2). Dans cette optique, les services du FMI se concertent avec leurs homologues de la Banque mondiale et les agences d'exécution intéressées afin de dégager un consensus sur les modalités de prise en compte de l'impératif de viabilité de la dette dans l'élaboration des stratégies de financement des pays et dans les pro-

Tableau 5.1

État des engagements au titre de l'assistance PPTE au 30 avril 2003*(Millions de DTS; voir définitions ci-dessous)*

Pays membre	Point de décision	Point d'achèvement	Montant engagé	Montant décaissé ¹
Bénin	Juillet 2000	Mars 2003	18,4	20,1
Bolivie	Septembre 1997 ²	Septembre 1998	21,2	21,2
Bolivie	Février 2000	Juin 2001	41,1	44,2
Burkina Faso	Septembre 1997 ²	Juillet 2000	16,3	16,3
Burkina Faso	Juillet 2000	Avril 2002	27,7 ³	18,1
Cameroun	Octobre 2000	Flottant	28,5	2,5
Côte d'Ivoire	Mai 1998 ²	—	16,7 ⁴	—
Éthiopie	Novembre 2001	Flottant	26,9	8,2
Gambie	Décembre 2000	Flottant	1,8	0,1
Ghana	Février 2002	Flottant	90,1	9,9
Guinée	Décembre 2000	Flottant	24,2	5,2
Guinée-Bissau	Décembre 2000	Flottant	9,2	0,5
Guyana	Décembre 1997 ²	Mai 1999	25,6	25,6
Guyana	Novembre 2000	Flottant	30,7	10,3
Honduras	Juin 2000	Flottant	22,7	4,5
Madagascar	Décembre 2000	Flottant	16,6	5,0
Malawi	Décembre 2000	Flottant	23,1	2,3
Mali	Septembre 1998 ²	Septembre 2000	10,8	10,8
Mali	Septembre 2000	Février 2003	34,7	38,5
Mauritanie	Février 2000	Juin 2002	34,8	38,4
Mozambique	Avril 1998 ²	Juin 1999	93,2	93,2
Mozambique	Avril 2000	Septembre 2001	13,7	14,8
Nicaragua	Décembre 2000	Flottant	63,0	1,9
Niger	Décembre 2000	Flottant	21,6	3,3
Ouganda	Avril 1997 ²	Avril 1998	51,5	51,5
Ouganda	Février 2000	Mai 2000	68,1	70,2
Rwanda	Décembre 2000	Flottant	33,8	10,0
São Tomé-et-Príncipe	Décembre 2000	Flottant	—	—
Sénégal	Juin 2000	Flottant	33,8	8,2
Sierra Leone	Mars 2002	Flottant	98,5	47,3
Tanzanie	Mars 2000	Novembre 2001	89,0	96,4
Tchad	Mai 2001	Flottant	14,3	4,3
Zambie	Décembre 2000	Flottant	468,8	351,6
27 pays membres, dont 26 ont reçu l'engagement de bénéficiaire d'une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée			1.570,3	1.034,3

Définitions : **Point de décision** : moment où le FMI se prononce sur l'admissibilité du pays (normalement au terme de la période initiale de trois ans) à bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTE et où le montant de cette assistance est calculé. **Point d'achèvement** : moment où le pays reçoit la majeure partie de l'assistance accordée au titre de l'initiative sans autre condition. Dans le cadre de l'initiative renforcée, ce moment est fonction de la réalisation de réformes structurelles essentielles prédéfinies (il s'agit du point d'achèvement flottant). **Montant engagé** : montant de l'assistance au titre de l'initiative PPTE qui sera décaissé par le FMI, fixé en accord avec la Banque mondiale au point de décision. **Montant décaissé** : ressources mises à la disposition du pays membre pour l'aider à assurer le service de sa dette envers le FMI. Les décaissements sont normalement fonction de l'obtention d'engagements de financements suffisants de la part des créanciers.

¹Y compris les intérêts sur les montants engagés.

²Point de décision au titre de l'initiative PPTE initiale.

³Y compris un montant de 10,93 millions de DTS correspondant au complément d'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée subordonné à l'obtention d'engagements de financement suffisants de la part des autres créanciers.

⁴Équivalent au montant de 22,5 millions de dollars engagé au point de décision, calculé aux taux en vigueur au 17 mars 1998.

Encadré 5.5

Prise en compte des aspects sociaux dans les financements du FMI

En exécutant son mandat qui est de promouvoir la coopération monétaire internationale, de faciliter la croissance harmonieuse du commerce mondial et de favoriser la stabilité des changes, le FMI contribue à un développement économique et humain durable. Il a toutefois conscience que, pour ce faire, un programme macroéconomique doit comporter des politiques qui visent directement à combattre la pauvreté et à traiter les problèmes sociaux. Le regain d'intérêt pour la dimension sociale des politiques mises en œuvre répond à un double constat : «l'internalisation» est essentielle à la réussite des programmes, de même qu'il existe un effet de synergie entre la bonne santé et un bon niveau d'instruction des populations, d'une part, et, de l'autre, la croissance et le recul de la pauvreté.

Le FMI tient à intégrer l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale aux programmes financés par la FRPC. Cette analyse vise à apprécier l'incidence des principales politiques mises en œuvre sur le bien-être des différents groupes sociaux et en parti-

culier sur les populations vulnérables et sur les pauvres.

Lorsque l'analyse fait ressortir qu'une mesure donnée (dévaluation de la monnaie, par exemple) serait préjudiciable aux pauvres, son impact est traité par le choix des politiques ou l'établissement d'un calendrier à cet effet, l'élaboration de mesures compensatoires ou de dispositifs de protection sociale. Les dispositifs de ce type prévus dans les programmes appuyés par le FMI prennent notamment la forme suivante :

- subventions ou versement d'allocations aux groupes particulièrement vulnérables;
- amélioration de la distribution de produits essentiels comme les médicaments;
- contrôle temporaire des prix de certains produits de première nécessité;
- indemnités de licenciement et reconversion des agents du secteur public qui ont perdu leur emploi;
- création d'emplois par des programmes de travaux publics.

Dans ses travaux sur ces questions, le FMI collabore étroitement avec d'autres

institutions comme les banques régionales de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et, en particulier, avec la Banque mondiale. S'appuyant sur l'expertise de ces institutions, le FMI conseille les pays sur la manière dont les programmes sociaux et sectoriels de lutte contre la pauvreté peuvent s'inscrire et être financés, au moyen de ressources internes et externes, dans un cadre macroéconomique propre à favoriser la croissance. Pour ce faire, le FMI identifie les dépenses improductives à réduire afin de dégager plus de ressources pour les soins de santé primaire et l'éducation de base. Parallèlement, il met en relief les catégories de dépenses publiques qui doivent être maintenues en l'état ou augmentées. À travers les discussions de politique et l'assistance technique, le FMI contribue aussi à améliorer la transparence du processus de décision des pouvoirs publics, ainsi que leur aptitude à suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté et l'évolution des indicateurs sociaux.

grammes appuyés par le FMI, notamment la détermination des limites de prêt et la forme de concours la mieux adaptée (prêt ou don).

Échanges et débouchés commerciaux

Des efforts redoublés en vue de garantir aux pays en développement de meilleurs débouchés pour leurs exportations et d'éliminer progressivement les subventions qui faussent le commerce constituent un volet essentiel de la lutte contre la pauvreté. S'il est vrai que les pays industrialisés auront un rôle déterminant à jouer à cet égard, il serait aussi dans l'intérêt des pays en développement d'abaisser les barrières qu'ils mettent eux-mêmes aux échanges. Les travaux du FMI sur les questions commerciales au cours de l'année ont compris l'examen par le Conseil d'un rapport sur l'état d'avancement du cycle de négociations de Doha (encadré 5.7); un réexamen des conseils de politique commerciale du FMI pour le reste de l'année 2003; une attention plus grande accordée dans le cadre de la surveillance aux obstacles qui bloquent les débouchés des pays en développement; l'intégration plus complète des enjeux de politique commerciale dans les DSRP. Pour étoffer ce dernier effort, des séminaires

de vulgarisation sont prévus en accord avec la Banque mondiale et dans le contexte du cadre intégré d'assistance technique pour les questions commerciales à l'intention des PMA.

Le FMI collabore également avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la façon d'améliorer la cohérence de leurs travaux et s'est déclaré prêt à contribuer à l'élaboration de propositions en vue d'un programme pour le commerce des produits agricoles de l'Afrique². Les services du FMI ont aussi livré à l'OMC leur analyse, dans les domaines relevant de la compétence du FMI, de certaines propositions relatives à un traitement spécial et différencié.

²L'idée de ce programme a été lancée par le Président Jacques Chirac (alors Président du G-8) lors de la 22^e Conférence des chefs d'État d'Afrique et de France le 21 février 2003. Le programme vise à harmoniser les régimes d'échanges préférentiels accordés par les pays du G-8 à l'Afrique subsaharienne, à faire en sorte que les politiques d'appui aux exportations agricoles des pays de l'OCDE ne perturbent pas la production locale et à réduire la vulnérabilité des producteurs les plus pauvres face à la volatilité des cours des produits de base. Le FMI a été invité à faire partie d'un groupe de travail du G-8 sur ce dernier thème.

Encadré 5.6

L'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE en action au Ghana

Les Ghanéens peuvent évaluer eux-mêmes les avantages que leur pays tire de sa participation à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) étant donné que les autorités affichent certains des résultats obtenus par le Ghana à ce titre (voir photo page iii). Depuis le démarrage des projets de construction financés par l'initiative PPTE, les autorités ghanéennes ont mis en place des panneaux à l'entrée des chantiers concernés, qui précisent l'origine des financements. Les Ghanéens peuvent donc avoir d'emblée la preuve que les 2,2 milliards de dollars d'aide au titre de l'initiative PPTE, consentis par l'ensemble des créanciers du pays, donnent des résultats tangibles et ne se limitent pas à une simple écriture comptable au profit de l'État; cela permet aussi d'accroître l'internalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Ghana a atteint son «point de décision» au titre de l'initiative PPTE en février 2002, ce qui signifie que le pays a établi de bons antécédents en matière d'ajustement et de réforme dans le cadre des programmes qu'il a

mis en œuvre avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, et qu'il a été officiellement admis à bénéficier d'une aide au titre de l'initiative. En franchissant cette étape, le Ghana a fait un pas important vers l'étape finale, celle de l'admission à bénéficier d'un allègement intégral au titre de l'initiative, au «point d'achèvement». Au point de décision, le Ghana s'est engagé à adopter et à mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée selon un processus participatif de grande envergure. Le gouvernement a donc préparé, comme convenu, une stratégie de réduction de la pauvreté dont le texte a été publié en février 2003.

Au point de décision, le Ghana a aussi été habilité à bénéficier d'un allègement intérimaire conçu pour épauler le processus de réforme d'un pays lourdement endetté jusqu'à son admission à bénéficier d'un allègement complet au point d'achèvement. C'est cet allègement intérimaire qui est à l'œuvre, comme le signalent les panneaux érigés sur les chantiers et les sites d'implantation des projets un peu partout dans le pays. En 2002, le

Ghana a reçu au total 276 millions de dollars au titre de l'assistance PPTE intérimaire, répartis comme suit : 10 millions du FMI, 33 millions de la Banque mondiale, 214 millions des créanciers membres du Club de Paris et 19 millions d'autres créanciers. Sur ce total, les autorités ont traité 174 millions comme l'assistance que le Ghana aurait obtenue dans le cadre des mécanismes classiques d'allègement de dette, et ces ressources ont donc été affectées à des utilisations générales. Un cinquième du reliquat de 102 millions a été affecté à la réduction de l'encours de la dette intérieure, laissant un peu plus de 80 millions au relèvement du niveau et de la proportion des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les autorités ghanéennes ont précisé que, pour la période 2001–03, les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté iront en priorité à l'éducation de base, une partie des fonds allant aussi aux soins de santé primaire, à l'agriculture, à l'adduction d'eau et à l'assainissement en zones rurales, aux voies de desserte et à l'électrification rurale.

Suivi des progrès vers les objectifs de développement pour le Millénaire

Lors de sa réunion du printemps 2003, le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale a examiné un cadre — élaboré conjointement — de suivi régulier des principales politiques et mesures que les pays en développement et industrialisés appliquent pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et autres objectifs connexes, dans les domaines de compétence respectifs des deux institutions.

Cette démarche consiste à évaluer la qualité des politiques, des institutions et de la gouvernance dans les pays en développement; les politiques macroéconomiques, commerciales et d'aide des pays développés, qui sont essentielles pour stimuler le partenariat mondial pour le développement (huitième ODM); la qualité et l'efficacité de l'aide au développement; l'efficacité des institutions financières internationales dans la promotion d'un environnement économique mondial robuste; l'appui aux efforts déployés par les pays pour

atteindre leurs objectifs de développement. Cette démarche vise à compléter et à appuyer les travaux des Nations Unies et d'autres organisations pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODM.

Perspectives d'avenir

Dans le cadre de l'évaluation continue de l'assistance du FMI, le Conseil d'administration doit procéder, au début de l'exercice 2004, à une revue des modalités d'engagement du FMI auprès des pays à faible revenu. Elle portera notamment sur le rôle du FMI dans ces pays sur le moyen terme et son appui aux pays membres (en particulier ceux à faible revenu) confrontés à des chocs. Un autre volet de ce travail portera sur la manière dont l'assistance du FMI aux pays à faible revenu peut permettre de concilier au mieux son engagement à soutenir le processus des DSRP et à atteindre les ODM avec l'impératif de maintenir la précision et l'efficacité de ses interventions, tout en répondant aux préoccupations soulevées dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur l'impact

Encadré 5.7

Améliorer les débouchés pour les exportations des pays en développement

Le cycle de négociations multilatérales lancé sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de 2001 a été baptisé *Programme de Doha pour le développement*, pour marquer l'importance du rôle que les pays en développement et les objectifs du développement doivent jouer dans le système commercial multilatéral. Ce rôle dépend toutefois de l'abaissement des barrières commerciales et de la réduction des subventions qui faussent les échanges par les pays développés et, par conséquent, de l'amélioration des débouchés pour les exportations des pays en développement. Si le système commercial mondial est nettement plus libéral qu'il y a une quarantaine d'années, il demeure discriminatoire à l'égard des pauvres travaillant dans des secteurs comme l'agriculture, particulièrement touchée par les barrières tarifaires et les subventions des pays développés.

Les administrateurs ont examiné un rapport conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale intitulé «Market Access for Developing Country Exports—Selected Issues» en septembre 2002. Ils ont reconnu que la forte protection mise en place par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est très coûteuse pour eux-mêmes et pour les pays en développe-

ment. Le démantèlement des droits de douane et des contingents appliqués au commerce de marchandises dans les pays industrialisés et en développement, engendrerait des gains de richesse pour tous les pays, de l'ordre de 250 à 680 milliards de dollars par an, qui seraient nettement supérieurs, pour les pays en développement, aux volumes d'aide annuels.

Lors d'une conférence de presse organisée pour la publication de ce rapport, Nicholas Stern, économiste en chef de la Banque mondiale, a résumé les conclusions du rapport en des termes plus explicites encore. Chaque vache européenne reçoit en moyenne, a déclaré M. Stern, quelque 2,50 dollars par jour de subvention, et la japonaise, environ 7,50 dollars par jour. En comparaison, 75 % des populations qui vivent en Afrique subsaharienne survivent avec moins de 2 dollars par jour. Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI, a été tout aussi critique, qualifiant l'ampleur des subventions accordées aux paysans des pays riches de «stupéfiante».

Le CMFI s'est aussi prononcé en faveur de l'abaissement des barrières commerciales, dans son communiqué publié en septembre, jugeant impératif, pour la croissance mondiale, que le cycle de Doha fasse progresser sensible-

ment la libéralisation du commerce. Il est essentiel d'élargir d'urgence les débouchés commerciaux des pays en développement et d'éliminer progressivement, dans les pays développés, les subventions qui faussent les échanges, a signalé le Comité. Pour leur part, les pays en développement doivent aussi continuer à libéraliser leurs régimes commerciaux pour maximiser la croissance et le potentiel de développement.

Lors de l'Assemblée annuelle de septembre 2002, le FMI et la Banque mondiale ont organisé un séminaire sur la manière dont les pays en développement pourraient utiliser le commerce pour promouvoir leur développement et la façon dont les pays industrialisés pourraient les aider à mieux tirer parti des possibilités qu'offre le système commercial mondial. Les intervenants à ce séminaire — universitaires, représentants de la Banque mondiale, d'institutions non gouvernementales et de pays industrialisés et en développement — sont arrivés à la conclusion que toute réduction des barrières commerciales doit être multilatérale, réciproque entre le Nord et le Sud, et intervenir dans le cadre des négociations du cycle de Doha, tout en étant conscients que la libéralisation sera un processus de longue haleine, en dépit des efforts concertés au plan international.

d'un engagement financier prolongé du FMI tant sur ses finances que sur ses pays membres. Les principales questions sont : la durée d'engagement appropriée; les conséquences de la subordination de plusieurs formes d'interventions de donateurs à l'existence d'un accord avec le FMI; enfin, les moyens par les-

quels le FMI peut faire connaître aux bailleurs de fonds l'avis qu'il porte sur les politiques économiques des pays dans les cas où il n'est guère nécessaire de faire appel à ses ressources.

Assistance technique et formation

La conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières saines requièrent du savoir-faire et des institutions publiques efficaces. Bien des pays en développement, en particulier, ont besoin d'aide pour accroître leur expertise en gestion économique et de conseils sur des politiques, réformes et arrangements institutionnels qu'il convient de mettre en œuvre et qui ont été efficaces ailleurs. Le FMI fournit ce type d'aide à travers son assistance technique. Ce service offert aux pays membres est gratuit, sauf pour ceux qui sont en mesure d'en défrayer le coût. (Les critères d'affectation des ressources d'assistance technique sont présentés à l'encadré 6.1.)

L'assistance technique du FMI a pour but, d'une part, d'aider les pays à renforcer leur capacité d'élaboration de politiques économiques — aussi bien les capacités humaines que l'organisation et les procédures institutionnelles — et, d'autre part, de contribuer à la conception de certaines mesures, y compris les réformes. La réforme de la politique macroéconomique peut comprendre la revue des dépenses publiques, la refonte des systèmes budgétaire et fiscal, l'amélioration de la gestion de la monnaie et du crédit, ou une modification du régime de change; elle peut porter également sur les normes et codes internationaux régissant la formulation de politiques économiques transparentes. Le FMI organise en outre des activités de formation pour renforcer les capacités des fonctionnaires travaillant dans les institutions chargées d'élaborer la politique économique, notamment les ministères des finances et les banques centrales.

Les États membres attachent une grande importance à l'assistance technique, qui renforce l'efficacité des activités du FMI en ce qui concerne non seulement la surveillance, mais aussi la prévention, la gestion et la résolution des crises, y compris ses opérations de crédit. Par exemple, bien des gouvernements de pays à faible revenu élaborent actuellement des stratégies de réduction de la pauvreté, mais ont besoin d'assistance technique pour concevoir et exécuter un plan opérationnel. Ces stratégies peuvent mettre en évidence les besoins de renforcement des capacités et contribuer ainsi à la mobilisation d'une assistance technique appropriée. En outre, pour réduire durablement la pauvreté, il est

essentiel de développer une expertise locale, surtout en matière de gestion des ressources publiques.

Le FMI a également accordé une assistance technique considérable à des pays et territoires qui ont dû rétablir des institutions publiques au sortir de graves troubles civils ou d'une guerre. Récemment, l'Afghanistan, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et le Timor-Leste (Timor oriental) ont bénéficié de ce type d'assistance.

Financement extérieur de l'assistance technique

Le FMI finance son assistance technique en faisant principalement appel à ses ressources propres, mais les concours extérieurs constituent également une source importante d'assistance. Ces concours prennent la

Encadré 6.1

Mode de sélection des projets

En 2001, le Conseil d'administration du FMI a établi un cadre officiel visant à répartir plus efficacement les ressources d'assistance technique et à mieux aligner celle-ci sur les priorités d'action de l'institution. Ainsi, les programmes d'assistance technique ont été regroupés en cinq «grands domaines d'activité» : la prévention des crises, la lutte contre la pauvreté, la résolution et la gestion des crises, le cas des pays sortant d'un conflit ou d'une période d'isolement et les accords régionaux ou multilatéraux. Cette classification des programmes est complétée par les trois «critères» de sélection suivants :

- *Objectifs* : L'assistance technique doit s'inscrire dans les principaux domaines de compétence du FMI, couvrir un nombre limité de domaines d'activité clés, ou étayer les priorités d'action de l'institution.
- *Efficacité* : L'assistance technique doit être susceptible d'avoir un impact sensible et d'être appuyée et mise en œuvre effectivement par le pays bénéficiaire. Il importe aussi qu'elle puisse être financée durablement et qu'elle ait des effets prolongés.
- *Partenariat* : Les demandes d'assistance technique doivent être de préférence satisfaites au plan régional, bénéficier à plusieurs pays, faire appel à diverses sources financières, ou compléter l'aide apportée par des tiers.

Encadré 6.2

Sous-comptes d'assistance technique créés récemment

Le *sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)* a été créé en mai 2002 pour administrer les contributions des donateurs qui financent les activités du Centre ayant pour but de renforcer la capacité des pays et des territoires insulaires du Pacifique à concevoir et à appliquer des politiques dans les domaines de compétence du FMI. Les contributions proviennent de l'Australie (1 million de dollars EU), de la Nouvelle-Zélande (0,4 million de dollars EU) et de la Banque asiatique de développement (0,4 million de dollars EU).

Le *sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)* a été établi en août 2002 pour administrer les contributions des donateurs qui financent les activités des AFRITAC visant à appuyer le processus d'élaboration des DSRP dans les pays d'Afrique subsaharienne en développant leurs capacités pour bien gérer la politique macroéconomique, établir des institutions budgétaires et des sys-

tèmes financiers robustes, recueillir et diffuser en temps voulu des données économiques fiables. Ce sous-compte finance notamment divers programmes de formation et projets visant à consolider les réformes juridiques et administratives dans ces domaines essentiels. Onze bailleurs de fonds — Allemagne, Banque africaine de développement, Canada, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie et Suède — ont engagé un peu plus de 12 millions de dollars EU.

Le *sous-compte d'assistance technique de la Suède* a été créé en novembre 2002 pour renforcer la capacité des États membres, également dans les domaines de compétence du FMI. La contribution initiale de 10 millions de couronnes (1,2 million de dollars EU) fournie par Sida, l'agence suédoise de coopération pour le développement international, sert à financer les activités d'assistance technique du FMI en Afghanistan en ce qui concerne la monnaie, les taux de change et les politiques et opérations financières.

forme de dons versés au compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique du FMI, mais aussi d'accords de partage de coûts au titre de projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et, dans un nombre limité de cas, d'accords de remboursement direct. Au cours de l'exercice 2003, le compte-cadre administré regroupait douze sous-comptes actifs, dont deux nouveaux sous-comptes multidonateurs à l'appui du *Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)* et des deux *Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)*¹. L'encadré 6.2 présente les nouveaux sous-comptes créés au cours du dernier exercice.

En 2003, les financements extérieurs ont représenté environ 30 % de l'assistance technique du FMI. Le

¹Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur, sous-compte de l'Australie et du FMI pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques, sous-compte de la Suisse pour l'assistance technique, sous-compte de la France pour l'assistance technique, sous-compte du Danemark pour l'assistance technique, sous-compte de l'Australie pour l'assistance technique, sous-compte des Pays-Bas pour l'assistance technique, sous-compte du Royaume-Uni-DFID pour l'assistance technique, sous-compte de l'Italie pour l'assistance technique et sous-compte de la Suède pour l'assistance technique.

Japon, qui a apporté environ 70 % de ces concours, est resté le principal bailleur de fonds, les autres donateurs bilatéraux étant l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède et la Suisse. Les donateurs multilatéraux sont la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le PNUD.

L'assistance technique du FMI est coordonnée et supervisée par le Bureau de gestion de l'assistance technique, qui relève du Bureau du Directeur général. On trouvera une description plus complète des objectifs, du champ d'application et des méthodes de travail dans des documents tels que la *Déclaration de principe sur l'assistance technique du FMI*, qui peut être consultée sur le site Internet de l'institution.

Évolution récente

En juin 2002, lors de sa réunion sur l'examen de la politique et de l'expérience du FMI en matière

d'assistance technique, le Conseil d'administration a approuvé des mesures visant les objectifs suivants : 1) adoption d'une méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation des activités d'assistance technique et mise en œuvre d'un programme officiel d'évaluations triennales; et 2) établissement d'un système intégré de comptabilité financière pour déterminer le coût total des services d'assistance technique, tant sur le terrain qu'au siège.

À la fin de l'exercice 2003, des progrès ont été accomplis dans ces domaines en ce qui concerne :

- *La méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation.* Les travaux relatifs à l'adoption d'une démarche globale fondée sur les pratiques optimales internationales et, le cas échéant, inspirée des systèmes existants étaient pratiquement achevés.
- *Le programme d'évaluation pour 2004-05.* Il comporte dix projets axés sur les trois grandes questions de politique économique : le lien entre l'assistance technique et les activités du FMI en matière de surveillance et de formulation de politiques; la contribution des centres régionaux d'assistance technique et l'approche régionale de l'assistance technique; les activités qui s'inscrivent dans le cadre de nouvelles initiatives et les appels à l'aide internationale.

- *La gestion des ressources.* La mise en œuvre d'un projet triennal de gestion des ressources commencera au début de l'exercice 2004. Ce nouveau système de comptabilité financière rehaussera la responsabilisation et la transparence de l'assistance technique.

En réponse à la demande présentée par des chefs d'État africains en vue de bénéficier d'un appui accru au renforcement des capacités, le FMI a établi, de concert avec d'autres bailleurs de fonds partenaires et les pays africains participants, deux *Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)*. Inspirés des expériences réussies dans les Caraïbes et le Pacifique, ces centres adoptent une

approche régionale du renforcement des capacités en maximisant la couverture géographique de l'assistance technique par la desserte de pays voisins ayant des besoins similaires. Le premier centre, qui couvre six pays d'Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) et qui est établi à Dar es-Salaam, a été inauguré en octobre 2002. Le second, qui couvre dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), a été inauguré en mai 2003. Il devait être établi initialement à Abidjan, mais a été relocalisé à Bamako à cause de la guerre civile en Côte d'Ivoire.

Encadré 6.3

Assistance technique aux pays sortant d'un conflit : le cas de l'Afghanistan

En 1995, le FMI a élargi le champ de sa politique d'assistance technique d'urgence aux pays sortant d'un conflit armé ou de troubles civils. Environ 20 % des services fournis sur place ces dernières années ont été assurés au sortir d'un conflit, dans les pays suivants : Burundi, Timor-Leste, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Sierra Leone, République du Congo, Tadjikistan, Rwanda et, tout récemment, Iraq.

En 2002, dans l'État islamique d'Afghanistan, quelque sept millions de personnes étaient menacées par la famine et des millions d'autres avaient été déplacées. Après plus de vingt ans de conflits, les institutions économiques essentielles de l'État — Trésor, perceptions, douanes, statistiques, fonction publique et appareil judiciaire — étaient totalement délabrées ou simplement inexistantes. La banque centrale (Da Afghanistan Bank) était une institution de fortune qui essayait de reconstruire un système monétaire en ruine où le numéraire était le seul moyen de paiement. Les Taliban ne tenaient guère de comptes et auraient emporté des millions de dollars lorsqu'ils ont fui en novembre 2001. Trois monnaies nationales circulaient, en même temps que des monnaies étrangères, et un système de troc s'était aussi développé, de sorte que le nouveau gouvernement ne savait pas du tout combien il y avait de monnaie en circulation.

Les équipes d'assistance technique du FMI et les autorités afghanes ont commencé à travailler ensemble en janvier 2002. À la fin de l'exercice

2003, le FMI avait fourni à peu près six années-personnes (l'équivalent de 1,4 million de dollars) d'assistance directe. Son action a été centrée sur ses domaines de compétence particulière, l'objectif premier étant de rétablir les capacités du ministère des finances et du Trésor, de la banque centrale et du bureau national des statistiques.

- *Secteur financier.* Le renforcement du système bancaire a débuté, littéralement, par la remise en état des salles des coffres et la réparation des portes de sécurité. Le système était rudimentaire et fonctionnait sans agréments, réglementation ni contrôle. Il fallait décider quelles monnaies utiliser, fixer les taux de conversion, et déterminer comment assurer la liquidité et nourrir la confiance dans une nouvelle monnaie nationale, l'afghani. Il fallait soit renforcer, soit recréer complètement les fondements du contrôle monétaire, ainsi que de la législation, de la réglementation, du contrôle et de l'agrément de la profession bancaire. Il fallait mettre en place un système de paiement pour faciliter les transactions commerciales et la prestation des services publics essentiels.
- *Finances publiques.* Contrairement à la banque centrale, le ministère des finances disposait de systèmes de base, de lois et de procédures dont il pouvait se servir pour le court terme, mais qu'il fallait rendre opérationnels. Le FMI avait pour charge d'aider le ministère à mettre en place un cadre budgétaire et de formuler

des recommandations détaillées en ce qui concerne la gestion des dépenses et la perception et l'administration des impôts. Les autorités ont par la suite travaillé en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds pour donner suite à ces recommandations. Le ministère s'est doté d'un système de trésorerie informatisé qui permet de contrôler les dépenses et d'en faire rapport. Côté recettes, le FMI travaille avec les autorités et d'autres bailleurs de fonds à l'élaboration et à la mise en application de la législation douanière et à la mise sur pied d'une administration fiscale.

- *Statistiques.* Les systèmes statistiques étaient sous-développés et il y avait un besoin urgent de données. Le FMI a apporté son assistance technique pour l'établissement et la diffusion des statistiques macroéconomiques et financières indispensables pour la gestion budgétaire et monétaire. Il s'agissait d'établir des systèmes de comptes, de calcul du PIB, de l'indice des prix à la consommation et des données de la balance des paiements.

Il faudra de nombreuses années pour jeter les fondements d'une croissance durable. Mais à la fin de l'exercice 2003, les services du FMI et les autorités afghanes avaient beaucoup avancé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de coordination des nombreuses initiatives d'assistance technique pour la gestion macroéconomique et de coopération entre les différents partenaires œuvrant pour le développement.

Dans chaque centre, une équipe d'experts résidents couvre les principaux domaines de compétence du FMI. Ces experts aident les pays membres à élaborer et à exécuter leur programme de renforcement des capacités, en suivant les orientations énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi par chaque pays. Ils aident également à l'exécution et au suivi des programmes d'assistance technique en cours, facilitent la coordination des actions menées par les donateurs pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires et donnent des conseils techniques.

Chaque centre sera placé sous l'autorité d'un comité directeur comprenant des représentants des pays participants et des bailleurs de fonds. Il s'agit d'assurer, d'une part, l'internalisation totale des activités par les pays et, d'autre part, la responsabilisation et la coordination étroite avec les bailleurs de fonds partenaires. Après une évaluation indépendante des deux centres, le FMI envisagera la possibilité de créer trois autres centres qui couvriront le reste de l'Afrique subsaharienne.

Bilan de l'assistance technique en 2003

L'un des moyens par lesquels le FMI mesure son assistance technique consiste à calculer le temps que l'institution consacre à cette activité. En 2003, le FMI a fourni l'équivalent de 356 années-personnes d'assis-

tance technique, soit 2½ % de plus qu'en 2002 et d'environ 100 années-personnes de plus qu'il y a une dizaine d'années (262,6 années-personnes en 1994).

Suite à l'apparition de nouveaux besoins dans les domaines d'activité du FMI en 2003, on a observé un accroissement de l'assistance en faveur de pays sortant d'un conflit ou d'une situation d'isolement (encadré 6.3, page 53), des initiatives régionales et de la prévention des crises. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est devenue hautement prioritaire en 2003. L'assistance technique du FMI à cette initiative et à la poursuite de ses travaux sur les centres financiers offshore a plus que doublé. De même, l'adoption de normes et codes et la mise en œuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) ont bénéficié de concours accrus (tableau 6.1).

Géographiquement, l'Afrique subsaharienne est demeurée la principale bénéficiaire de l'assistance technique du FMI, et sa part est en hausse. Cette évolution reflète la priorité que l'institution continue d'accorder à la réduction de la pauvreté et au renforcement des capacités dans la région, comme en témoigne la création des deux nouveaux centres régionaux d'assistance technique en Afrique. L'assistance technique à la région Asie-Pacifique a également augmenté et demeure élevée en raison de l'aide aux pays sortant d'un conflit — Cambodge et Timor-Leste notamment — et à l'appui des réformes en Chine, en Indonésie et en Mongolie. Confirmant une tendance observée depuis cinq ans, l'assistance aux pays européens ne cesse de diminuer, la plupart des économies en transition d'Europe n'ayant plus besoin du même niveau d'assistance technique qu'il y a dix ans. Le niveau de l'assistance fournie aux autres régions du monde et aux projets interrégionaux est demeuré sensiblement le même depuis cinq ans (tableau 6.2 et graphique 6.1).

Le Département des systèmes monétaires et financiers² demeure le principal prestataire d'assistance technique du FMI; sa part a grimpé pour s'établir à 120 années-personnes environ grâce à l'accroissement des activités relatives à la mise en place de la nouvelle architecture financière internationale. La part du Département des finances publiques, deuxième fournisseur d'assistance technique au FMI, a diminué, tombant à 94 années-personnes. Le Département des statistiques et le Département juridique ont accru leur assistance d'environ 5 années-personnes chacun. Dans le cas du Département juridique, cette hausse tient essentiellement à sa participation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (tableau 6.2 et graphique 6.2).

Tableau 6.1

Domaines d'assistance technique

(Prestations sur le terrain, en années-personnes)¹

	Exercice 2002	Exercice 2003
Principaux domaines d'activité		
Lutte contre la pauvreté	69,3	60,7
Initiatives régionales	34,9	41,4
Prévention des crises	32,6	35,2
Résolution et gestion des crises	28,9	30,5
Sortie de conflits ou de périodes d'isolement	23,2	26,5
Total	188,8	194,3
Initiatives et préoccupations essentielles		
Réformes/renforcement des capacités	144,7	142,5
Assistance liée à l'initiative PPTE	21,4	18,1
Assistance liée aux normes et codes, PESF non compris	13,6	16,8
Places financières offshore et LBC/FT	5,1	10,4
Assistance liée au PESF	3,4	6,0
Sauvegarde des ressources du FMI	0,6	0,5
Total	188,8	194,3

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

Notes : PESF = Programme d'évaluation du secteur financier; initiative PPTE = initiative en faveur des pays pauvres très endettés; LBC/FT = lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

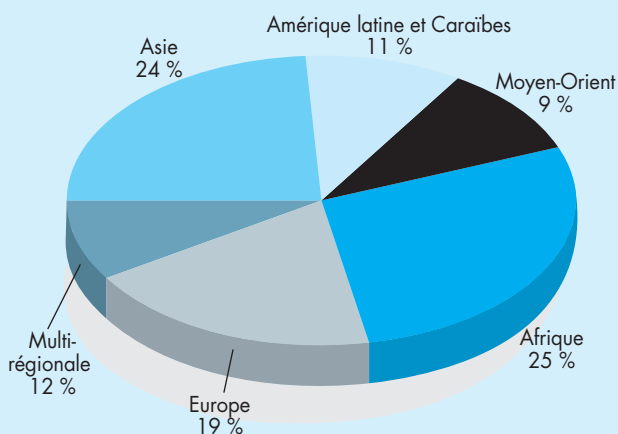
¹À l'exclusion des activités liées à l'assistance technique conduites au siège.

²Anciennement Département de la monnaie et des changes, rebaptisé le 1^{er} mai 2003.

Graphique 6.1

Assistance technique : ventilation régionale

(Exercice 2003; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)



Graphique 6.2

Assistance technique : ventilation fonctionnelle

(Exercice 2003; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)

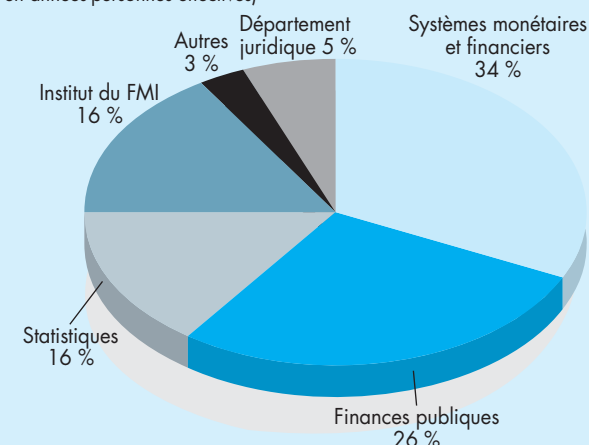


Tableau 6.2

Assistance technique : sources et prestations, exercices 1999–2003(Années-personnes effectives)¹

	1999	2000	2001	2002	2003
Budget d'assistance technique du FMI	266,2	251,7	265,5	268,8	262,2
Personnel	164,0	158,5	171,8	172,2	174,1
Consultants au siège du FMI	20,3	16,4	22,7	23,2	20,1
Experts détachés sur place	81,8	76,9	71,0	73,4	68,0
Concours extérieurs	99,2	85,5	77,7	77,8	93,5
Programme des Nations Unies pour le développement	14,3	8,7	8,4	9,6	9,6
Japon	70,3	68,0	59,5	56,2	61,9
Autres cofinancements	14,7	8,8	9,8	12,0	22,0
Total des ressources	365,4	337,2	343,3	346,6	355,7
Assistance technique ventilée par région	308,5	282,2	275,8	280,0	286,5
Afrique	72,9	69,8	68,2	71,9	72,1
Asie et Pacifique	57,9	44,4	57,0	63,1	67,5
Europe I	22,7	24,1	30,2	30,3	27,7
Europe II	44,9	40,4	40,8	32,6	25,1
Moyen-Orient	31,9	27,5	27,8	22,4	26,5
Hémisphère occidental	32,5	28,2	23,7	28,0	32,6
Assistance technique régionale et interrégionale	45,8	47,9	28,0	31,7	35,1
Assistance technique non régionale²	56,9	55,1	67,5	66,6	69,2
Total des prestations	365,4	337,2	343,3	346,6	355,7
Assistance technique ventilée par département					
Département des systèmes monétaires et financiers	127,2	112,2	101,2	115,5	120,0
Département des finances publiques	107,4	101,4	111,9	97,5	94,3
Département des statistiques	48,9	49,1	48,2	49,2	55,7
Institut du FMI	54,5	54,6	54,4	56,0	55,4
Département juridique	12,7	8,6	15,4	15,5	19,6
Autres départements ³	14,7	11,3	12,2	12,9	10,7
Total des prestations	365,4	337,2	343,3	346,6	355,7

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

¹Une année-personne effective d'assistance technique est de 260 jours. De nouvelles définitions sont utilisées depuis 2001 et les données ont été ajustées rétroactivement.²Assistance technique indirecte (politique, administration et évaluation de l'assistance technique et autres activités connexes).³Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, Département de la technologie et des services généraux et Bureau de la gestion de l'assistance technique.

Tableau 6.3
Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 1999–2003

Programme	1999	2000	2001	2002	2003
Formation dispensée au siège					
Cours et séminaires	20	22	22	21	23
Participants	676	776	798	759	808
Semaines-participants	3.837	3.623	3.671	2.900	3.224
Instituts et programmes de formation régionaux ¹					
Cours et séminaires	38	57	67	81	79
Participants	1.095	1.632	2.102	2.632	2.549
Semaines-participants	2.325	3.185	3.760	4.612	4.220
Autres formations extérieures					
Cours et séminaires	20	24	19	16	17
Participants	605	775	564	438	496
Semaines-participants	1.120	1.364	1.048	834	899
Téléenseignement					
Cours ²	—	1	1	3	3
Participants ³	—	50	50	134	114
Semaines-participants ⁴	—	100	100	313	276
Total des cours et séminaires	78	103	108	118	119
Total des participants	2.376	3.183	3.464	3.829	3.853
Total des semaines-participants	7.282	8.272	8.579	8.659	8.619

Source : Institut du FMI.

¹Institut multilatéral de Vienne (créé en 1992), Institut régional de Singapour (1998), Programme régional de formation FMI-FMA aux Émirats arabes unis (1999), Institut multilatéral d'Afrique (IMA) en Côte d'Ivoire (1999), Programme conjoint Chine-FMI (2000), Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine au Brésil (2001). Les données relatives à l'IMA prennent en compte les cours dispensés par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Les données relatives à l'Institut régional de Singapour incluent un cours dispensé par la Banque mondiale en 2002 et en 2003.

²Ces cours ne sont pas inclus dans le décompte total des cours ci-dessous, car le segment du cours donné à Washington est déjà pris en compte dans la formation dispensée au siège.

³Les participants invités à suivre le segment du cours donné à Washington figurent à la fois dans cette catégorie et sous la rubrique formation dispensée au siège.

⁴Seules les semaines-participants correspondant au segment du cours donné par téléenseignement sont prises en compte. Les semaines-participants correspondant au segment du cours donné à Washington sont incluses dans la formation dispensée au siège.

L'Institut du FMI

À travers un vaste programme de cours et de séminaires, l'Institut du FMI assure la formation de cadres des pays membres dans ses principaux domaines de compétence — gestion macroéconomique et élaboration des politiques financière, budgétaire et du secteur extérieur. La formation est assurée par des fonctionnaires de l'Institut ou des autres départements du FMI et, à l'occasion, par des universitaires et des experts extérieurs. Les cours sont dispensés au siège du FMI à Washington et dans divers centres à l'étranger. Une certaine préférence est accordée aux cadres issus de pays en développement ou en transition.

Avec l'assistance des autres départements, l'Institut du FMI a donné 119 cours à plus de 3.800 participants pendant l'exercice 2003 (tableau 6.3). Près des deux tiers des cours et près de la moitié des semaines-partici-

pants ont été offerts dans les six instituts et programmes régionaux du FMI en Autriche, au Brésil, en Chine, en Côte d'Ivoire³, aux Émirats arabes unis et à Singapour (tableau 6.4). La formation à Washington demeure importante, car elle comporte généralement des cours de plus longue durée et représente près de 40 % des semaines-participants. La formation à l'étranger et dans le réseau d'instituts régionaux du FMI s'inscrit dans le cadre d'une collaboration permanente entre l'Institut et les programmes de formation nationaux ou régionaux.

Après un certain nombre d'années de progression, les activités de formation se sont stabilisées en 2003 au niveau atteint en 2002. Cette évolution tient en partie à

³Début 2003, à cause de l'insécurité en Côte d'Ivoire, l'Institut multilatéral d'Afrique a été relocalisé temporairement en Tunisie.

Tableau 6.4
Programmes de formation des instituts régionaux du FMI

Programme régional	Date de création	Localisation	Parrainage	Pays participants
Institut multilatéral de Vienne	1992	Autriche	Autorités autrichiennes, Banque des règlements internationaux, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce ¹	Pays en transition d'Europe et d'Asie
Institut régional de Singapour	1998	Singapour	Gouvernement de Singapour	Pays en développement et en transition d'Asie et du Pacifique
Programme régional de formation FMI-FMA	1999	Émirats arabes unis	Fonds monétaire arabe	Pays membres du Fonds monétaire arabe
Institut multilatéral d'Afrique	1999	Côte d'Ivoire	Banque africaine de développement, Banque mondiale	Pays africains
Programme conjoint Chine-FMI	2000	Chine	Banque du peuple de Chine	Chine
Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine	2001	Brésil	Gouvernement brésilien	Pays d'Amérique latine

¹D'autres pays européens et l'Union européenne, qui ne figurent pas parmi les parrains officiels de l'Institut multilatéral de Vienne, lui apportent néanmoins un appui financier.

l'achèvement envisagé du réseau d'instituts de formation régionaux du FMI en 2002 (*Rapport annuel 2002*, page 87), mais aussi à un certain nombre d'activités de formation qui ont été annulées en 2003 à cause de l'insécurité en Côte d'Ivoire, de la guerre en Iraq et de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en Asie.

L'Institut du FMI continue à étoffer ses programmes. En 2003, de nouveaux cours ont été dispensés sur divers thèmes, notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évaluation de la stabilité du système financier, la viabilité et la transparence des finances publiques, la prévision macroéconomique et l'évaluation des mesures de diligence mises en place par les banques centrales. À Washington comme dans les instituts et programmes régionaux, l'Institut offre à des

cadres de niveau supérieur des séminaires de courte durée répondant à leurs besoins. Les domaines couverts en 2003 ont été notamment : l'évolution actuelle du droit monétaire et financier, les régimes et politiques de change, la mondialisation du marché financier, la mondialisation dans une perspective historique et le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Un cabinet indépendant d'études de marché a été engagé en 2003 pour évaluer l'efficacité et la demande de cours de formation. Une enquête menée auprès des autorités nationales a révélé que celles-ci sont très satisfaites du programme de formation actuel et qu'il existe une forte demande non satisfaite de cours à Washington et dans les centres de formation régionaux.

Transparence, obligation de rendre compte et coopération

Un nombre des réformes mises en œuvre par le FMI au cours des dernières années reposent sur la conviction que l'efficacité de l'institution dépend beaucoup de son aptitude à faire preuve de transparence dans l'élaboration et la communication de conseils de politique économique à ses membres; à rendre compte des conseils donnés et des décisions prises en matière de prêts; à faire montre de réceptivité en tirant les leçons de son expérience, surtout dans le domaine de la conception des programmes; d'ouverture en élargissant ses efforts de sensibilisation et de dialogue au-delà des milieux officiels; et, enfin, d'esprit de collaboration vis-à-vis des autres membres de la communauté internationale dans le cadre des efforts mis en œuvre pour atteindre notre objectif commun : une croissance largement répartie et durable. Le FMI considère ces cinq principes comme des objectifs majeurs.

La transparence du FMI et de ses membres

Le Conseil d'administration du FMI a adopté une série de mesures qui visent à améliorer la transparence des politiques et des données des pays membres, ainsi que celle du FMI lui-même et sa communication avec l'extérieur (encadré 7.1). En prenant ces mesures de renforcement de la transparence du FMI, le Conseil d'administration a cherché à concilier la responsabilité de l'institution en matière de surveillance du système monétaire international avec son rôle de conseiller confidentiel de ses pays membres.

Dans le cadre de la réévaluation prévue de cet équilibre, en septembre 2002, le Conseil a fait le bilan de la politique de transparence du FMI et a abordé les étapes à venir. Les administrateurs se sont félicités de l'augmentation notable des informations concernant le FMI et l'évaluation des politiques de ses pays membres qui sont mises à la disposition du public, mais ont souligné que la transparence n'est pas une fin en soi. Selon eux, la stratégie de publication du FMI entre pleinement dans le cadre des efforts que déploient les pays membres pour accroître la transparence de leurs politiques économiques, en vue d'améliorer à la fois l'éthique de responsabilité et la fiabilité des informations diffusées au public, y compris concernant les actions du FMI qui visent à encourager et à aider les

pays membres. Les administrateurs considèrent donc que l'impact de la transparence sur les politiques économiques nationales et les participants au marché constitue un facteur important pour l'évaluation de l'efficacité des politiques de diffusion du FMI, et ils envisagent avec intérêt d'aborder à nouveau cette question par la suite.

Les administrateurs sont satisfaits de constater qu'un nombre croissant de *documents consacrés aux pays membres sont diffusés* dans le cadre de la politique de transparence du FMI. À l'heure actuelle, pratiquement tous les documents liés aux intentions de politique économique des pays membres qui sollicitent une assistance financière de l'institution sont diffusés et, dans plus de la moitié des cas, les autorités ont consenti à la publication volontaire des rapports de consultations au titre de l'article IV ou concernant l'utilisation des ressources du FMI.

Pour l'avenir, les administrateurs ont souligné que la politique de transparence du FMI ne doit altérer en rien la franchise du dialogue que l'institution entretient avec ses membres, ni celle du processus de rapport des services du FMI au Conseil d'administration. Bien que les résultats à cet égard aient été globalement satisfaisants jusqu'à présent, de nombreux administrateurs s'inquiètent néanmoins de ce que des pressions s'exercent parfois sur les services du FMI pour qu'ils nuancent la présentation de leurs rapports, même si en substance leur évaluation reste la même. Il importe que les services de l'institution continuent de chercher à garantir un équilibre adéquat entre la franchise et la confidentialité.

Les administrateurs ont observé que la publication systématique et en temps opportun des rapports des services du FMI consacrés aux pays peut contribuer de manière non négligeable à mobiliser le soutien du public vis-à-vis des actions de politique économique et à améliorer l'éthique de responsabilité du FMI. En particulier, la diffusion des rapports de consultations au titre de l'article IV peut renforcer l'efficacité de la surveillance. En replaçant dans un contexte plus large les programmes soutenus par l'institution, la publication des rapports des services du FMI sur l'utilisation de ses ressources peut rehausser la crédibilité de tels programmes — et la confiance du public à leur égard — tout en dynamisant le processus d'internalisation.

Encadré 7.1.

Les principaux éléments de la politique de publication du FMI

- Publication volontaire des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'utilisation des ressources de l'institution.
- Publication présupposée des lettres d'intention, des mémorandums de politiques économique et financière et autres documents décrivant les intentions des autorités nationales; cependant, un pays membre peut notifier le Conseil de sa décision de ne pas consentir à la publication d'un document par le FMI.
- La publication des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), des DSRP intérimaires et des rapports d'avancement sur les DSRP est nécessaire pour que la direction recommande leur avalisation par le Conseil d'administration.
- Publication volontaire des notes d'information au public (NIP) qui font suite aux consultations au titre de l'article IV et aux examens par le Conseil d'administration des documents sur la surveillance régionale, des conclusions de missions, des documents de référence pour les entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV et des documents relatifs aux programmes suivis par les services du FMI.
- Publication présupposée des rapports des services du FMI sur les questions de politique générale, ainsi que des notes d'information au public (sauf sur des questions ayant trait à l'administration du FMI, pour lesquelles la publication peut être décidée au cas par cas).
- Les passages à supprimer dans les documents publiés doivent être limités à des informations très sensibles pour les marchés, essentiellement des données sur les taux de change et les taux d'intérêt. Les corrections doivent être limitées à des changements factuels et aux descriptions des vues des autorités.
- Le pays membre concerné dispose d'un droit de réponse et peut publier une déclaration qui accompagnera le rapport des services du FMI et dans laquelle il peut commenter l'évaluation des services du FMI et/ou du Conseil d'administration.
- Le public a accès aux archives du FMI relatives aux documents du Conseil d'administration de plus de cinq ans, aux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de plus de dix ans et aux autres documents de plus de vingt ans, sous réserve de certaines restrictions.

Cela étant, les administrateurs se sont félicités des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre de la stratégie de publication volontaire et il convient, d'après eux, de continuer à encourager la diffusion de ces rapports. À ce sujet, ils ont envisagé la possibilité, pour les rapports de consultations au titre de l'article IV et les rapports sur l'utilisation des ressources du FMI, de passer de la notion de diffusion volontaire à celle de publication présupposée. Ils ont fait observer que les taux de publication élevés, et en hausse, constatés pour les rapports des services du FMI consacrés

aux pays témoignaient d'ores et déjà de l'impulsion fondamentale qui persuade de plus en plus de pays membres d'accepter la publication, facultative, des rapports les concernant. L'appui constant des administrateurs restera vital pour confirmer cette tendance à l'avenir. Il a donc été convenu d'aborder à nouveau la question du passage à la publication présupposée lors du prochain examen de la politique de transparence par le Conseil d'administration, qui est prévu pour juin 2003. Les administrateurs sont d'avis qu'il serait utile et constructif pour les organes dirigeants du FMI d'être tenus périodiquement informés des progrès réalisés sur le front de la publication des rapports des services du FMI, compte tenu des directives actuelles de publication volontaire.

Diverses opinions ont été émises concernant l'autorisation éventuelle de publier, à titre volontaire, les *lettres d'intention* et *mémorandums de politiques économique et financière*, après leur distribution au Conseil d'administration, mais avant la réunion de celui-ci. Certains administrateurs considèrent que la publication préalable de ces deux documents, sur une base volontaire et à la demande du pays concerné, pourrait rehausser la qualité du débat public sur les mesures de politique économique envisagées par le pays. La plupart d'entre eux préfèrent toutefois s'en tenir à l'approche actuelle, pour éviter de devancer la décision du Conseil concernant les ententes intervenues entre le pays membre et la direction du FMI.

Les administrateurs ont examiné la pratique actuelle consistant, dans les *notes d'information au public (NIP) relatives aux consultations au titre de l'article IV* conclues par défaut d'opposition, à ne pas faire référence à ce processus pour éviter d'éventuels malentendus vis-à-vis des responsabilités qui incombent au Conseil d'administration en matière d'évaluation. Nombre d'entre eux estiment que, lorsque les consultations sont conclues par défaut d'opposition ou sur la base de résumés, il devrait en être fait mention dans la note d'information au public, avec les explications qui s'imposent, conformément à l'objectif de transparence, et la stratégie actuelle devrait être adaptée en conséquence. Les administrateurs sont convenus que, dans les cas de conclusion par défaut d'opposition, la section intitulée «Évaluation par le Conseil d'administration» de la note d'information au public devrait être approuvée par le Conseil, sur la base du projet de NIP distribué séparément trois jours avant le délai fixé pour le défaut d'opposition.

Les administrateurs sont également convenus des mesures suivantes : 1) permettre les références aux impayés au titre d'obligations financières dans les NIP relatives aux consultations au titre de l'article IV et les déclarations du Président, après diffusion d'un communiqué de presse sur le sujet; 2) permettre la diffusion d'informations sur la modification des modalités de rachat anticipé au titre des lignes de crédit préventives et de la

facilité de réserve supplémentaire, par les moyens suivants : déclaration du Président, NIP, communiqué de presse ou rapport des services du FMI, si le pays membre y consent; 3) ajouter les évaluations de la solidité des systèmes financiers et les analyses individuelles de viabilité de la dette des PPTE aux catégories de la décision de publication qui ont reçu une autorisation de diffusion.

En ce qui concerne la *publication des débats du Conseil qui ont trait aux questions de politique générale*, les administrateurs ont constaté avec satisfaction que l'accès public à l'information dans ce domaine a été considérablement élargi. La plupart d'entre eux sont favorables à la notion de publication présumée des documents de politique générale et des notes d'information au public qui présentent un résumé à l'issue des réunions du Conseil. De nombreux administrateurs jugent également utile de publier certains documents traitant de questions administratives.

Quant aux résultats de la mise en œuvre de la politique relative aux *suppressions et corrections dans les rapports des services du FMI*, les administrateurs ont fait observer que les suppressions étaient peu nombreuses et essentiellement limitées à des données extrêmement sensibles pour les marchés, ce qui est conforme aux directives en place. Les administrateurs étaient, dans l'ensemble, d'accord sur le maintien des directives actuelles en matière de suppressions, mais nombre d'entre eux ont suggéré qu'il fallait appliquer ces directives avec souplesse. À ce sujet, plusieurs d'entre eux ont proposé d'examiner la possibilité de supprimer les informations hautement sensibles sur le plan politique lors du réexamen de juin 2003. La plupart des administrateurs souscrivent à la proposition des services visant à permettre de supprimer les références aux critères de réalisation et aux repères structurels extrêmement sensibles pour les marchés, qui pourraient être communiqués par le biais de lettres complémentaires; cette mesure serait utile pour harmoniser l'application des dispositions d'un document à l'autre.

D'après les administrateurs, l'*important volume de corrections* contenues dans les rapports de consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI est le reflet des efforts entrepris à la fois par les pays membres et les services du FMI pour garantir l'exactitude des informations communiquées au public. Un certain nombre d'entre eux estiment néanmoins que l'on pourrait faire preuve de davantage de réserve et de rigueur dans ce domaine, notant aussi que les corrections entraînent des retards de publication.

Les administrateurs ont fait observer que *donner accès en temps opportun aux procès-verbaux du Conseil d'administration* représentait un pas important vers l'amélioration de la transparence du processus de décision du FMI. Ils ont appuyé la proposition visant à réduire le délai actuel, qui est de vingt ans, bien que les opinions divergent quant à la réduction appro-

priée. Même si un large appui s'est dégagé en faveur d'une réduction à cinq ans du délai d'accès aux procès-verbaux des débats de politique générale, de nombreux administrateurs ont estimé que, pour les questions touchant les pays membres, la perspective de l'accès public au bout de cinq ans pourrait indûment altérer le caractère spontané des débats du Conseil. Il a donc été convenu de ramener à dix ans le délai d'accès aux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Examen de la stratégie de communication externe du FMI

Pour la troisième fois en cinq ans, le Conseil a passé en revue, en mars 2003, la stratégie de communication externe du FMI¹. Cet examen a permis aux administrateurs de faire le point sur les progrès réalisés durant les dernières années dans le sens d'une plus grande ouverture du FMI et d'une plus grande réceptivité de l'institution aux opinions extérieures, y compris aux inquiétudes et aux critiques. Tout en notant que des améliorations significatives avaient été enregistrées, les administrateurs se sont accordés à penser qu'il subsistait des problèmes. Il leur a paru nécessaire de continuer à faire en sorte que les travaux du FMI soient mieux compris du public et que le Fonds puisse ainsi servir plus efficacement ses pays membres.

L'attention relativement soutenue que les médias accordent actuellement au FMI crée une occasion intéressante d'améliorer la mise en œuvre de la communication externe de l'institution. Selon les administrateurs, même si les travaux du FMI — inspirés de la mission du Fonds consistant à préserver les fondements macroéconomiques et monétaires de la croissance économique — sont essentiels au bien-être économique et au relèvement du niveau de vie dans tous les pays du monde, la plupart de ses travaux sont source de controverse. Le fait qu'un aspect essentiel de la mission du FMI consiste à conseiller les pays sur la meilleure façon de faire face à leurs réalités économiques dans des circonstances difficiles, y compris lorsque ces pays ont besoin de son aide financière, n'est pas une des moindres raisons de cette situation. À ce sujet, les administrateurs ont estimé que l'objectif premier de la stratégie de communication du FMI doit être de mieux faire comprendre la mission de l'organisation, d'inspirer le respect pour ses compétences et de rehausser la crédibilité de ses politiques — plutôt que d'accroître sa popularité. En poursuivant énergiquement ses efforts visant à mieux faire comprendre ses activités, le FMI

¹La «communication externe» du FMI ne comprend pas la communication avec les autorités et les fonctionnaires des pays membres. Elle exclut aussi la communication avec les autres organisations internationales. Le premier examen de la stratégie de communication externe par le Conseil a eu lieu en juillet 1998 et le deuxième en février 2000.

parviendra, à terme, à susciter davantage de soutien pour ses travaux dans les pays membres, même si les progrès peuvent paraître lents et modestes. Les administrateurs ont jugé généralement possible d'obtenir de meilleurs résultats en définissant mieux les objectifs et priorités des activités de communication externe dans le cadre du budget actuel.

Priorités et coordination

Les administrateurs s'accordent à penser que la communication du FMI doit être ciblée avec beaucoup de précision et que ses grands thèmes doivent être déterminés par les décisions et plans de travail du Comité monétaire et financier international et du Conseil d'administration. Les administrateurs ont fait remarquer que le Conseil, la direction et les services du FMI se partagent la responsabilité de la communication externe de l'institution et que, bien entendu, le Département des relations extérieures contribue de façon essentielle à ce que cette communication soit élaborée, coordonnée et mise en œuvre de façon satisfaisante. Il incombe au Département des relations extérieures d'informer le personnel du FMI sur les questions de communication externe majeures, de rédiger et réviser les projets de communiqués destinés au public et, enfin, de conseiller le FMI et de coordonner ses efforts en matière d'interventions publiques et de relations avec les médias. Puisque qu'un nombre croissant de fonctionnaires du FMI participera inévitablement à de telles activités, les administrateurs estiment qu'il sera plus important que jamais d'assurer la cohérence des messages diffusés à l'extérieur.

Disponibilité et accessibilité de l'information

Les administrateurs remarquent que la politique de transparence du FMI a entraîné un fort accroissement de la publication de documents sur les politiques et les pays, ainsi que des résumés des réunions du Conseil, principalement par le biais du site Internet du FMI. Le FMI publie aussi une grosse quantité de documents de recherche et de données statistiques, ainsi que des informations exhaustives sur ses finances. Les administrateurs notent que le volume même des informations publiées par le FMI et leur caractère technique et spécialisé rendent encore plus indispensable la distribution de résumés et de documents explicatifs clairs et succincts aux non-spécialistes. Les administrateurs soutiennent les efforts en cours visant à améliorer la rédaction, la correction et la présentation résumée des documents du FMI destinés à être distribués au public. Ils jugent néanmoins nécessaire de faire plus pour faciliter la compréhension de ces documents — par exemple en les rédigeant dans un langage clair et simple et en les purgeant de leur jargon. Au même chapitre, les administrateurs appellent de leurs vœux la poursuite des efforts visant à rehausser les compétences de l'ensemble du personnel du FMI en

matière de communication, afin d'améliorer les relations avec le public, mais aussi, plus généralement, pour valoriser le savoir au sein de l'institution. De nombreux administrateurs soulignent que les cadres dirigeants du Fonds peuvent participer utilement à la communication externe et qu'il convient de réfléchir à la démarche la mieux adaptée pour progresser dans ce domaine.

Promotion active du dialogue et de la sensibilisation

Les administrateurs partagent l'opinion de la direction et des services selon laquelle les efforts de dialogue et de sensibilisation consistent autant à écouter et à apprendre qu'à informer et à fournir des explications aux interlocuteurs du FMI. Ils constatent que l'institution s'efforce davantage que par le passé de prendre en compte l'opinion de ses détracteurs et de ses partisans dans l'élaboration et la révision de ses politiques, pratiques et conseils. Les administrateurs se félicitent du développement considérable de la communication du FMI avec les parties prenantes non officielles durant les dernières années, notamment avec les parlementaires et les représentants de la société civile (encadré 7.2). Ses ressources étant limitées, le FMI, comme d'autres organisations internationales, devra à l'avenir se montrer sélectif et définir des priorités dans ses efforts de dialogue et de sensibilisation.

La plupart des administrateurs souhaitent donner la priorité à la communication avec les assemblées parlementaires, les syndicats et le secteur privé, en coopération avec les autorités nationales. Ils souhaitent que les représentants résidents et les chefs de mission du FMI jouent un rôle de sensibilisation accru et soulignent aussi le profond retentissement qu'ont les discours des membres de la direction et leurs visites dans les pays membres. Les administrateurs accueillent favorablement la proposition des services quant à la rédaction d'une note d'orientation visant à conseiller les services du FMI sur la façon de prendre contact avec les organisations de la société civile. Tout en encourageant les services à souligner les réussites du FMI, les administrateurs estiment que l'image et l'éthique de responsabilité de l'institution ne peuvent que bénéficier de la volonté de celle-ci de tirer les leçons de son expérience et de reconnaître ouvertement ses erreurs, le cas échéant. Les administrateurs sont généralement favorables à l'idée de répondre rapidement et énergiquement aux informations partiales et inexactes publiées dans les médias sur le FMI et ses activités, tout en ajoutant que la diffusion d'un message cohérent, sur le long terme, auprès des personnalités influentes du monde entier doit rester un des objectifs primordiaux de l'institution.

Élargir la portée de la communication du FMI

Les administrateurs se réjouissent que les énormes quantités d'informations affichées sur le site Internet du FMI contribuent grandement aux efforts de com-

munication et de sensibilisation. Ils sont favorables à la poursuite du développement et de l'agrandissement du site et souhaitent que l'on mette l'accent sur la qualité de l'information fournie tout en continuant à garantir aux usagers du monde entier un accès aisé et rapide. Les administrateurs saluent les efforts visant à élargir la distribution des publications imprimées, notamment dans les pays en développement. Ils soutiennent aussi les efforts déployés par le Département des relations extérieures et les départements géographiques pour améliorer la planification et la coordination des programmes de communication externe du FMI destinés à des régions et pays particuliers, tout en tenant compte des différences de circonstances et de perceptions existant d'un pays à l'autre et en ne négligeant aucune région. Les administrateurs remarquent aussi qu'au sein d'un même pays l'efficacité de la communication du FMI varie selon les groupes et les institutions et demandent que les efforts de communication soient conçus en fonction des circonstances et des préoccupations propres à chaque auditoire.

Publications dans des langues autres que l'anglais

Les administrateurs ont analysé les conclusions d'un rapport produit par un groupe de travail interdépartemental sur la question des publications du FMI dans des langues autres que l'anglais (la langue de travail au FMI). Ils ont convenu qu'il pouvait être très utile d'accroître la publication de documents du FMI et d'autres types d'informations dans des langues autres que l'anglais — les langues locales comme les langues internationales les plus utilisées — pour mieux faire comprendre et accepter les politiques et conseils du Fonds et encourager l'internalisation des programmes. S'agissant des documents relatifs aux objectifs de politique par pays dont la version originale est en langue locale, il faut encourager la pratique consistant à relier ces documents aux sites Internet des autorités ou à les afficher sur le site du FMI dans le cas où ils sont rédigés dans une des langues majeures bénéficiant d'un lien sur la page d'accueil. Dans d'autres cas, les coûts de traduction peuvent être élevés. La majorité des administrateurs estime que ces efforts doivent être consentis dans les limites du budget existant, au cas par cas et selon les besoins. Ils encouragent les services à chercher des options peu coûteuses et à recenser les cas où la publication de documents traduits peut présenter de gros avantages en comparaison des coûts.

Rôle du Conseil d'administration

Les administrateurs ont exprimé une variété d'opinions sur leur propre rôle dans le système de communication externe. Plusieurs administrateurs ont fait observer qu'il leur serait difficile de jouer un rôle de premier plan en matière de relations publiques, puisqu'ils apparaîtraient

à la fois en tant que représentants de leur pays et dirigeants du FMI. Il a été proposé que les administrateurs utilisent comme guide un «code de conduite» que le Conseil lui-même pourrait élaborer.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été mis en place, en juillet 2001, pour effectuer des évaluations objectives et indépendantes de questions relatives au mandat du FMI, de manière à compléter les fonctions de revue et d'évaluation internes de l'institution. Grâce à ces travaux, le BIE devrait renforcer la culture de l'apprentissage au sein du FMI, accroître la crédibilité extérieure de l'institution, promouvoir une meilleure compréhension de ses activités dans les pays membres et appuyer les responsabilités institutionnelles de gestion et de surveillance du Conseil d'administration.

Le programme de travail du BIE pour l'exercice 2002/03 comprenait les trois projets d'évaluation suivants : 1) étude de l'utilisation prolongée des ressources financières du FMI et de ses conséquences pour l'institution; 2) évaluation du rôle du FMI dans trois crises récentes de compte de capital (Brésil, Corée et Indonésie); 3) examen de l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI dans un groupe de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Le rapport d'évaluation du premier projet, qui a trait à l'utilisation prolongée des ressources du FMI, a été globalement approuvé par le Conseil en septembre 2002 et publié par la suite. Le BIE formule dans son rapport des recommandations visant à limiter l'utilisation prolongée des ressources et ses implications négatives. Les recommandations couvraient les aspects suivants : le bien-fondé des programmes appuyés par le FMI (y compris la nécessité d'élaborer de nouvelles méthodes pour signaler l'existence de «labels de qualité» du FMI aux autres donateurs et créanciers); la conception des programmes; le renforcement de l'information et de l'analyse politiques; et la gestion des ressources humaines. La direction du FMI a chargé un groupe de travail de proposer une stratégie pour répondre aux questions soulevées par l'évaluation. Le BIE a transmis au groupe de travail les commentaires qui lui sont parvenus dans le cadre de son programme de sensibilisation externe. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du groupe de travail en mars 2003 et a approuvé plusieurs mesures de suivi spécifiques (on trouvera davantage de détails sur cette question au chapitre 4).

Le rapport d'évaluation sur les trois exemples de crises de compte de capital a été soumis à la direction pour avis, ainsi qu'au comité d'évaluation du Conseil d'administration, en avril 2003. Le rapport d'évaluation de l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI devait être distribué en mai 2003.

Pour l'exercice 2004, le programme de travail a été arrêté par le Directeur du BIE après un processus intensif

Encadré 7.2

Promotion du dialogue et de la sensibilisation

Les efforts de dialogue et de sensibilisation du FMI au-delà des milieux officiels consistent autant à *écouter* et à *apprendre* qu'à *informer* et à *convaincre* les interlocuteurs du FMI sur les questions concernant l'institution. Le FMI invite régulièrement le public à donner son avis sur ses propositions de politique économique, aussi bien sur son site Internet qu'à l'occasion de réunions et conférences organisées à cet effet. Les sujets suivants ont ainsi été récemment abordés : l'examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'examen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; l'élaboration de la politique concernant les PPTE (réduction de la dette); l'examen de la conditionnalité du FMI; la création d'un Bureau indépendant d'évaluation et son programme de travail; et le projet de mécanisme de restructuration de la dette souveraine. En dialoguant ainsi avec des organisations qui expriment toute une gamme d'opinions, le FMI complète le système officiel par lequel il rend compte à ses pays membres, représentés au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration.

Les parlements

Le FMI a entrepris d'intensifier son dialogue avec les parlementaires afin de mieux faire comprendre l'institution et sa politique, notamment en organisant des séminaires à l'intention des élus de divers pays. En mars 2003, le FMI a organisé un séminaire au Cameroun à l'intention des parlementaires, des gouverneurs provinciaux, des médias et des représentants de la société civile pour expliquer le rôle du FMI en général et les programmes

qu'il appuie en particulier. En avril 2003, une conférence similaire a été organisée pour les parlementaires du Ghana. Le FMI collabore aussi avec le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (un groupe officieux de parlementaires de pays industrialisés et en développement qui éprouvent un intérêt particulier pour les questions de développement), en prenant part, par exemple, à des visites de parlementaires dans les pays couverts par les DSRP. Le Directeur général a participé à la quatrième conférence annuelle du Réseau parlementaire, durant laquelle il a répondu pendant une heure aux questions des participants. Par ailleurs, la direction et les services du FMI rencontrent fréquemment des groupes de parlementaires en visite au siège de l'organisation. Le Directeur général s'est exprimé devant les assemblées parlementaires de plusieurs pays, et le FMI fournit des services de formation aux parlementaires.

Le secteur privé

Les contacts qu'entretient le FMI avec les entreprises privées des secteurs commercial et financier au niveau national se traduisent par de fréquentes rencontres entre, d'une part, les équipes de mission et les représentants résidents du Fonds et, d'autre part, les associations professionnelles, les sociétés privées, les banques et autres institutions financières. Selon une enquête réalisée récemment sur les efforts d'information, les représentants résidents rencontrent les associations professionnelles et commerciales en moyenne une fois tous les deux mois. D'une façon générale, le Département des marchés de capitaux internationaux entretient des contacts

avec un vaste réseau officieux de participants des marchés financiers privés. Par ailleurs, au niveau de la direction, les réunions semestrielles du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux offrent l'occasion de débattre, de façon informelle, de sujets majeurs intéressant l'ensemble des parties.

Les associations de la société civile

Au cours des dernières années, le FMI a considérablement accru ses efforts de dialogue et de sensibilisation en direction des représentants de la société civile : syndicats, associations professionnelles, organisations non gouvernementales (ONG), associations religieuses, organismes universitaires et instituts de recherche politique. Les services et la direction du FMI rencontrent fréquemment ces organisations, aussi bien au siège de l'institution que dans les pays membres. Dans les pays à faible revenu, le système des DSRP assure aux organisations de la société civile une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Lors des missions de consultations au titre de l'article IV, le FMI s'efforce souvent de recueillir l'avis d'un large éventail de représentants de la société civile au sujet de la situation économique. Le mandat des bureaux du FMI à l'étranger et des représentants résidents du Fonds inclut souvent un dialogue et des contacts avec les associations de la société civile. Ce dialogue couvre un large éventail de questions : politique macroéconomique et politiques connexes, ajustement structurel et pauvreté, allègement de la dette et réduction de la pauvreté, libéralisation des échanges et des mouve-

de consultation de nombreuses parties prenantes internes et externes. Par la suite, ce programme a été examiné et favorablement accueilli par le Conseil d'administration. Il se compose des éléments suivants : 1) l'évaluation de l'expérience du FMI dans la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRP/FRPC); 2) l'évaluation du rôle du FMI en Argentine à travers l'examen des programmes de 2000 et 2001 et, sur une plus longue période, à travers l'étude du

rôle joué par le FMI à partir de 1991; 3) l'évaluation de l'assistance technique du FMI.

L'évaluation DSRP/FRPC est en cours. Elle est réalisée parallèlement à l'évaluation de l'expérience de la Banque mondiale par son Département d'évaluation des opérations. Les termes de référence ont été publiés sur le site Internet du BIE au terme du processus de consultation des parties prenantes internes et externes sur un précédent document de synthèse. Les documents de synthèse des deux autres projets d'évaluation

ments de capitaux, mondialisation et gouvernance de l'économie internationale (dont l'examen de nouvelles règles pour le système financier mondial), promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption.

Durant les dernières années, les services du FMI ont considérablement accru leurs contacts avec les organisations syndicales nationales dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ou des programmes. Environ 70 % des missions du FMI ont eu des contacts avec les syndicats ou d'autres organisations ouvrières au moins une fois durant les deux dernières années en vue de recueillir leurs avis et de leur expliquer les conseils de politique économique offerts par le FMI et d'en débattre. Par ailleurs, le FMI entretient un dialogue constructif avec les organisations ouvrières internationales, représentées principalement par la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération mondiale du travail à l'occasion d'ateliers de travail, de séminaires régionaux et de colloques de dirigeants à Washington en collaboration avec la Banque mondiale. Le dernier de ces colloques a réuni 90 représentants syndicaux originaires de 40 pays en octobre 2002.

Le FMI ne possède pas de groupe de consultation des organisations non gouvernementales, mais il a intensifié le dialogue avec les ONG spécialisées dans la recherche et la défense de causes en matière de développement, d'endettement, d'environnement et de questions économiques connexes. Même si sa politique consiste à répondre de façon positive — dans les limites des ressources disponibles — aux demandes de l'ensemble des

ONG désireuses d'engager un dialogue constructif, le FMI a choisi de concentrer ses efforts de communication sur les organisations qui jouent un rôle prédominant.

Au niveau international, plusieurs grandes ONG sont en contact régulier avec les services du FMI, avec lesquels elles discutent de politiques et de programmes. D'innombrables réunions se tiennent régulièrement à Washington et en Europe sur divers sujets allant de l'allègement de la dette aux DSRP, en passant par la transparence, la gouvernance et l'environnement. En 2002, les ONG et d'autres associations de la société civile ont participé à quelque 310 colloques au siège du FMI. Ce dernier invite aussi les ONG à participer activement à l'examen de ses politiques, comme ce fut le cas récemment au sujet de la conditionnalité, de la transparence, des échanges commerciaux et des DSRP. Le FMI, de surcroît, invite fréquemment les ONG à des conférences organisées autour de l'examen de ses politiques.

Dans la limite de ses ressources et en tenant compte de ses autres priorités, le FMI organise des ateliers de travail et des séminaires pour les ONG (particulièrement dans l'Hémisphère Sud), souvent en collaboration avec ses représentants résidents et ses bureaux régionaux. Le but est d'expliquer ce qu'est le FMI et le rôle qu'il joue dans l'élaboration des politiques des pays qui mettent en œuvre un programme avec son appui. Par ailleurs, le FMI diffuse à travers le monde, par courrier traditionnel et électronique, une lettre d'information trimestrielle destinée aux ONG et à d'autres associations de la société civile, en anglais, espagnol, français et

russe. Cette publication, qui compte entre 700 et 800 destinataires, est affichée dans ces langues sur le site Internet du FMI.

Dans le passé, le FMI a entretenu des relations sporadiques et limitées, mais globalement cordiales et constructives, avec les associations religieuses. Le Conseil mondial des églises manifeste un regain d'intérêt pour le dialogue avec le FMI. En outre, le projet de programme de travail du World Faiths Development Dialogue (dialogue sur le développement des religions mondiales) prévoit d'intensifier ses efforts en faveur des objectifs de développement pour le Millénaire et de la participation des associations religieuses aux consultations sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le FMI entretient des contacts avec les chercheurs universitaires et les centres d'études et de réflexion, afin de permettre aux analystes influents en matière de politique économique d'améliorer et d'approfondir leur connaissance de la politique du Fonds, mais aussi pour bénéficier lui-même des opinions et des compétences des experts extérieurs. Les forums économiques contribuent eux aussi à stimuler le dialogue sur la politique économique. Chaque année, le FMI organise au siège une dizaine de rencontres de ce type en vue d'encourager un débat bien informé sur les problèmes qui se posent à lui et à la communauté internationale. Les sujets suivants y ont été récemment traités : l'euro, la gouvernance du FMI, les investissements étrangers directs en Chine, la couverture sociale, le renforcement des capacités, les systèmes d'alerte avancée et la transparence.

seront publiés sur le site Internet pour avis au début de l'exercice 2004.

Le BIE a entrepris de gros efforts de sensibilisation, notamment en tissant des liens avec les milieux universitaires, les organismes d'évaluation de l'aide et les représentants de la société civile. Des séminaires ont été organisés pour faire connaître les résultats du premier projet d'évaluation, à savoir l'évaluation de l'utilisation prolongée des ressources du FMI; les parties prenantes extérieures ont généralement jugé cette évaluation honnête

et constructive. Une grande diversité d'abonnés utilise aujourd'hui le site Internet du BIE, et de gros efforts ont été déployés pour publier les principaux documents du Bureau dans des langues autres que l'anglais.

Renforcer la voix et la représentation des pays en développement

En septembre 2002, le Comité du développement a demandé que la Banque mondiale et le FMI préparent un document de référence pour faciliter l'examen, lors

de la réunion du printemps 2003, des moyens d'amplifier et de renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition au sein des deux institutions. La vigueur et l'efficacité de la participation au processus décisionnel de la Banque et du FMI ont plusieurs dimensions. La plus directe est le nombre de voix attribuées. Une autre dimension importante est de savoir dans quelle mesure les pays sont bien armés pour mettre à profit les occasions mises à leur disposition pour présenter leurs vues dans ces institutions. Cette dimension — la «voix» — est très importante pour les groupes composés d'un grand nombre de pays — en particulier ceux avec un nombre significatif de pays appliquant un programme appuyé par le FMI ou de PPTE, étant donné le volume et la complexité des questions qui nécessitent une contribution de leur part.

Lors de l'examen initial du document de référence conjoint sur ce sujet, les administrateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition. Ils ont mis l'accent sur les initiatives qui ont déjà été engagées pour renforcer la voix des pays en développement et la culture de l'écoute au sein du FMI — y

compris le développement en cours du dispositif des DSRP, l'intensification de l'appui au renforcement des capacités et l'importance accordée à l'internalisation des réformes — et attendent avec intérêt de mettre à profit ces efforts. Comme des progrès plus rapides peuvent être accomplis en ce qui concerne un certain nombre de mesures administratives qui renforceraient la voix de ces pays, le Conseil d'administration a déjà commencé à considérer des mesures qui pourraient être prises à court terme pour s'attaquer aux problèmes d'effectifs et aux problèmes technologiques des deux groupes de pays d'Afrique subsaharienne, dont les besoins sont les plus urgents. Des progrès dans ce domaine permettront au Comité du développement de se concentrer sur des aspects du renforcement de la voix et de la participation de ces pays qui doivent encore être examinés de près et qui exigent des efforts de recherche de consensus parmi les pays membres dans la période à venir. Le CMFI aura l'occasion de revenir sur ces questions lors de la réunion de l'automne 2003, sur la base d'un rapport d'avancement du Conseil d'administration sur ses débats relatifs à la treizième révision générale des quotes-parts.

Opérations et politiques financières de l'exercice 2003

Linstitution fondée sur la coopération, le FMI accorde des prêts aux pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements. Il accorde cette aide financière par trois canaux :

Opérations ordinaires. Le FMI consent des prêts aux États membres en puisant sur un fonds renouvelable alimenté par les souscriptions que les pays membres versent à son capital (quotes-parts), à condition qu'ils entreprennent des ajustements économiques et des réformes afin de remédier à leurs difficultés de financement extérieur (encadré 1). Les prêts sont consentis dans le cadre de diverses politiques ou facilités destinées à remédier à des problèmes précis de balance des paiements (tableau 8.1). Ils donnent lieu au prélèvement d'intérêts dont les taux sont liés à ceux du marché, et ils sont remboursés dans des délais qui dépendent de la facilité de prêt utilisée.

Financements concessionnels. Le FMI accorde aux pays pauvres des prêts à très faible taux d'intérêt pour

les aider à restructurer leur économie afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Il accorde aussi des dons aux pays pauvres admissibles en vue de leur permettre de parvenir à un niveau d'endettement extérieur tolérable. Le principal des prêts concessionnels est financé par des prêts bilatéraux au FMI assortis de taux liés à ceux du marché, le FMI agissant en tant que fiduciaire. Les bonifications d'intérêts consenties aux emprunteurs et les dons pour l'allègement de la dette sont financés par des contributions des pays membres et sur le revenu que le FMI tire de ses propres ressources.

DTS. En outre, le FMI peut créer des avoirs de réserve internationaux en allouant aux pays membres des droits de tirage spéciaux (DTS), qu'ils peuvent utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Le DTS est aussi l'unité de compte de l'institution. Sa valeur est déter-

Encadré 8.1

Origine et emploi des financements du FMI

Les prêts ordinaires du FMI sont financés sur le capital souscrit par les pays membres. Chacun d'eux reçoit une quote-part qui détermine son engagement financier maximum envers le FMI. Une partie de la quote-part est versée en actifs de réserve (devises acceptables pour le FMI ou DTS), et le reste en monnaie nationale. Lorsque le FMI accorde un financement, il met des actifs de réserve à la disposition des emprunteurs en puisant sur les souscriptions en actifs de réserve des pays membres, ou en demandant aux pays dont la situation financière est jugée solide d'échanger des montants souscrits en leur monnaie contre des actifs de réserve (encadré 8.3).

Lorsqu'un prêt est décaissé, le pays membre qui tire sur les ressources du FMI lui «achète» des actifs de réserve au moyen de sa propre monnaie, puis le rembourse en «rachetant» sa mon-

naie au FMI contre des actifs de réserve. Le FMI prélève une commission dont le taux de base est établi à partir du taux d'intérêt du DTS (encadré 8.6), et il impose des commissions additionnelles en fonction du montant et de l'échéance du prêt ainsi que du niveau de l'encours de ses crédits.

Lorsqu'un pays fournit des actifs de réserve au FMI en paiement partiel de sa quote-part ou du fait de l'utilisation de sa monnaie, il reçoit une créance liquide sur l'institution (position de réserve) qui peut être mobilisée à vue pour obtenir des actifs de réserve afin de faire face à un besoin de balance des paiements. Ces créances sont rémunérées à un taux calculé à partir de celui du taux d'intérêt du DTS, et les pays membres les considèrent comme faisant partie de leurs réserves internationales. Lorsque les prêts du FMI sont remboursés (rachetés) par l'emprunteur au

moyen d'actifs de réserve, les fonds sont versés aux pays créanciers en échange de leur monnaie, et la créance sur le FMI est éteinte.

Étant donné leur nature, l'«achat» ou le «rachat» modifie la composition, mais non le total, des ressources du FMI. Un accroissement de l'encours des prêts diminue les avoirs du FMI en actifs de réserve et en monnaies des pays qui se trouvent dans une situation financière solide, tout en augmentant ses avoirs en monnaies des pays auxquels il prête. Le montant des actifs de réserve et des monnaies des pays se trouvant dans une situation financière solide détermine la capacité de prêts (la liquidité) du FMI (encadré 8.4).

Des informations sur divers aspects de la structure financière du FMI et des mises à jour régulières sur ses activités financières sont présentées sur le site <http://www.imf.org/external/fin.htm>.

Tableau 8.1
Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme de financement	But	Conditions	Échelonnement et suivi ¹
Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit⁴			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements des pays membre seront réglées dans un délai raisonnable	Achats trimestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (1974) (accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois suivants	Achats trimestriels ou semestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanismes spéciaux			
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance du marché	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché	Facilité disponible pour un an; accès concentré en début de période, avec deux achats (décaissements) au minimum
Lignes de crédit préventives (1999)	Ligne de défense établie par précaution et immédiatement accessible en cas de difficultés de balance des paiements dues à la contagion	Critères d'admissibilité : 1) absence d'un besoin de balance des paiements au départ; 2) évaluation positive des politiques par le FMI; 3) relations constructives avec les créanciers privés et progrès satisfaisants dans la réduction de la vulnérabilité extérieure; 4) programme économique satisfaisant	Ressources approuvées pour une période maximale d'un an. Montants de faible niveau (5-25 % de la quote-part) qui sont disponibles sur approbation, mais ne sont pas censés faire l'objet de tirages. En principe, un tiers des ressources est décaissé au moment de l'activation, avec échelonnement du reste des ressources à l'issue d'une revue post-activation
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse tient à des circonstances largement indépendantes de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tirages sur les tranches supérieures de crédit, ou lorsque la position de sa balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante	Les concours sont généralement décaissés par tranches sur une période de six mois conformément à la disposition correspondante de l'accord
Aide d'urgence	Aide rapide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus dans des cas exceptionnels
1) Catastrophes naturelles (1962)	1) À des catastrophes naturelles	1) Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements	
2) Pays sortant d'un conflit (1995)	2) Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale	2) Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC	
Facilité en faveur des pays membres à faible revenu			
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté	Adopter un programme triennal appuyé par la FRPC; les programmes FRPC reposent sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays membre dans le cadre d'un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques et structurelles ainsi que des mesures de lutte contre la pauvreté	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues
Note : a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcé			

¹Les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une *quote-part*, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur *achète* à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. En remboursement de ce prêt, l'emprunteur *rachète* sa monnaie au FMI en échange de la monnaie d'autres pays. Voir l'encadré 8.1 sur les opérations de financement du FMI.

²Le *taux de base des commissions* sur les décaissements du compte des ressources générales (CRG) est fixé en pourcentage du taux d'intérêt hebdomadaire du DTS et s'applique au solde journalier de l'encours des tirages sur le CRG au cours de chaque trimestre financier du FMI. En plus du taux de base et de la commission additionnelle, une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant que les pays sont autorisés à tirer au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Cependant, lorsque les pays effectuent des tirages, le FMI leur rembourse cette commission au prorata du montant tiré au titre de l'accord. Une commission de tirage non récurrente de 0,5 % est appliquée au moment de la transaction à chaque tirage sur le compte des ressources générales, à l'exception des tirages sur la tranche de réserve.

Limite d'accès ¹	Commissions ²	Modalités de rachat (remboursement) ³		
		Délai des rachats (Années)	Délai des rachats anticipés (Années)	Échelonnement
Annuelle : 100 % de la quote-part; Cumulative : 300 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %) ⁵	3¼–5	2¼–4	Rachats trimestriels
Annuelle : 100 % de la quote-part; Cumulative : 300 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %) ⁵	4½–10	4½–7	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire connexe	Taux de base plus commission additionnelle (de 300 points de base, majorée de 50 points un an après le premier décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base)	2½–3	2–2½	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès, mais les engagements devraient être de l'ordre de 300 %–500 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (de 150 points de base, majorée de 50 points de base à la fin de la première année et tous les six mois par la suite jusqu'à concurrence de 350 points de base)	2–2½	1–1½	Rachats semestriels
45 % de la quote-part pour chacun des deux volets (recettes d'exportation et importations de céréales). Limite globale de 55 % de la quote-part pour les deux	Taux de base	3¼–5	2¼–4	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels	Taux de base	3¼–5	Sans objet	Rachats trimestriels
140 % de la quote-part; 185 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles	0,5 %	5½–10	Sans objet	Rachats semestriels

³Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation; le FMI peut prolonger les délais sur la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.

⁴Les *tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la *première* tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches *supérieures* de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁵Commissions additionnelles instituées sur l'encours des crédits résultant d'achats effectués après novembre 2000 dans les tranches de crédit et au titre du MEDC.

minée par un panier composé des quatre principales unités monétaires internationales. Son taux d'intérêt, qui est calculé à partir des taux du marché de ces monnaies, sert de base au calcul des autres taux d'intérêt du FMI.

Les principaux faits financiers marquants de l'exercice 2003 ont été les suivants :

- Le FMI a achevé le réexamen des souscriptions au capital (quotes-parts) des pays membres et a conclu qu'il n'était pas nécessaire pour l'instant d'accroître son assise financière.
- L'encours des crédits du FMI a augmenté du fait que les flux de capitaux à destination des pays à marché émergent ont continué à diminuer et que plusieurs pays ayant de gros besoins de financement extérieur ont vu se réduire les possibilités d'accès aux marchés de capitaux internationaux.
- Le FMI a poursuivi ses efforts pour aider ses pays membres les plus pauvres à réduire la charge de leur dette et s'est attaché à recentrer de manière plus explicite les activités de prêts concessionnels de l'institution sur la réduction de la pauvreté.

Activités de financement ordinaires

Les activités de prêts ordinaires du FMI passent par son compte des ressources générales (CRG), auquel sont placées les souscriptions des pays membres. Ces derniers reçoivent la majeure partie des concours du FMI dans le cadre d'accords de confirmation, qui ont pour objet de remédier à leurs difficultés de balance des paiements à court terme et à caractère conjoncturel, et au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), qui vise plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Les prêts accordés à ces deux titres peuvent être renforcés par des ressources courtes provenant de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) lorsque l'objectif est d'aider les pays membres déstabilisés par une perte soudaine d'accès aux marchés des capitaux. Tous les prêts donnent lieu au paiement d'intérêts, auxquels peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Les périodes de remboursement varient elles aussi en fonction de la facilité utilisée (voir <http://www.imf.org/external/np/trr/lend/terms.htm>).

Prêts

Sur le plan des nouveaux engagements, le fait marquant a été un accord de confirmation de montant particulièrement élevé en faveur du Brésil. De plus, l'approbation de nouveaux accords non négligeables en faveur de l'Argentine et de la Colombie et l'augmentation du montant de l'accord en cours avec l'Uruguay font que le niveau total des engagements est resté relativement haut pour l'exercice 2003, les nouveaux engagements se chif-

frant à 29,4 milliards de DTS, contre 39,4 milliards de DTS¹ pour l'exercice 2002.

Le FMI a approuvé dix nouveaux accords de confirmation pour un montant total d'engagements de 27,1 milliards de DTS, et les engagements en faveur de l'Uruguay dans le cadre de l'accord de confirmation en vigueur ont été augmentés de 1,5 milliard de DTS. Par ailleurs, deux accords MEDC ont été approuvés durant l'exercice 2003, l'un en faveur de la République de Serbie-et-Monténégro (0,7 milliard de DTS), l'autre en faveur de Sri Lanka (0,1 milliard de DTS) (tableau 8.2). Le Burundi, la Grenade et le Malawi ont effectué de petits achats au titre de la politique d'assistance d'urgence. Aucun engagement n'a été effectué au cours de l'exercice au titre de la facilité de financement compensatoire (FFC) ni de la ligne de crédit préventive (LCP).

L'accord de confirmation en faveur du Brésil, d'un montant sans précédent dans l'histoire du FMI, a été approuvé en septembre 2002 à l'appui du programme économique et financier du gouvernement jusqu'à la fin décembre 2003. Le total engagé, soit 22,8 milliards de DTS, comprend un montant de 7,6 milliards de DTS, au titre de la FRS. En janvier 2003, le FMI a approuvé en faveur de l'Argentine un accord de confirmation de sept mois portant sur 2,2 milliards de DTS, qui a remplacé le précédent accord approuvé en mars 2000. Un autre accord de deux ans de montant élevé (1,5 milliard de DTS) a été approuvé en janvier 2003 en faveur de la Colombie.

Sur les quinze accords de confirmation en cours, trois sont considérés comme un volant de précaution : les pays parties aux accords ont indiqué qu'ils n'ont pas l'intention de tirer sur la ligne ouverte par le FMI. De ce fait, et aussi en raison de l'inachèvement de certaines revues ou de l'interruption des programmes, des tirages n'ont été effectués qu'au titre de 18 des 29 accords de confirmation ou accords élargis en vigueur pendant l'exercice (appendice II, tableau II.3). Fin avril 2003, le montant non tiré au titre des 18 accords de confirmation ou accords élargis encore en vigueur s'élevait à 23,6 milliards de DTS, soit la moitié environ du total engagé (47,2 milliards de DTS).

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a décaissé 21,8 milliards de DTS au titre de prêts sur le compte des ressources générales. Le montant des nouveaux crédits a dépassé les remboursements des concours consentis pendant les exercices antérieurs. Au total, les rachats se sont chiffrés à 7,8 milliards de DTS, y compris les remboursements anticipés de la Croatie (0,1 milliard de DTS), qui a effacé son encours, de la Thaïlande (0,1 milliard de DTS), de l'Estonie et de la Lituanie². Par conséquent, l'encours des crédits du

¹Au 30 avril 2003, 1 DTS = 1,383913 dollar EU.

²Les remboursements anticipés de l'Estonie et de la Lituanie ont été inférieurs à 50 millions de DTS.

Tableau 8.2

Concours financiers du FMI approuvés pendant l'exercice 2003

Pays membre	Nature du concours	Date d'approbation	Montant approuvé ¹ (Millions de DTS)
Albanie	Accord triennal FRPC	21 juin 2002	28,0
Argentine	Accord de confirmation de 7 mois	24 janvier 2003	2.174,5
Bolivie	Accord de confirmation d'un an	2 avril 2003	85,8
Bosnie-Herzégovine	Accord de confirmation de 15 mois	2 août 2002	67,6
Brésil	Accord de confirmation de 16 mois	6 septembre 2002	22.821,1
Burundi	Assistance d'urgence (post-conflit)	9 octobre 2002	9,6
Colombie	Accord de confirmation de 2 ans	15 janvier 2003	1.548,0
Congo, Rép. dém. du	Accord triennal FRPC	12 juin 2002	580,0
Croatie, Rép. de	Accord de confirmation de 14 mois	3 février 2003	105,9
Dominique	Accord de confirmation d'un an	28 août 2002	3,3
Équateur	Accord de confirmation de 13 mois	21 mars 2003	151,0
Gambie	Accord triennal FRPC	18 juillet 2002	20,2
Grenade	Assistance d'urgence (catastrophe naturelle)	27 janvier 2003	2,9
Guyana	Accord triennal FRPC	20 septembre 2002	54,6
Jordanie	Accord de confirmation de 2 ans	3 juillet 2002	85,3
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	Accord de confirmation de 14 mois	30 avril 2003	20,0
Malawi	Assistance d'urgence (catastrophe naturelle)	3 septembre 2002	17,4
Nicaragua	Accord triennal FRPC	13 décembre 2002	97,5
Ouganda	Accord triennal FRPC	13 septembre 2002	13,5
Rwanda	Accord triennal FRPC	12 août 2002	4,0
Sénégal	Accord triennal FRPC	28 avril 2003	24,3
Serbie-et-Monténégro	Accord triennal MEDC	14 mai 2002	650,0
Sri Lanka	Accord triennal MEDC	18 avril 2003	144,4
Sri Lanka	Accord triennal FRPC	18 avril 2003	269,0
Tadjikistan	Accord triennal FRPC	11 décembre 2002	65,0
Uruguay ²	Augmentations de l'accord de confirmation	25 juin et 8 août 2002	1.534,2
Zambie	Augmentation de l'accord FRPC	29 mai 2002	24,5

¹En cas d'augmentation, c'est le montant de l'accroissement qui est indiqué.

²Le montant de l'augmentation est diminué de l'annulation du reliquat (257,4 millions de DTS) au titre de la FRS.

FMI s'établissait en fin d'exercice au niveau record de 66,0 milliards de DTS, soit 13,9 milliards de DTS de plus qu'un an plus tôt.

En février 2003, les rachats par anticipation dont le principe avait été établi à l'issue du réexamen des facilités du FMI de l'exercice 2001 (voir encadré 8.2) ont commencé à prendre effet. Quatre pays — Argentine, Bosnie-Herzégovine, Pakistan et Turquie — étaient concernés. En février–mars 2003, la Bosnie-Herzégovine, le Pakistan et la Turquie ont procédé à des rachats par anticipation (0,1 milliard de DTS) conformément au calendrier prévu. Dans le cas de l'Argentine, les rachats censés intervenir durant l'exercice 2003 (0,3 milliard de DTS) et l'exercice 2004 (0,4 milliard de DTS) ont été reportés d'un an dans le contexte du programme approuvé en janvier 2003. Un sursis a également été accordé pour les rachats qu'étaient censés effectuer durant l'exercice 2004 l'Équateur, Sri Lanka et l'Uruguay. Au 30 avril 2003, un montant total de

32,9 milliards de DTS était censé faire l'objet de rachats anticipés au titre de la politique adoptée en novembre 2000; par ailleurs, un montant de 28,7 milliards de DTS faisait l'objet des nouvelles commissions sur les encours élevés également instituées à la même époque.

Ressources et liquidité

Les prêts du FMI sont financés principalement sur le capital entièrement libéré (quotes-parts) souscrit sous forme de paiements par les pays membres en actifs de réserve et en monnaies³. Lors des révisions générales des quotes-parts, qui ont lieu tous les cinq ans, des ajustements peuvent être proposés afin d'en modifier le montant total et la répartition entre les pays membres pour tenir compte de l'évolution de l'écono-

³En outre, les quotes-parts déterminent le nombre de voix dont les pays membres disposent dans l'institution, leur accès à ses financements et leur part des allocations de DTS.

Encadré 8.2

Différence entre la présomption et l'obligation de rachat

Aux termes des Statuts du FMI (article V, section 7 b)), un État membre qui a effectué des «achats» (tirages au titre d'un prêt) doit normalement effectuer des «rachats» à mesure que la situation de sa balance des paiements et de ses réserves s'améliore. Pour encourager les rachats par anticipation, il a été décidé à l'issue du réexamen des facilités du FMI de l'exercice 2001 d'adopter le *principe de la présomption de rachat par anticipation* pour les achats effectués après le 28 novembre 2000 dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité de financement compensatoire. Les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire font l'objet depuis sa création d'une présomption de rachat par anticipation; en mars, les échéances des présomptions et obligations de rachat au titre de la FRS ont été repoussées respectivement d'un an et de six mois. L'échéancier des pré-

somptions de rachat suppose des paiements anticipés par rapport au calendrier originel des obligations, comme le montre le tableau ci-dessous.

À la demande du pays, le Conseil d'administration du FMI peut l'autoriser à suivre l'échéancier des obligations de rachat, si sa situation extérieure n'est pas suffisamment forte pour qu'il puisse procéder à des rachats par anticipation sans en pâtir indûment ou courir des risques excessifs.

S'il est fait droit à la demande du pays, les remboursements censés être effectués par anticipation deviennent exigibles à la date de l'obligation de rachat. Autrement dit, chaque remboursement est reporté d'un an. Les rachats au titre de la FRS peuvent être reportés de six mois. Dans le cas du MEDC, un nouvel échéancier est établi au cas par cas, compte tenu du barème global des remboursements.

Facilité de crédit	Échéanciers des obligations de rachat (Années)	Échéanciers des présomptions de rachat (Années)
Accords de confirmation	3¼-5	2¼-4
Facilité de financement compensatoire (FFC)	3¼-5	2¼-4
Mécanisme élargi de crédit (MEDC)	4½-10	4½-7
Facilité de réserve supplémentaire (FRS)	2½-3	2-2½

mie mondiale. La quote-part d'un pays membre peut être aussi ajustée à titre individuel, en dehors d'une révision générale, afin de prendre en compte d'importants faits nouveaux le concernant. En outre, le FMI peut emprunter pour compléter les ressources tirées des quotes-parts.

Une partie seulement du capital libéré est disponible immédiatement pour financer de nouveaux prêts, en raison des engagements antérieurs et des politiques du FMI qui limitent l'utilisation des monnaies à celles des pays membres dont la situation financière est solide (encadré 8.3). Le volant de ressources utilisables a augmenté au cours de l'exercice parce que la situation financière de quatre pays membres supplémentaires (Inde, Malaisie, Maurice et Mexique) a été jugée suffisamment solide pour que leurs monnaies puissent être incluses dans le programme de transactions financières.

La position financière du FMI est restée adéquate tout au long de l'exercice pour répondre aux besoins de

ses pays membres. Sa capacité d'engagement à terme (CET) à un an, nouvel indicateur de liquidité mis au point au cours de l'exercice 2003, se montait à 61 milliards de DTS au 30 avril 2003, contre 59 milliards de DTS un an plus tôt (encadré 8.4 et graphique 8.1). Durant l'exercice, la CET a sensiblement fléchi, après l'approbation de l'accord en faveur du Brésil, mais s'est rétablie par la suite du fait de l'expiration et de l'annulation de deux accords dont une large partie des ressources n'avait pas été tirée (Argentine et Colombie) et de l'accroissement des remboursements projetés sur la période de prévision de douze mois.

Quotes-parts

Un certain nombre de faits nouveaux ayant trait aux quotes-parts sont intervenus pendant l'exercice écoulé.

- Les administrateurs ont continué à débattre des implications financières pour le FMI de la mondialisation, de l'intégration des marchés de capitaux et des efforts que l'institution déploie pour renforcer ses moyens de prévention et de résolution des crises financières (encadré 8.5). Il a été largement admis que le fait que de nombreux pays font davantage appel aux marchés financiers privés les a rendus plus vul-

nérables aux chocs affectant le compte de capital, et que ces chocs peuvent être considérables, tant en valeur absolue que relativement à la taille de l'économie. L'intégration mondiale, tant économique que financière, peut aussi comporter un risque de contagion financière. Les administrateurs étaient généralement d'avis que les efforts de prévention déployés par le FMI contribueront à réduire la fréquence et la gravité des crises financières, moyennant une amélioration de la surveillance qui encourage des politiques économiques avisées et un meilleur fonctionnement des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Dans le même temps, les administrateurs ont reconnu qu'il fallait s'attendre à de nouvelles crises financières et que le FMI devrait jouer un rôle de premier plan dans la résolution de ces crises et devrait donc disposer de ressources suffisantes. Les avis étaient cependant partagés sur la question de savoir si, face à ce genre de situation, la réaction du FMI serait ou devrait être de débloquer des crédits impor-

tants qui nécessiteraient une augmentation de ses ressources.

- Le Conseil a aussi étudié plus avant diverses questions liées à la révision et à l'actualisation des formules utilisées pour calculer les quotes-parts de manière à prendre en compte les changements intervenus dans l'économie mondiale et à mesurer plus précisément la position relative des pays membres. Les discussions ont avancé sur l'élaboration de différentes formules qui supposeraient une actualisation des variables traditionnellement prises en compte et seraient plus simples et transparentes que les formules actuelles. Il en est ressorti que la pondération des variables et la répartition des quotes-parts sont inextricablement liées et que toute décision concernant le montant des quotes-parts individuelles doit intégrer d'autres considérations, notamment la taille de l'assise financière du FMI et l'accès des emprunteurs à ses ressources. Cela éviterait d'assigner aux formules de calcul des quotes-parts des objectifs trop multiples, y compris la détermination de la contribution de chaque pays au FMI, du montant de ressources auquel il a accès et du nombre de voix qui lui sont attribuées.
- Au 30 avril 2003, 177 pays membres représentant plus de 99 % du total des quotes-parts proposées en 1998 à l'issue de la onzième révision générale avaient donné leur consentement à l'augmentation de leur quote-part proposée à l'époque et en avaient versé le montant. Deux pays membres admissibles à consentir à l'augmentation proposée ne l'avaient pas encore fait à la fin de l'exercice écoulé, et quatre ne pouvaient y consentir du fait de leurs impayés envers le FMI. Le 23 janvier 2003, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation jusqu'au 31 juillet 2003 de la période prévue pour consentir à l'augmentation au titre de la onzième révision générale et s'acquitter du paiement nécessaire. À la clôture de l'exercice, le total des quotes-parts souscrites s'établissait à 212,7 milliards de DTS environ.

Accords d'emprunt

Le FMI peut emprunter pour compléter les ressources provenant des quotes-parts. Il a passé deux accords d'emprunt permanents avec des prêteurs officiels et il

Encadré 8.3

Programme de transactions financières

Lorsque le FMI accorde des prêts, il fournit des actifs de réserve prélevés sur ses propres avoirs ou obtenus en invitant les pays membres dont la position financière est solide à échanger des avoirs du FMI en leur monnaie contre des actifs de réserve. Les pays membres qui participent au financement des transactions en devises du FMI sont choisis par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation de leur capacité financière individuelle. Ces évaluations sont en fin de compte une question d'appréciation — elles reposent notamment sur l'évolution récente et prospective de la balance des paiements et des réserves, ainsi que sur les tendances des taux de change et le volume et les échéances des obligations au titre de la dette extérieure.

Les montants transférés et reçus par les pays membres participants sont gérés de manière à assurer que leurs positions créditrices respectives au FMI restent approximativement identiques par rapport à leurs quotes-parts, lesquelles sont la mesure essentielle des droits et des obligations de chaque pays à l'égard de l'institution. À cette fin est établi un programme trimestriel indicatif de transactions financières. Le FMI publie sur son site Internet les résultats de cette programmation pour le trimestre s'achevant trois mois avant la publication. Au 30 avril 2003, les 44 pays membres énumérés ci-dessous participaient au financement des transactions du FMI.

Allemagne	Corée	Israël	Pays-Bas
Arabie Saoudite	Danemark	Italie	Pologne
Australie	Émirats arabes unis	Japon	Portugal
Autriche	Espagne	Koweït	Qatar
Belgique	États-Unis	Luxembourg	République tchèque
Botswana	Finlande	Malaisie	Royaume-Uni
Brunéi Darussalam	France	Maurice	Singapour
Canada	Grèce	Mexique	Slovénie
Chili	Hongrie	Norvège	Suède
Chine	Inde	Nouvelle-Zélande	Suisse
Chypre	Irlande	Oman	Trinité-et-Tobago

peut également s'adresser aux marchés privés, encore qu'il ne l'ait jamais fait. Les emprunts ont joué un rôle important dans le passé, car ils lui ont permis de se procurer un complément temporaire de ressources à des moments cruciaux. Au 30 avril 2003, il n'y avait aucun encours d'emprunt. Le dernier emprunt a été remboursé en mars 1999, au moment où le FMI a reçu l'essentiel des paiements de quotes-parts au titre de la onzième révision générale.

Accords généraux d'emprunt (AGE)

Les AGE sont en place depuis 1962; il s'agit d'une série d'accords de crédit aux termes desquels 11 participants (des pays industrialisés ou leur banque centrale) ont accepté de fournir des ressources au FMI pour prévenir ou pallier un dysfonctionnement du système monétaire international. Le montant disponible à ce titre est de 17 milliards de DTS, plus 1,5 milliard dans le cadre de l'accord associé avec l'Arabie Saoudite (tableau 8.3). Les AGE ont été activés dix fois, la dernière datant de juillet 1998 : l'appel de

Encadré 8.4

La CET — Nouvel indicateur de la capacité de prêt

En décembre 2002, le FMI s'est doté d'un nouvel indicateur de liquidité, la capacité d'engagement à terme (CET), qui doit permettre de mieux mesurer sa capacité de prêt. La CET à un an, qui est indicative du montant de ressources provenant des quotes-parts immédiatement disponible pour de nouveaux crédits sur les douze mois à venir, a remplacé le ratio de liquidité traditionnel.

La CET se calcule comme suit : montant des ressources utilisables,

moins soldes non tirés au titre des accords en cours, *plus* remboursements prévus sur les douze mois à venir, *moins* une encaisse de précaution qui garantit la liquidité des créances des créanciers et doit parer à une éventuelle érosion de l'assise financière du FMI. Les ressources utilisables du FMI sont ses avoirs en monnaies de pays financièrement solides, qui figurent dans le programme de transactions financières (voir encadré 8.3) et ses avoirs en DTS. L'encaisse de

précaution est égale à 20 % des quotes-parts des pays dont les monnaies sont retenues aux fins du programme de transactions financières et de tout montant mobilisé au titre des accords d'emprunt.

Les informations sur la CET à un an affichées sur le site Internet <http://www.imf.org/external/fin.htm> sont mises à jour chaque semaine (rubrique *Financial Activities: Week-at-a-Glance*) et chaque mois (rubrique *Financial Resources and Liquidity*).

Graphique 8.1

Capacité d'engagement à terme (à un an), 1990–avril 2003

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Note : Le FMI a commencé à publier les données relatives à la CET en décembre 2002. Pour la période antérieure, le graphique présente des estimations. La CET augmente lorsque des souscriptions de quotes-parts et des rachats sont effectués; elle diminue lorsque le FMI prend de nouveaux engagements financiers. Les références à certains pays membres et aux crises asiatiques dénotent les engagements financiers de grande ampleur pris par le FMI envers des pays ou groupes de pays.

fonds portait sur un montant de 6,3 milliards de DTS, pour le financement d'un accord élargi au bénéfice de la Russie. Sur ce montant, 1,4 milliard de DTS a été effectivement tiré. L'activation a été annulée et l'emprunt a été remboursé en mars 1999. Les AGE ont été reconduits neuf fois, le plus récemment en novembre 2002, lorsque le Conseil d'administration du FMI a approuvé leur reconduction pour une nouvelle période de cinq ans à compter de décembre 2003.

Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)

Les Nouveaux Accords d'emprunt, qui sont entrés en vigueur en novembre 1998, sont un ensemble d'accords

de crédit aux termes desquels 26 pays membres et institutions sont convenus de fournir des ressources supplémentaires au FMI pour prévenir ou pallier un dysfonctionnement du système monétaire international ou faire face à une situation exceptionnelle menaçant sa stabilité. Le montant disponible à ce titre est de 34 milliards de DTS (tableau 8.4). C'est aussi le montant total du crédit disponible au titre des AGE et NAE combinés. Les NAE sont le premier et le principal recours au cas où le FMI aurait besoin d'un complément de ressources, à ceci près que : 1) si une demande de tirage est présentée au FMI par un pays partie (ou dont l'institution est partie) à la fois aux AGE et aux NAE (toutes les parties aux AGE

sont également parties aux NAE), une proposition d'appel de fonds peut être faite au titre de l'une ou l'autre convention d'emprunt; et 2) si une proposition d'appel de fonds au titre des NAE n'est pas acceptée, une proposition d'appel de fonds peut être faite au titre des AGE. Les NAE ont été activés une fois — pour financer un accord de confirmation en faveur du Brésil en décembre 1998, lorsque le FMI a lancé un appel de fonds de 9,1 milliards de DTS, montant sur lequel 2,9 milliards de DTS ont été effectivement tirés. L'activation a été annulée et l'emprunt a été remboursé en mars 1999. En novembre 2002, la décision concernant les NAE a été reconduite pour une période de cinq ans à compter de novembre 2003. Le Banco Central de Chile (en tant qu'institution officielle du Chili) est devenu le vingt-sixième participant aux NAE, à compter de février 2003.

Financements concessionnels

Afin d'aider les pays membres les plus pauvres à stimuler leur croissance économique et à lutter contre la pauvreté, le FMI leur accorde une aide concessionnelle dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au 30 avril 2003, 36 pays membres au total ont bénéficié de financements FRPC, et 27 avaient reçu à la fin de l'exercice des engagements financiers au titre de l'initiative PPTE.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

En 1999, les prêts concessionnels du FMI ont été recentrés de manière à les axer explicitement sur la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une stratégie économique orientée sur la croissance. De concert avec la Banque mondiale, le FMI soutient les grandes orientations définies par chaque pays emprunteur dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), préparé avec la participation de la société civile et d'autres partenaires du développement. La modification des objectifs et des procédures a conduit le FMI à créer la FRPC, qui se substitue à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), afin d'apporter une aide financière dans le cadre de programmes élaborés conformément au DSRP.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a approuvé 10 nouveaux accords FRPC (Albanie, République démocratique du Congo, Gambie, Guyana, Nicaragua, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, et Tadjikistan), avec des engagements totalisant

Encadré 8.5

Douzième et treizième révisions générales des quotes-parts

Le FMI procède habituellement tous les cinq ans à une révision générale des quotes-parts de ses pays membres pour vérifier si le volume de ses ressources correspond aux besoins et pour ajuster la quote-part des pays dont le poids relatif dans l'économie mondiale a changé. La douzième révision générale des quotes-parts a été achevée le 30 janvier 2003, sans qu'une augmentation des quotes-parts soit proposée, de sorte que leur montant total est resté inchangé à 213,7 milliards de DTS.

Au cours de la période de la treizième révision générale des quotes-parts, qui a commencé dès

l'achèvement de la douzième, le Conseil d'administration surveillera de près le niveau des ressources du Fonds et décidera s'il est satisfaisant, et il étudiera des mesures visant à assurer une répartition des quotes-parts qui reflète l'évolution de l'économie mondiale, ainsi que des mesures visant à affermir la gouvernance du FMI. Le Conseil entend présenter un rapport d'étape sur ses travaux au Comité monétaire et financier international à l'Assemblée annuelle de 2003 et établira, si les discussions le justifient, un comité plénier pour formuler des recommandations spécifiques.

1,2 milliard de DTS. En outre, le montant engagé au titre du prêt à la Zambie a été augmenté de 24 millions de DTS (appendice II, tableau II.4). Au total, les décaissements FRPC se sont chiffrés à 1,2 milliard de DTS au cours de l'exercice 2003. Au 30 avril 2003, les programmes de réforme de 36 pays membres bénéficiaient d'accords FRPC représentant un total d'engagements de 4,5 milliards de DTS, dont 2,5 milliards n'avaient pas été tirés.

La FRPC est financée par le compte de fiducie de la FRPC et le fonds fiduciaire FRPC-PPTE qu'administre le FMI. Ces ressources sont distinctes de celles qui proviennent des quotes-parts et sont financées par les contributions d'une grande variété de pays membres de l'institution et du FMI lui-même⁴. Le compte de fiducie reçoit des prêts, dont les taux sont inférieurs à ceux du marché, de sources telles que des banques centrales, des États et des institutions publiques, et il prête ces fonds aux pays admissibles à une aide au titre de la FRPC, à un taux d'intérêt de 0,5 % par an. Des dons destinés à bonifier les intérêts des prêts FRPC sont consentis au compte de fiducie de la FRPC, qui comporte un compte de réserve destiné à garantir les prêts qu'il reçoit. Le fonds fiduciaire FRPC-PPTE a été créé pour bonifier les opérations de la FRPC de 2002 à 2005, et il sert aussi à financer l'aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

Au 30 avril 2003, les ressources disponibles pour financer les opérations de la FRPC se montaient à

⁴Pour plus de détail sur l'origine des fonds et les opérations financières concessionnelles du FMI, voir *Organisation et opérations financières du FMI*, Série des brochures n° 45-F, sixième édition (Fonds monétaire international, 2001), dont le texte peut être consulté en ligne à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/pam/pam45/fre/contents.htm>.

Tableau 8.3

Participants aux AGE et montants des crédits*(Millions de DTS)*

Participant	Montant
Banque nationale suisse	1.020,0
Belgique	595,0
Canada	892,5
Deutsche Bundesbank	2.380,0
États-Unis	4.250,0
France	1.700,0
Italie	1.105,0
Japon	2.125,0
Pays-Bas	850,0
Royaume-Uni	1.700,0
Sveriges Riksbank	382,5
Total	17.000,0
Accord de crédit avec l'Arabie Saoudite en association avec les AGE	1.500,0

15,8 milliards de DTS, dont 12,6 milliards de DTS engagés et 10,1 milliards de DTS décaissés. D'après les estimations, le solde non engagé des ressources de la FRPC, soit 3,2 milliards de DTS, couvrira les nouveaux engagements d'environ 1,1 milliard de DTS par an au titre de nouveaux accords FRPC d'ici la fin de 2005, ce qui correspondrait au montant moyen des engagements annuels par le passé. La poursuite des prêts concessionnels au-delà de 2005 devra être réexaminée lorsque cette date sera plus proche, mais l'on prévoit qu'une part substantielle de ces prêts proviendra des ressources propres du FMI qui s'accumulent actuellement à la réserve du compte de fiducie de la FRPC. Ces ressources deviendront disponibles à mesure que les créanciers du compte de fiducie de la FRPC seront remboursés et que la sécurité fournie par la réserve ne sera plus nécessaire.

Initiative PPTE renforcée

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, que le FMI et la Banque mondiale ont lancée en 1996, a été considérablement renforcée en 1999 afin de parvenir à un ajustement de dette plus substantiel et plus rapide, bénéficiant à un plus grand nombre de pays. Au 30 avril 2003, le FMI et la Banque mondiale avaient amené 26 pays admissibles au point de décision prévu par l'initiative renforcée ou, dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'initiative initiale. Huit de ces pays avaient atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée (voir aussi chapitre 5).

L'aide fournie par le FMI au titre de l'initiative prend la forme de dons ou de prêts libres d'intérêts que les pays membres utilisent pour le service d'une partie

de leur dette envers l'institution. Au 30 avril 2003, le FMI avait engagé 1,6 milliard de DTS en faveur des pays admissibles suivants : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie. Trois pays (Bénin, Mali et Mauritanie) sont parvenus au point d'achèvement pendant l'exercice 2003. Dans le cadre de l'initiative renforcée, une partie de l'assistance engagée au point de décision peut être déboursée avant que le pays ne parvienne au point d'achèvement. Cette assistance intérimaire du FMI peut atteindre 20 % du montant annuel et jusqu'à 60 % du montant total des engagements. Ces pourcentages peuvent être portés à 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles. Au 30 avril 2003, le total des versements du FMI au titre de l'initiative s'élevait à 1,0 milliard de DTS (tableau 8.5).

Tableau 8.4

Participants aux NAE et montants des crédits*(Millions de DTS)*

Participant	Montant
Arabie Saoudite	1.761
Australie	801
Autorité monétaire de Hong Kong	340
Autriche	408
Banco Central de Chile	340
Banque nationale suisse	1.540
Belgique	957
Canada	1.381
Corée	340
Danemark	367
Deutsche Bundesbank	3.519
Espagne	665
États-Unis	6.640
Finlande	340
France	2.549
Italie	1.753
Japon	3.519
Koweït	341
Luxembourg	340
Malaisie	340
Norvège	379
Pays-Bas	1.302
Royaume-Uni	2.549
Singapour	340
Sveriges Riksbank	850
Thaïlande	340
Total¹	34.000

¹ Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à la somme des composantes.

Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC

Le financement de la participation du FMI à l'initiative PPTE renforcée et des bonifications de la FRPC est administré, respectivement, par le fonds fiduciaire FRPC-PPTE et le compte de fiducie de la FRPC. Le montant total des encaisses nécessaires à ces deux titres est estimé à 7,2 milliards de DTS, l'aide au titre de l'initiative PPTE représentant environ 2,2 milliards de DTS et le coût de la bonification des opérations de la FRPC 5,0 milliards de DTS⁵. Ces besoins devraient être entièrement couverts par des contributions bilatérales de pays membres et du FMI lui-même.

Les engagements de contributions bilatérales des pays membres en faveur du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE ont été le fait d'une grande diversité de pays membres de l'institution, ce qui témoigne de l'ampleur du soutien dont bénéficient les initiatives PPTE et FRPC. Au total, 94 pays se sont engagés à verser leur apport : 27 pays avancés, 58 pays en développement et 9 pays en transition⁶.

Les propres contributions du FMI s'élèvent à 2,6 milliards de DTS, les contributions au fonds fiduciaire FRPC-PPTE se chiffrant à 2,2 milliards de DTS. La majeure partie (1,8 milliard de DTS) provient du placement du produit net de la cession d'or (12,9 millions d'onces) hors marché. Ces ventes hors marché, qui se sont achevées en avril 2000, ont rapporté 2,2 milliards de DTS (voir *Rapport annuel 2000*, page 76), qui ont été déposés au compte de versements spécial et investis au profit de l'initiative PPTE.

Le FMI a contribué en outre au financement en versant une fois pour toutes (au début 1994) au compte de versements spécial environ 0,4 milliard de DTS et en renonçant à être remboursé pour les frais administratifs relatifs aux opérations de la FRPC des exercices 1998 à 2004. Un montant équivalent a été

⁵Les décaissements de prêts à partir du compte de fiducie de la FRPC pourraient être poursuivis jusqu'en 2009, et les derniers remboursements auraient lieu en 2019.

⁶Les contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC-PPTE sont résumées à l'appendice II, tableau II.9, leur montant étant exprimé «en tant que de besoin», et non en encaisses.

Tableau 8.5

Engagements et décaissements au titre de l'initiative PPTE (Millions de DTS; au 30 avril 2003)

Pays	Montant		Pays	Montant	
	Engagé	Décaissé ¹		Engagé	Décaissé ¹
Bénin	18,4	20,1	Mali ²	45,5	49,3
Bolivie ²	62,4	65,5	Mauritanie	34,8	38,4
Burkina Faso ²	44,0	34,4	Mozambique ²	106,9	108,0
Cameroun	28,5	2,5	Nicaragua	63,0	1,9
Côte d'Ivoire ³	16,7	—	Niger	21,6	3,3
Éthiopie	26,9	8,2	Ouganda ²	119,6	121,7
Gambie	1,8	0,1	Rwanda	33,8	10,0
Ghana	90,1	9,9	São Tomé-et-Príncipe ⁴	—	—
Guinée	24,2	5,2	Sénégal	33,8	8,2
Guinée-Bissau	9,2	0,5	Sierra Leone	98,5	47,3
Guyana ²	56,2	35,8	Tanzanie	89,0	96,4
Honduras	22,7	4,5	Tchad	14,3	4,3
Madagascar	16,6	5,0	Zambie	468,8	351,6
Malawi	23,1	2,3			
Vingt-sept pays, dont 26 entrent dans le champ de l'initiative en faveur des PPTE				1.570,3	1.034,3

¹Peut comprendre les intérêts sur l'assistance engagée mais non décaissée pendant la période intérimaire.

²Au titre des initiatives PPTE initiale et renforcée.

³La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE initiale.

⁴Au point de décision, aucune dette envers le FMI n'était admissible à l'aide au titre de l'initiative PPTE.

transféré de la réserve du compte de fiducie de la FRPC au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Ce dernier a aussi reçu une partie des commissions additionnelles en 1998 et 1999 au titre de la facilité de réserve supplémentaire en liaison avec l'activation des Nouveaux Accords d'emprunt. Aux contributions des pays membres et du FMI lui-même s'ajoutent les revenus du placement de ces fonds.

Placement des ressources de la FRPC, du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et du compte de versements spécial

En mars 2000, le FMI a engagé une nouvelle stratégie d'investissement des ressources destinées à financer la bonification des prêts FRPC et à soutenir l'initiative PPTE, l'objectif étant d'accroître leur rendement à venir tout en maintenant le risque dans des limites prudentes. Le revenu supplémentaire contribuera à faire face aux besoins financiers liés aux bonifications FRPC et à l'initiative PPTE.

Cette nouvelle stratégie a conduit à allonger l'échéance des placements en retirant la majeure partie des actifs précédemment placés à court terme sur des comptes en DTS à la Banque des règlements internationaux (BRI) pour les transférer sur des portefeuilles d'obligations et d'autres instruments à moyen terme

Tableau 8.6

Contributions pour la bonification de l'aide d'urgence après un conflit*(Millions de DTS; au 30 avril 2003)*

Contributeur	Contribution promise	Contribution reçue	Bonification versée
Belgique	1,0	0,6	—
Canada	1,6	0,4	—
Norvège	3,0	1,0	—
Pays-Bas	1,5	1,5	—
Royaume-Uni	2,8	1,7	0,6
Suède	0,8	0,8	0,8
Suisse	0,8	0,8	—
Total	11,5	6,8	1,4

dont la composition reflète celle des monnaies du panier de calcul du DTS. Un montant suffisant de dépôts à court terme est maintenu pour faire face aux besoins de liquidités et pour satisfaire aux obligations administratives convenues avec certains contributeurs.

Le rendement du portefeuille d'obligations et d'autres instruments à moyen terme était initialement évalué par référence à un indice spécifique composé des indices des obligations d'État à un à trois ans de quatre pays (Allemagne, États-Unis, Japon et Royaume-Uni), chaque marché étant pondéré de manière à refléter la composition du panier du DTS. Le rééquilibrage périodique du portefeuille garantit que sa composition en monnaies correspond autant que faire se peut à celle du panier du DTS. Après un raccourcissement de l'échéance moyenne du portefeuille à la mi-janvier 2002, l'indice de référence a été modifié, et basé sur les taux des dépôts à trois mois et des titres publics à moins d'un an. La stratégie de placement est appliquée pour le compte du FMI par la BRI, la Banque mondiale et trois gérants d'investissement privés.

Sur les trois années qui ont suivi son adoption, la nouvelle stratégie d'investissement a permis d'accroître le rendement (annualisé et net des frais de gestion) d'environ 135 points de base par rapport à la stratégie précédente, qui consistait à investir en dépôts libellés en DTS, et il en a résulté un revenu supplémentaire de près de 276 millions de DTS, qui servira à soutenir les opérations de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Assistance d'urgence après un conflit

Le FMI fournit une assistance d'urgence aux pays qui sortent d'un conflit au moyen de prêts qui sont assortis du taux de commission de base. Le FMI a créé le 4 mai 2001 un compte administré spécial pour recueillir des contributions de donateurs bilatéraux qui permettraient au FMI de bonifier le taux de commission et le ramener à 0,5 % par an pour les pays admissibles pour bénéficier

de la FRPC⁷. Au 30 avril 2003, les contributions promises par sept pays totalisaient 11,5 millions de DTS, dont 6,8 millions avaient été versés (tableau 8.6). Un total de 1,4 million de DTS a été décaissé jusqu'à présent pour bonifier les prêts accordés à sept pays (Albanie, Burundi, République du Congo, Guinée-Bissau, Rwanda, Sierra Leone et Tadjikistan).

Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges

Comme toute institution financière, le FMI tire des revenus des intérêts et commissions qui lui sont payés sur ses prêts, et il utilise ces ressources pour couvrir ses coûts de financement et ses frais administratifs. Étant donné que l'essentiel de son revenu provient des quotes-parts et des ressources d'origine interne, il dispose d'une certaine marge de manœuvre pour fixer le taux de commission de base. Cependant, il doit veiller à servir à ses créanciers un taux d'intérêt compétitif. Les Statuts de l'institution comportent un garde-fou supplémentaire : ils limitent le taux d'intérêt versé aux créanciers, qui doit se situer entre un minimum et un maximum du taux d'intérêt du DTS.

Le taux de commission de base, qui s'applique aux prêts ordinaires, est calculé au début de l'exercice proportionnellement au taux d'intérêt du DTS, de manière à atteindre l'objectif de revenu net fixé pour l'exercice. Cette méthode de calcul correspond à deux objectifs : couvrir le coût des ressources et les frais administratifs, et accroître les réserves de l'institution. La proportion exacte est déterminée à partir de projections du revenu et des dépenses de l'exercice; elle peut être modifiée au milieu de l'exercice en fonction du revenu net effectif et si l'on prévoit que le revenu de l'ensemble de l'exercice s'écartera sensiblement de la projection. En fin d'exercice, l'excédent éventuel du revenu par rapport à l'objectif est reversé aux pays membres qui ont acquitté des commissions au cours de cette période; un déficit est compensé pendant l'exercice suivant.

Le FMI perçoit des commissions additionnelles proportionnelles aux encours sur les crédits accordés après le 28 novembre 2000, afin de décourager l'utilisation de ses ressources pour des montants excessifs dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit. Le FMI perçoit aussi sur les prêts à plus court terme au titre de la FRS et de la LCP des commissions additionnelles qui varient en fonction de la période pendant laquelle le crédit est en cours. Le produit des commissions additionnelles, qui est versé aux réserves du FMI, n'entre pas en compte dans le calcul de l'objectif de revenu de l'exercice.

⁷Si, pour un trimestre donné, les ressources du compte sont insuffisantes pour bonifier les intérêts de tous les bénéficiaires pour les ramener au taux de 0,5 % par an, on effectuera une péréquation de toutes les bonifications de manière à ce que le taux de commission effectif après bonification soit aussi proche que possible de 0,5 %.

Le revenu du FMI provient aussi des paiements qu'effectuent les pays emprunteurs sous forme de commissions de tirage, de commissions d'engagement et de commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est perçue pour chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Dans le cas des crédits au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis, une commission d'engagement remboursable est perçue au début de chaque période de douze mois sur les montants qui pourraient être tirés au cours de cette période, y compris ceux qui sont disponibles au titre de la FRS ou de la LCP. Son taux est de 0,25 % sur les montants engagés à concurrence de 100 % de la quote-part et de 0,10 % au-delà. La commission d'engagement est remboursée à mesure de l'utilisation du crédit et proportionnellement aux tirages effectués. En outre, le FMI prélève des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriéré depuis moins de six mois.

Le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays qui détiennent des créances sur lui (positions de réserve) à un taux qui doit être, selon les Statuts, au minimum de 80 % et au maximum de 100 % — c'est le cas actuellement — du taux d'intérêt du DTS.

Depuis 1986, les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui partage équitablement entre les créanciers et les débiteurs la charge des obligations financières impayées. La perte de revenu due aux commissions impayées depuis six mois ou plus est compensée par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi obtenus sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Des ajustements supplémentaires du taux de commission ordinaire et du taux de rémunération peuvent être effectués afin de générer des ressources pour un compte spécial conditionnel (CSC-1) créé expressément pour protéger le FMI des risques de pertes résultant d'arriérés. Au cours de l'exercice 2003, l'ajustement combiné au titre de commissions impayées et de l'allocation au CSC-1 s'est soldé par une augmentation du taux de commission de base égale à 9 points de base et par une réduction du taux de rémunération égale à 10 points de base, et les taux de commission et de rémunération ajustés ont été en moyenne de 2,74 % et de 1,96 %, respectivement.

En avril 2002, le taux de commission de base pour l'exercice 2003 a été fixé à 128 % du taux d'intérêt du DTS de manière à parvenir à l'objectif de revenu fixé. Après déduction des remboursements de paiements d'intérêts en excédent du montant retenu pour objectif, le revenu net du FMI pour l'exercice 2003 s'est établi au total à 646 millions de DTS. Cela comprend le revenu net, soit 69 millions de DTS, et 656 millions provenant des commissions additionnelles, après déduction du coût des prestations de retraite (79 millions

de DTS). Ainsi qu'il en avait été convenu pendant l'exercice 1999, le FMI n'a pas été remboursé des frais d'administration du compte de fiducie de la FRPC pour l'exercice 2003, mais un montant équivalent (64 millions de DTS) a été transféré de ce compte au fonds fiduciaire FRPC-PPTE par l'intermédiaire du compte de versements spécial. Comme convenu au début de l'exercice, un montant de 57 millions de DTS de revenu net excédant l'objectif de revenu a été restitué aux pays membres qui avaient acquitté des intérêts à la fin de l'exercice 2003, ce qui a réduit rétroactivement le taux de commission appliqué pendant l'exercice 2003 à 123,5 % du taux d'intérêt du DTS. En outre, le produit des ajustements dans le cadre du mécanisme de répartition des charges, soit 94 millions de DTS, a été versé au CSC-1.

À la suite de la réduction rétroactive du taux de commission, le revenu net (69 millions de DTS) a été versé à la réserve spéciale, à laquelle ont été imputées les prestations de retraite (79 millions de DTS). En outre, 656 millions, provenant des commissions additionnelles, ont été versés à la réserve générale.

En avril 2003, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le mécanisme financier en place, et il a fixé le taux de commission de base pour l'exercice 2004 à 132 % du taux d'intérêt du DTS.

Encaisses de précaution

Pour préserver son assise financière, le FMI a pour politique de constituer des encaisses de précaution au compte des ressources générales. Ces encaisses sont constituées par les réserves et le solde du compte spécial conditionnel (CSC-1). Les réserves mettent le FMI à l'abri des risques financiers, tels que les pertes de revenu et de capital. Le CSC-1 a été établi à titre de ligne de protection supplémentaire contre les conséquences financières dommageables des arriérés de longue durée.

Les soldes de précaution existants proviennent du revenu non distribué et du mécanisme de répartition des charges. Le revenu net, y compris le revenu des commissions additionnelles, est transféré à la réserve générale et à la réserve spéciale. Conformément aux Statuts, les fonds versés à la réserve générale peuvent être distribués aux États membres proportionnellement à leurs quotes-parts. Le FMI peut utiliser la réserve spéciale à tout emploi auquel il peut affecter les fonds de la réserve générale, sauf pour la distribution. Le total des réserves atteignait 4,3 milliards de DTS au 30 avril 2003, contre 3,6 milliards de DTS un an plus tôt. Le solde du CSC-1 se chiffrait à 1,4 milliard de DTS, alors que les arriérés de principal atteignaient 0,7 milliard de DTS. Les ressources du CSC-1 seront remboursées aux pays membres une fois que tous les arriérés auront été résorbés, mais peuvent être remboursées plus tôt si le FMI en décide ainsi.

Encadré 8.6

Valeur et taux d'intérêt du DTS

Valeur. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs d'un panier de grandes monnaies internationales. La méthode de calcul est revue tous les cinq ans. À l'issue de la dernière révision en date, au cours de l'exercice 2001, le Conseil d'administration a décidé de modifier le panier de calcul afin de prendre en compte le fait qu'un certain nombre de pays européens ont adopté l'euro comme monnaie commune et le rôle grandissant des marchés de capitaux internationaux. Les monnaies qui composent le panier sont celles qui sont le plus largement utilisées dans les transactions internationales et sont activement négociées sur les principaux marchés des changes. Les monnaies retenues pour la période

2001–05 sont le dollar EU, l'euro, le yen et la livre sterling (voir tableau).

Taux d'intérêt. Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine et est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme des marchés des monnaies composant le panier de calcul de la valeur du DTS. À l'issue de la révision de 2001, les instruments financiers servant à déterminer le taux représentatif de l'euro et celui du yen ont changé pour tenir compte de l'évolution des marchés. Au cours de l'exercice 2003, le taux du DTS a évolué parallèlement aux principaux marchés monétaires — il a baissé graduellement au cours de l'année, pour atteindre 1,75 % en avril 2003, avec une valeur moyenne de 2,06 % sur l'exercice (graphique 8.2).

Valeur du DTS au 30 avril 2003

Monnaie	Montant d'unités monétaires	Taux de change ¹	Équivalent en dollars EU
Euro	0,4260	1,11290	0,474095
Dollar EU	0,5770	1,00000	0,577000
Livre sterling	0,0984	1,59610	0,157056
Yen	21,0000	119,48000	0,175762
			1,383913

Pour mémoire

1 DTS = 1,383913 \$EU

1 \$EU = 0,722589 DTS

¹Le taux de change du yen s'exprime en unités monétaires par dollar EU; les autres taux s'expriment en dollars EU par unité monétaire.

Graphique 8.2

Taux d'intérêt du DTS, 1993–2003

(Pourcentage)



En novembre 2002, le Conseil a examiné le niveau des encaisses de précaution et a décidé de continuer à les accroître en vue de les doubler. Il a par ailleurs conclu que le système actuel d'accumulation des encaisses est approprié et il continuera d'en suivre attentivement l'évolution.

doit avoir déterminé qu'une allocation aurait pour effet de répondre à un besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve existants. Toute décision

⁸La Banque des règlements internationaux (BRI) a adopté le DTS comme unité de compte en mars 2003.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un instrument de réserve créé par le FMI en 1969 en vue de répondre à un besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve existants et alloué aux pays membres proportionnellement à leur quote-part. Les pays membres peuvent l'utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Ces utilisations ne constituent pas des emprunts; les pays membres reçoivent des DTS de manière inconditionnelle et ils peuvent s'en servir pour couvrir un besoin de financement de la balance des paiements sans avoir à prendre des mesures économiques, ni à assumer d'obligations de remboursement. Cependant, en cas d'utilisation nette des DTS alloués, le pays membre doit acquitter le taux d'intérêt du DTS, tandis qu'un pays membre qui en a acquis un montant dépassant son allocation reçoit une rémunération, au même taux d'intérêt. Au total, 21,4 milliards de DTS ont été attribués aux pays membres en deux allocations — 9,3 milliards de DTS en 1970–72 et 12,1 milliards de DTS en 1978–81. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs des grandes monnaies internationales qui composent le panier du DTS, et le taux d'intérêt du DTS est la moyenne des taux d'instruments à court terme sur les marchés des monnaies qui entrent dans la composition du panier d'évaluation (encadré 8.6). Le taux d'intérêt du DTS sert de base au calcul des commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt versé aux pays membres créanciers de l'institution. Le DTS est aussi l'unité de compte du FMI et d'un certain nombre d'autres organisations internationales⁸.

- *Allocations générales de DTS.* Les décisions relatives aux allocations générales de DTS sont prises pour des périodes de base de cinq ans, et le FMI

concernant l'allocation de DTS requiert une majorité de 85 % du total des voix attribuées.

- *Allocation spéciale et unique.* En septembre 1997, le Conseil des gouverneurs a proposé de modifier les Statuts afin d'effectuer une allocation spéciale et unique de DTS destinée à remédier au fait que des DTS n'avaient jamais été alloués à plus du cinquième des pays membres, car ils étaient entrés au FMI après la dernière allocation. Cette allocation spéciale permettrait à tous les pays membres de participer au système de DTS dans des conditions équitables, et les allocations cumulatives, qui seraient doublées, atteindraient 42,9 milliards de DTS. La proposition prendra effet lorsque les trois cinquièmes des pays membres (111 pays) représentant 85 % du total des voix l'auront acceptée. Au 30 avril 2003, 125 pays membres disposant de 74,98 % du total des voix y avaient consenti, et il ne manquait plus que le consentement des États-Unis pour que la proposition prenne effet.

Opérations et transactions sur DTS

Toutes les transactions sur DTS passent par le département des DTS (qui est une entité financière, et non une unité organisationnelle). Les DTS sont détenus essentiellement par les pays membres du FMI ou aux mains d'entités officielles agréées, le solde étant au compte des ressources générales (CRG). Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocation, mais peuvent acquérir des DTS et en utiliser pour des opérations et des transactions avec les pays membres et avec d'autres détenteurs désignés, aux mêmes conditions qu'avec les pays membres⁹. Les transactions sur DTS sont facilitées par les accords volontaires passés avec 13 pays membres et une institution financière, aux termes desquels les parties sont prêtes à acheter ou à vendre des DTS contre des monnaies librement utilisables dans les transactions internationales sous réserve que leurs propres avoirs en DTS ne dépassent pas certaines limites¹⁰. Ces accords ont contribué à garantir la liquidité du système de DTS¹¹.

⁹Les 16 détenteurs agréés sont l'Association internationale de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque centrale européenne, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, la Banque des États de l'Afrique centrale, la Banque des règlements internationaux, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement, la Banque nordique d'investissement, le Fonds africain de développement, le Fonds international de développement agricole, le Fonds latino-américain de réserve et le Fonds monétaire arabe.

¹⁰Douze pays membres et un détenteur agréé. Un autre pays membre a passé avec le FMI un accord permanent de vente.

¹¹Un mécanisme de désignation prévoit que les participants dont la balance des paiements et les réserves sont jugées suffisamment solides peuvent être obligés, lorsqu'ils sont désignés par le FMI, de fournir des avoirs en monnaies librement utilisables en échange de DTS à concurrence de montants déterminés. En raison de l'existence d'accords volontaires, le mécanisme de désignation n'a plus été utilisé depuis 1987.

Le total des transferts de DTS s'est établi à 15,6 milliards pendant l'exercice 2003, contre 14,0 milliards de DTS durant l'exercice précédent et est donc resté bien inférieur au montant record de 49,1 milliards pour l'exercice 1999, au cours duquel le volume des transactions sur DTS avait augmenté fortement par suite du paiement des augmentations de quotes-parts (tableau 8.7). Au 30 avril 2003, les avoirs propres en DTS du FMI, qui avaient augmenté fortement auparavant par suite du paiement des augmentations de quotes-parts en 1999, étaient tombés à 1,0 milliard de DTS, contre 1,5 milliard un an plus tôt, se situant donc dans la fourchette de 1,0–1,5 milliard dans laquelle le FMI souhaite les maintenir. Les avoirs en DTS des détenteurs agréés se sont chiffrés à 0,6 milliard. Les avoirs des participants sont donc passés à 19,9 milliards de DTS, contre 19,6 milliards de DTS en 2002. Les avoirs en DTS des pays industrialisés et des pays créanciers nets ont diminué par rapport aux allocations cumulatives nettes de ces pays au cours de l'exercice écoulé. Les avoirs en DTS des pays non industrialisés sont passés à 72 % de leur allocation cumulative nette, contre 56,9 % un an plus tôt.

Évaluation des diligences

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a poursuivi ses efforts pour prévenir l'utilisation abusive des ressources du compte des ressources générales, de la FRPC et de l'initiative PPTE en procédant à l'évaluation des mesures de diligence prises par les banques centrales des pays emprunteurs, puisque ce sont elles qui reçoivent en général les décaissements en tant qu'agents financiers de leur pays. L'évaluation des mesures de diligence vise à donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes de communication des données, d'audit et de régie interne des banques centrales permettent de gérer les ressources, y compris les décaissements du FMI (encadré 8.7).

Après une phase expérimentale de deux ans le Conseil d'administration a décidé en mars 2002 d'en faire un dispositif permanent. L'évaluation des mesures de diligence, instituée dans le contexte de plusieurs cas de communication au FMI de données incomplètes ou inexactes et d'allégations d'utilisations abusives de ses ressources, a pour objectif de compléter la conditionnalité, l'assistance technique et les autres moyens qui ont généralement assuré le bon emploi des ressources financières de l'institution. Lorsqu'il a décidé d'en faire un dispositif permanent, le Conseil a noté que les conclusions des évaluations avaient été largement acceptées par les banques centrales et que cette politique a rehaussé la réputation de prêteur prudent du FMI et sa crédibilité à ce titre, tout en améliorant le mode de fonctionnement et les méthodes comptables des banques centrales.

L'évaluation des diligences s'applique à chaque pays ayant conclu, après le 30 juin 2000, un accord en vue de

Tableau 8.7

Transferts de DTS*(Millions de DTS)*

	Exercices clos le 30 avril								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés									
Transactions par accord ¹	8.987	8.931	7.411	8.567	13.817	6.639	5.046	3.669	2.858
Transactions avec désignation ²	124	1.951	88	86	4.577	293	544	290	1.186
Opérations relatives au FMI ³	301	704	606	901	756	684	922	866	1.794
Intérêts nets sur les DTS	174	319	268	284	289	214	302	228	162
Total	9.586	11.905	8.372	9.839	19.439	7.831	6.814	5.054	6.000
Transferts des participants au compte des ressources générales									
Rachats	1.181	5.572	4.364	2.918	4.761	3.826	3.199	1.631	1.955
Commissions	1.386	1.985	1.616	1.877	2.806	2.600	2.417	2.304	2.505
Paievements des quotes-parts	24	70	—	—	8.644	528	65	—	62
Intérêts reçus par le compte sur ses avoirs en DTS	262	53	51	44	35	138	118	56	31
Prélèvements	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Total	2.857	7.683	6.035	4.844	16.249	7.094	5.800	3.993	4.555
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés									
Achats	5.970	6.460	4.060	4.243	9.522	3.592	3.166	2.361	2.215
Remboursements des emprunts du FMI	862	—	—	—	1.429	—	—	—	—
Intérêts sur les emprunts du FMI	97	—	—	—	46	18	—	—	—
En échange de monnaies d'autres pays membres :									
Acquisitions de DTS pour les paiements de commissions	99	49	224	20	545	1.577	1.107	1.130	1.598
Rémunération	815	1.092	1.055	1.220	1.826	1.747	1.783	1.361	1.175
Autres — Remboursements et ajustements	51	259	27	90	74	1.008	31	94	89
Total	7.894	7.859	5.366	5.574	13.442	7.942	6.087	4.945	5.077
Total des transferts	20.336	27.448	19.773	20.256	49.130	22.867	18.702	13.991	15.632
Avoirs au compte des ressources générales à la fin de l'exercice	1.001	825	1.494	764	3.572	2.724	2.437	1.485	963

¹Il s'agit des transactions par lesquelles les participants au département des DTS (qui rassemble actuellement tous les pays membres) et/ou les détenteurs agréés échangent volontairement des DTS contre de la monnaie au taux officiel déterminé par le FMI. Ces transactions sont généralement organisées par le FMI.

²Opérations impliquant des détenteurs de DTS agréés, c'est-à-dire des pays membres non participants au département des DTS que le FMI a désignés comme des détenteurs de DTS.

³Il s'agit des opérations sur DTS entre pays membres et le FMI qui passent par l'intermédiaire de détenteurs agréés. Le FMI a pris un certain nombre de décisions agréant des opérations au titre du fonds fiduciaire, du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire (MFS), de la FAS, de la FASR, de la FRPC et de l'initiative PPTE.

l'utilisation des ressources du FMI et dès lors qu'un nouvel accord est soumis à l'approbation du Conseil. Encore que l'évaluation des diligences ne soit pas requise dans le cas des programmes suivis par les services du FMI, les pays qui se trouvent dans ce cas de figure sont encouragés à s'y soumettre volontairement, car bien souvent ces programmes débouchent sur un accord formel avec le FMI. Au cours de l'exercice 2003, 24 évaluations des diligences ont été menées à bien, ce qui en porte le nombre total à 75 au 30 avril 2003. Ce total comprend 27 évaluations conduites selon la procédure allégée applicable avant le 30 juin 2000 : le pays est tenu de démontrer qu'il satisfait à une seule des obligations du dispositif, à savoir la publi-

cation par la banque centrale d'états financiers annuels soumis à un audit externe indépendant et conforme aux normes internationalement reconnues.

Les évaluations se déroulent selon une procédure établie, de manière à en garantir l'application uniforme. La banque centrale communique une série de documents standards au FMI, qui examine cette documentation et se met en rapport, si nécessaire, avec les autorités de la banque centrale et avec les auditeurs externes. Cet examen sur pièces peut être complété par une visite sur place pour obtenir ou clarifier certaines informations afin de tirer des conclusions et de formuler des recommandations. La visite sur place est effectuée par les ser-

vices du FMI, avec éventuellement la participation d'experts techniques détachés par d'autres pays membres. Les résultats et la date de la précédente évaluation sont pris en considération, et on vérifie notamment les actions de suivi.

L'évaluation se solde par un rapport confidentiel, qui n'est ni communiqué au Conseil d'administration, ni rendu public et qui identifie les vulnérabilités, hiérarchise les risques et présente des recommandations pour les atténuer. Les autorités nationales, qui ont l'occasion de formuler leurs commentaires sur tous les points du rapport, sont censées donner suite aux recommandations, et cela peut, le cas échéant, faire partie de la conditionnalité d'un programme. Les conclusions et les mesures correctives convenues sont récapitulées dans un rapport succinct qui est soumis au Conseil d'administration au moment de l'approbation d'un accord, ou, au plus tard, lors de la première revue de l'accord.

La mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi périodique des services du FMI. Ce suivi commence une fois que le rapport d'évaluation final est transmis aux autorités et se poursuit tant qu'il subsiste un encours de crédit. Il s'agit essentiellement de vérifier la suite donnée aux recommandations des précédentes évaluations pour veiller à ce que 1) les engagements pris par les autorités soient respectés et 2) que les mesures recommandées ont été mises en œuvre de façon satisfaisante. En général, on s'assure du respect des engagements pris dans le contexte de la conditionnalité globale, et le suivi des diligences est donc centré sur la bonne exécution des recommandations. Le FMI demande à cette fin des rapports d'étape périodiques et peut procéder à des inspections sur place. Les autorités sont tenues de communiquer au FMI les états financiers annuels vérifiés et les recommandations ou rapports spéciaux établis par les auditeurs externes de la banque centrale.

Les évaluations ont révélé que les ressources du FMI ont été exposées dans certains cas à des risques importants. Les recommandations visent à remédier aux facteurs de vulnérabilité et à améliorer de manière permanente les systèmes de contrôle et d'opération des banques centrales. Le suivi indique que les banques centrales mettent progressivement en œuvre les mesures recommandées pour remédier aux défaillances. Au cours de l'exercice 2003, les banques centrales ont continué à donner aux recommandations la suite vou-

Encadré 8.7

Politique d'évaluation des diligences : aperçu général

Objectifs

- Donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes de communication des données, d'audit et de régie interne des banques centrales garantissent l'intégrité de leurs opérations

Champ d'application

- Banques centrales de chaque pays ayant conclu, après le 30 juin 2000, un accord en vue de l'utilisation des ressources du FMI
- Évaluation allégée portant seulement sur le mécanisme d'audit externe pour les banques centrales des pays ayant conclu un accord en vue de l'utilisation des ressources du FMI avant le 30 juin 2000
- Non requise dans le cas de l'aide d'urgence, des achats dans la première tranche de crédit et des accords au titre de la FFC
- Volontaire dans le cas des pays mettant en œuvre un programme suivi par les services du FMI

Portée — ELRIC

- Mécanisme d'audit Externe
- Cadre Légal et indépendance
- Information financière
- Mécanisme d'audit Interne
- Système de Contrôles internes

Références

- Les rapports des services du FMI et d'autres documents de référence concernant la politique d'évaluation des mesures de diligence, y compris un rapport d'un groupe d'éminents experts externes, sont affichés sur le site Internet du FMI (www.imf.org)

lue à un rythme soutenu (taux d'exécution de plus de 85 % pour les mesures les plus importantes). Les améliorations les plus notables des diligences sont les suivantes : 1) établissement d'un mécanisme d'audit externe indépendant opéré conformément aux normes internationalement reconnues; 2) rapprochement des données économiques communiquées au FMI aux fins du suivi du programme avec les documents comptables de la banque centrale; 3) amélioration de la transparence et de la cohérence de l'information financière, ce qui inclut la publication des états financiers vérifiés; 4) contrôle plus efficace de la gestion des réserves; 5) mise en place d'un dispositif d'audit interne indépendant de grande qualité.

Le FMI a continué au cours de l'exercice écoulé à renforcer la communication et à diffuser l'information sur la politique d'évaluation des diligences. L'Institut du FMI a mis au point un cours sur ce sujet, qui a été donné à l'Institut de formation de Singapour en janvier 2003 et à l'Institut multilatéral de Vienne en mars 2003. Les services ont en outre établi à l'intention du Conseil deux rapports semestriels décrivant les activités et les résultats obtenus dans ce domaine. Ces rapports sont affichés sur le site Internet du FMI à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/fin.htm>.

Tableau 8.8

Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée
(Millions de DTS; au 30 avril 2003)

	Total	Type d'obligation				Durée	
		Département général (FAS compris)	Département des DTS	Fonds fiduciaire	FRPC	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Iraq	52,3	0,1	52,2	—	—	1,3	51,0
Libéria	499,6	446,0	23,5	30,1	—	3,3	496,3
Somalie	217,4	199,6	9,9	7,9	—	1,7	215,7
Soudan	1.081,7	1.003,0	0,1	78,6	—	5,2	1.076,5
Zimbabwe	158,7	90,7	—	—	68,0	32,7	126,0
Total	2.009,7	1.739,4	85,7	116,6	68,0	44,2	1.965,5

Impayés envers le FMI

La stratégie de coopération renforcée à l'égard des arriérés au titre d'obligations financières envers le FMI se compose pour l'essentiel de trois volets : prévention, collaboration intensifiée et mesures correctives¹².

Au cours de l'exercice 2003, le total des impayés des pays membres envers l'institution est tombé à 2,01 milliards de DTS, contre 2,36 milliards un an plus tôt (tableau 8.8), en raison principalement de la résorption des arriérés de la République démocratique du Congo en juin 2002 et de l'État islamique d'Afghanistan (ci-après Afghanistan) en février 2003. Cependant, les arriérés des autres pays (à l'exception du Soudan) ont continué à augmenter, notamment ceux du Zimbabwe qui est le premier pays depuis 1993 à avoir accumulé des arriérés significatifs envers le compte des ressources générales et le premier cas d'impayés envers le compte de fiducie de la FRPC. Au 30 avril 2003, presque tous les impayés étaient prolongés (plus de six mois); ils se composaient pour moitié d'arriérés de principal et pour moitié de commissions et intérêts impayés. Plus des quatre cinquièmes étaient des impayés envers le compte des ressources générales, le reste étant des arriérés envers le département des DTS et le compte de fiducie de la FRPC.

Les deux pays ayant les arriérés prolongés les plus importants — le Libéria et le Soudan — comptent pour plus de 79 % du total, le reste étant presque entièrement le fait de la Somalie et du Zimbabwe¹³. En vertu de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctives ont été prises à l'encontre des pays

ayant des arriérés prolongés¹⁴. La stratégie de coopération renforcée à l'égard des arriérés n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2003, deux pays — la République démocratique du Congo et de l'Afghanistan — ont résorbé leurs arriérés envers le FMI :

- La République démocratique du Congo a résorbé le 12 juin 2002 des arriérés envers le FMI se chiffrant à 404 millions de DTS (522 millions de dollars). La résorption de ces arriérés a été facilitée par des prêts-relais de quatre pays — Afrique du Sud, Belgique, France et Suède. Immédiatement après la liquidation des impayés, le Conseil d'administration a approuvé en faveur de la République démocratique du Congo un accord FRPC de 580 millions de DTS (109 % de sa quote-part). Une partie du produit du premier décaissement de 420 millions de DTS a servi à rembourser intégralement les prêts-relais. La République démocratique du Congo a par la suite résorbé ses arriérés de 254 millions de DTS (338 millions de dollars) envers le Groupe de la Banque mondiale. Des arriérés de 669 millions de DTS (860 millions de dollars) envers le Groupe de la Banque africaine de développement ont été traités dans le contexte d'un mécanisme comportant un volet apurement et un volet consolidation.
- Le 26 février 2003, l'Afghanistan a réglé des arriérés envers le FMI se chiffrant à 8,1 millions de DTS (environ 11,1 millions de dollars). L'apurement de ces impayés faisait partie d'un plan coordonné dans le cadre duquel l'Afghanistan a aussi résorbé ses arriérés envers la Banque asiatique de développement

¹²La stratégie de coopération renforcée est décrite aux pages 79–81 du *Rapport annuel 2001*.

¹³Les commissions nettes impayées de l'Iraq représentent les 2,6 % restants.

¹⁴Dans deux cas (Iraq et Somalie), l'application de mesures correctives a été différée ou suspendue à cause de conflits civils, de l'absence de gouvernement fonctionnel ou de sanctions internationales.

et l'Association internationale de développement. Cette opération coordonnée a été appuyée par des dons de l'Italie, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et du fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a examiné plusieurs dossiers d'obligations impayées :

- Le Conseil a examiné à deux reprises la plainte formulée par le Directeur général visant la suspension des droits de vote et droits connexes du Libéria au FMI. À sa réunion du 9 octobre 2002, le Conseil a déploré les nouveaux arriérés accumulés par le Libéria et les mesures limitées prises par les autorités pour améliorer la conduite de la politique économique. Le Conseil a cependant décidé de différer de six mois encore sa décision concernant la suspension des droits de vote et droits connexes et de réexaminer le dossier en même temps que le rapport sur les consultations de 2002 au titre de l'article IV. Lors du second examen, le 5 mars 2003, le Conseil a conclu que le Libéria n'avait pas suffisamment renforcé sa coopération avec le FMI et il a décidé de suspendre ses droits de vote et droits connexes.
- Le Conseil a examiné le cas du Soudan à deux reprises, le 19 juin et le 18 décembre 2002. En juin, le Conseil a déploré que le Soudan n'ait pas effectué les paiements auxquels il s'était engagé durant les trois derniers mois de 2001, mais il a salué les mesures correctives prises par la suite. Il a pris note de la capacité de paiement limité du Soudan et de son intention de maintenir un niveau de paiements mensuels

de 2 millions de dollars. En décembre, le Conseil a salué les progrès accomplis par les autorités soudanaises dans le cadre du programme suivi par les services du FMI et a noté que le Soudan avait effectué en 2002 les paiements auxquels il s'était engagé.

- Face à l'augmentation des arriérés et au peu d'amélioration de la politique économique du Zimbabwe, le Conseil lui a imposé de nouvelles mesures correctives durant l'exercice 2003. Le 13 juin 2002, il a adopté à son égard une déclaration de non-coopération et a suspendu toute assistance technique. Examinant à nouveau le dossier le 11 septembre 2002, le Conseil a décidé d'entamer sans retard la procédure de suspension des droits de vote et droits connexes au FMI. Le 25 octobre 2002, il a pris note de la plainte déposée par le Directeur général le 17 octobre 2002 pour non-respect des obligations envers le FMI. Cette plainte sera examinée lorsque le Conseil passera de nouveau en revue les arriérés du Zimbabwe; il décidera alors s'il convient de suspendre ses droits de vote et droits connexes au FMI.

À la fin avril 2003, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe étaient inadmissibles à l'emploi des ressources générales du FMI en vertu de l'article XXVI, section 2 a). En outre, le Zimbabwe avait été rayé de la liste des pays admissibles à la FRPC. Des déclarations de non-coopération — nouvelle étape dans la stratégie de coopération renforcée face aux arriérés — avaient été émises à l'égard du Libéria et du Zimbabwe et les droits de vote et droits connexes du Libéria restaient suspendus.

Organisation, budget et ressources humaines

Un certain nombre de changements institutionnels ont été opérés ou annoncés pendant l'exercice. Au début de 2003, le Département de la technologie et des services généraux a réaménagé son organigramme, au niveau surtout des technologies de l'information, afin d'assurer avec davantage d'efficacité la prestation de ses services. Ultérieurement, le FMI a créé le Département des systèmes monétaires et financiers de façon à tenir compte des compétences supplémentaires conférées à l'ancien Département de la monnaie et des changes dans des domaines comme le programme d'évaluation du secteur financier et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier.

Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, a fait connaître son intention de quitter son poste en juin 2003, et il a aussi été annoncé que Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études, reprendrait sa chaire d'enseignement à l'université Harvard après l'Assemblée annuelle, à l'expiration de sa période de mise en disponibilité. Le Directeur général a annoncé qu'ils seraient remplacés, respectivement, par Agustín Carstens, Vice-Ministre des finances du Mexique et Raghuram Rajan de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.

Le budget administratif du FMI approuvé pour l'exercice était de 794,3 millions de dollars, soit 746,4 millions de dollars, net des remboursements. Les dépenses effectives se sont chiffrées à 764,0 millions de dollars, soit 30,3 millions (3,8 %) de moins que prévu dans le budget initial, l'écart étant attribuable au moindre montant des dépenses de personnel (10,7 millions de dollars) et de voyage ou autres (19,7 millions de dollars). Les remboursements ayant été inférieurs de 3,8 millions de dollars aux prévisions, les dépenses administratives nettes ont été de 719,9 millions de dollars, soit quelque 26,5 millions (3,6 %) en deçà des estimations budgétaires.

Au cours de l'exercice, le FMI a continué d'œuvrer activement en faveur de la diversité. De nets progrès ont été réalisés sur le plan du recrutement et des promotions pour plusieurs groupes sous-représentés : dé-

sormais, les femmes et les fonctionnaires originaires des pays en développement occupent, respectivement, 15 % et 31 % des postes de direction.

Organisation

L'organe directeur du FMI est son Conseil des gouverneurs, et ses affaires sont conduites par un Conseil d'administration, un Directeur général, un Premier Directeur général adjoint, deux autres Directeurs généraux adjoints et un personnel composé de fonctionnaires internationaux qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI. Aux termes des Statuts, le personnel nommé au FMI doit satisfaire aux critères les plus exigeants d'efficacité et de compétence technique et refléter la diversité géographique des pays membres.

Le Conseil d'administration

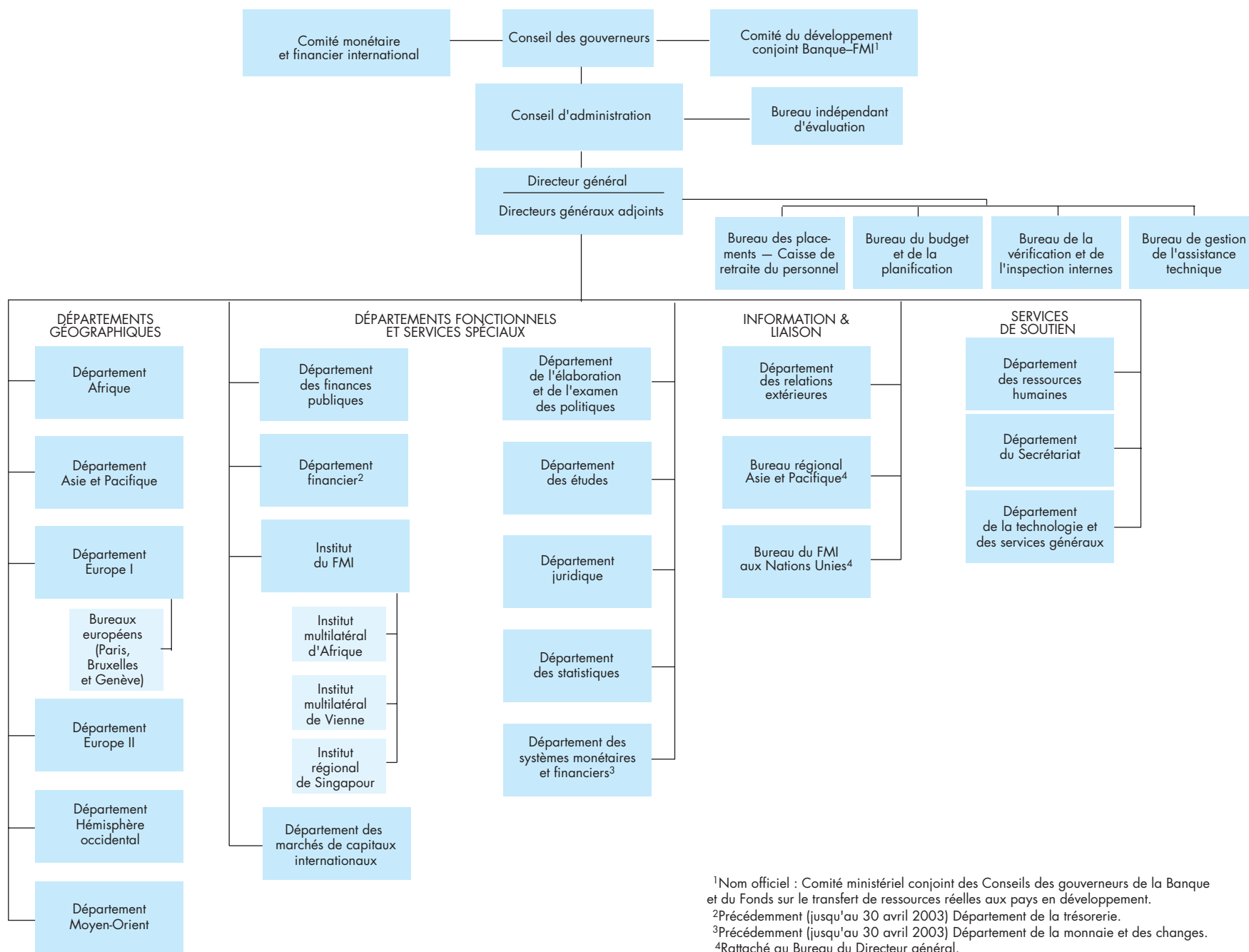
Instance décisionnelle permanente du FMI, le Conseil d'administration, composé de 24 membres, conduit les affaires courantes de l'institution. Au cours de l'année civile 2002, il a tenu 126 réunions formelles, 8 séminaires et 77 séances informelles, en comité ou autres.

Il utilise principalement comme documents de référence pour ses débats les études réalisées par la direction et les services du FMI. En 2002, il a consacré 67 % de son temps aux affaires concernant les pays membres (consultations au titre de l'article IV, examen et approbation d'accords, notamment), 23 % à la surveillance multilatérale ou à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, rapports sur la stabilité financière mondiale, ressources financières du FMI, renforcement du système financier international, situation de la dette, mécanismes de crédit du FMI et élaboration des programmes, entre autres), et le reste à des questions diverses, notamment administratives.

Les départements

Le FMI est organisé principalement en départements géographiques et fonctionnels, ou ayant des missions d'information et de liaison, et de soutien (graphique 9.1). Chaque département a à sa tête un directeur qui rend compte au Directeur général.

Graphique 9.1
Fonds monétaire international : organigramme
 (Au 30 avril 2003)



¹Nom officiel : Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.
²Précédemment (jusqu'au 30 avril 2003) Département de la trésorerie.
³Précédemment (jusqu'au 30 avril 2003) Département de la monnaie et des changes.
⁴Rattaché au Bureau du Directeur général.

Départements géographiques

Six départements géographiques — *Afrique, Asie et Pacifique, Europe I, Europe II, Moyen-Orient, et Hémisphère occidentale* — tiennent la direction et le Conseil d'administration au fait de l'évolution et de la politique économiques des pays de la région dont ils s'occupent. En outre, ils mettent au point les accords financiers à l'appui des programmes de réformes économiques des pays membres, dont ils suivent le déroulement. Avec les départements fonctionnels, ils offrent aux pays membres des conseils, ainsi qu'une assistance technique, et assurent la liaison avec les organisations régionales ou multilatérales de leur ressort. Ils exécutent, également avec le concours des départements fonctionnels, une large part de la surveillance bilatérale du FMI par les contacts directs qu'ils entretiennent avec les pays membres.

Enfin, 93 fonctionnaires des départements géographiques du FMI sont détachés auprès des pays membres en qualité de représentants résidents (encadré 9.1).

Départements fonctionnels et services spécialisés

Le *Département des finances publiques* est responsable de l'ensemble des activités du FMI touchant aux finances publiques des pays membres. Il se charge des questions budgétaires dans le cadre des missions des départements géographiques, examine le volet budgétaire des conseils donnés par le FMI et des programmes d'ajustement qu'appuie l'institution et apporte une assistance technique dans son domaine de compétence. Il effectue en outre des recherches et des études de fond sur les questions de finances publiques, la répartition des revenus et la pauvreté, la protection sociale, les dépenses publiques et l'environnement.

Le *Département des marchés de capitaux internationaux* aide le Conseil d'administration et la direction à surveiller le système monétaire et financier international et renforce les capacités de prévention et de gestion des crises. Dans le cadre de la surveillance, il produit tous les six mois un Rapport sur la stabilité financière dans le monde qui analyse l'évolution et les aspects systémiques des marchés de capitaux internationaux. Il assure la liaison avec les acteurs des marchés privés, les autorités nationales responsables de la politique financière et les instances officielles dont relève le système financier international. Il joue en outre un rôle de premier plan dans les travaux de réflexion et d'orientation du FMI sur l'accès aux marchés

Encadré 9.1

Représentants résidents du FMI

À la fin d'avril 2003, le FMI avait 93 représentants résidents couvrant 85 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, de l'Hémisphère occidental et du Moyen-Orient, et il était prévu d'ouvrir un bureau au Guatemala. Ces missions résidentes, en général composées d'un seul fonctionnaire en détachement, assisté de personnel d'appui recruté localement, ont pour but de faciliter la communication des conseils du FMI aux autorités nationales et sont souvent établies en liaison avec un programme de réformes. Les représentants résidents — qui ont en général de bons rapports avec les décideurs nationaux — peuvent apporter un plus significatif à la qualité du travail de terrain du FMI. En particulier, ils participent à la formulation des conseils du FMI, suivent la progression de la situation — surtout de l'exécution des programmes appuyés par le FMI — et coordonnent

l'assistance technique. Ils peuvent aussi attirer l'attention du FMI et du pays d'accueil sur d'éventuels dérapages dans l'exécution de la politique économique, prêter sur place leur concours pour l'exécution des programmes et promouvoir activement l'image du FMI dans les pays membres. Depuis le lancement des initiatives renforcées en faveur des pays à faible revenu, les représentants résidents aident les pays à élaborer leur propre stratégie de lutte contre la pauvreté (chapitre 5) en prenant part au débat sur ces stratégies, dont le pays a l'initiative, et en présentant le point de vue du FMI. Ils en appuient par ailleurs le suivi et la mise en œuvre et facilitent le développement des institutions, en collaboration avec les diverses branches de l'État, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.

financiers et fournit des conseils techniques aux pays sur la façon de tirer parti des interactions avec les marchés, ainsi que sur la gestion de la dette extérieure.

L'*Institut du FMI* offre une formation aux fonctionnaires des pays membres (des pays en développement, en particulier) dans des domaines tels que la programmation et la politique financières, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les statistiques financières de l'État ou les finances publiques. Il anime en outre un programme actif de cours et de séminaires d'économie, de finances et d'économétrie à l'intention des économistes du FMI (chapitre 6).

Le *Département juridique* conseille la direction, le Conseil d'administration et les services du FMI sur les règles de droit applicables. Il prépare la majorité des décisions ou autres instruments juridiques dont le FMI a besoin pour exercer ses activités. Il agit en tant que conseil du FMI dans les litiges ou les cas d'arbitrage, apporte une assistance technique aux pays qui engagent une réforme législative, évalue la conformité des lois et règlements avec les normes et codes internationaux et répond aux demandes de renseignements des pays ou des organisations internationales sur le droit du FMI. Il établit des conclusions sur la compétence du FMI en matière de mesures et de restrictions de change.

Depuis le 1^{er} mai 2003, le *Département de la monnaie et des changes* s'appelle le *Département des systèmes monétaires et financiers* afin de tenir compte des compétences supplémentaires qui lui ont été conférées

dans des domaines comme le développement du programme d'évaluation du secteur financier et l'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Composé de quatre secteurs opérationnels (surveillance du système financier; contrôle des banques et résolution des crises; opérations monétaires et de change et infrastructures pertinentes; assistance technique), le nouveau département continue d'offrir aux pays membres et aux départements géographiques une assistance technique, opérationnelle ou analytique, y compris pour la mise au point et la diffusion de bonnes politiques et de pratiques optimales. Enfin, l'une de ses fonctions importantes est d'assurer la coordination nécessaire avec les banques centrales, les organes de tutelle et les autres organisations internationales.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* joue un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement, de la surveillance et de la politique générale du FMI. Il passe en revue les travaux portant sur l'économie des pays membres et les grands volets des activités du FMI, veillant à la cohérence des politiques dans l'ensemble de l'institution. Ces dernières années, il a animé les travaux du FMI visant le renforcement du système financier international, l'allègement et le recentrage de la conditionnalité, et le développement de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Aux côtés des départements géographiques, il participe aux missions et aide les pays membres qui bénéficient de l'appui du FMI à mobiliser d'autres ressources financières.

Le *Département des études* effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui sont du ressort du FMI. Il joue un rôle majeur dans la surveillance et la conception de la stratégie du FMI concernant le fonctionnement du système monétaire international et formule, en collaboration avec d'autres départements, les conseils dispensés aux pays membres. Il coordonne la rédaction, tous les semestres, des *Perspectives de l'économie mondiale*, ainsi que des analyses pour les débats relatifs à la surveillance au sein du G-7, du G-20 et de groupements régionaux tels que l'APEC (Forum de coopération économique Asie-Pacifique), ainsi que pour les séminaires du Conseil d'administration sur l'évolution de l'économie et des marchés mondiaux. Enfin, il entretient des contacts avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

Le *Département des statistiques* gère une base de données économiques et financières nationales, régionales et mondiales et contribue à la surveillance du FMI en examinant les données communiquées par les pays membres. C'est à lui qu'incombe l'élaboration des concepts statistiques relatifs à la balance des paiements, aux finances publiques et aux agrégats monétaires et finan-

ciers, ainsi que la rédaction de manuels méthodologiques. Par ses actions d'assistance technique et de formation, il aide les pays membres à se doter de systèmes statistiques. Il s'occupe aussi des publications statistiques du FMI. Enfin, il est responsable de la mise au point et du suivi des normes sur la diffusion des données par les pays membres.

Depuis le 1^{er} mai 2003, le *Département de la trésorerie* s'appelle le *Département financier*, dénomination qui correspond mieux à l'ensemble de ses compétences. Ce département continue de mobiliser, de gérer et de préserver les ressources financières du FMI, de façon à ce qu'elles soient utilisées conformément au mandat général de l'institution. En conséquence, il joue un rôle important dans les politiques financières du FMI et dans la conduite, la comptabilité et le contrôle de toutes les transactions financières. En outre, il préserve la position financière de l'organisation en déterminant si son assise financière est suffisante (quotes-parts) et en évaluant les objectifs de revenu net, les encaisses de précaution et les taux de commission et de rémunération. Il lui incombe aussi de placer les fonds qui doivent servir à appuyer l'aide aux pays à faible revenu et de procéder à l'évaluation des diligences des banques centrales des pays emprunteurs.

Information et liaison

Le *Département des relations extérieures* a pour fonction cruciale de faire connaître et apprécier par l'opinion publique le FMI et sa politique. Il s'emploie à rendre la politique du FMI compréhensible au moyen de nombreuses activités visant à promouvoir la transparence, la communication et le dialogue avec un vaste éventail de parties intéressées. Il rédige, produit et diffuse la plupart des publications et autres documents d'information, encourage les contacts avec la presse et d'autres groupes externes, tels que les organisations de la société civile et les parlementaires des pays membres et anime le site Internet du FMI (voir également le chapitre 7 et l'appendice V).

Les *bureaux* du FMI en Asie, en Europe et auprès des Nations Unies maintiennent un contact étroit avec les autres organisations internationales ou régionales (appendice IV). Le bureau auprès des Nations Unies participe activement au processus du financement du développement. Les bureaux en Europe ont été réorganisés en 2002 : un nouveau a été établi à Bruxelles, pour renforcer la coopération, la surveillance et les échanges d'information entre le FMI et l'Union européenne, et les ressources des bureaux de Paris, Genève et Bruxelles ont été fusionnées et rationalisées de manière à permettre des gains d'efficacité.

Services de soutien

Le *Département des ressources humaines* est chargé de veiller à ce que le FMI dispose d'un personnel ayant

les compétences, l'expérience et la diversité voulues pour répondre aux besoins de l'organisation, qui ne cessent d'évoluer, et de faire en sorte que les ressources humaines soient gérées, organisées et déployées de manière à maximiser leur productivité tout en modérant les coûts et en s'assurant que la charge de travail et le stress demeurent à un niveau acceptable. Le département définit les politiques et procédures qui aident le FMI à atteindre ses objectifs de travail, s'occupe de la rémunération, des avantages annexes, du recrutement et des plans de carrière du personnel, et contribue à l'efficacité globale de l'organisation en aidant les départements à réaliser leurs objectifs en matière de ressources humaines.

Le *Secrétariat* organise le travail des organes directeurs du FMI, en rend compte et assure leur secrétariat, ainsi que celui du Groupe des 24. Il aide en particulier la direction à préparer et à coordonner le programme de travail du Conseil d'administration et des autres organes officiels, notamment en arrêtant le calendrier de ces travaux et en veillant au bon déroulement des réunions du Conseil. Il organise aussi l'Assemblée annuelle, en collaboration avec la Banque mondiale.

Le *Département de la technologie et des services généraux* gère tous les services essentiels au fonctionnement du FMI et en assure la prestation. Il s'agit des services d'information (technologie de l'information, bibliothèque, multimédia, gestion documentaire, archivage et télécommunications), d'équipement (aménagement des locaux et gestion des installations) et linguistiques (traduction, interprétation et publications en langues autres que l'anglais), ainsi que d'une vaste gamme de services de sécurité et de continuité des opérations (sécurité au siège et sur le terrain et sécurité des systèmes informatiques). En 2003, le département a réaménagé son organigramme, au niveau notamment des technologies de l'information et des services administratifs, afin d'accroître l'efficacité de ses opérations.

Le FMI a aussi des *bureaux* chargés de l'audit interne, de l'évaluation des méthodes de travail, des questions budgétaires, de l'assistance technique et des placements de la caisse de retraite.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a pour fonction de produire des évaluations objectives et indépendantes sur des sujets qui se rapportent aux activités du FMI. Il fonctionne indépendamment de la direction et en complète autonomie par rapport au Conseil d'administration du FMI. Il contribue à développer la culture du savoir au sein de l'institution, à faire mieux connaître son travail et aide le Conseil d'administration dans sa tâche de gestion et de contrôle. (On trouvera davantage d'informations sur le programme de travail du BIE au chapitre 7.)

Budget administratif et budget d'équipement

Réformes budgétaires

Le FMI a lancé une réforme en profondeur de ses procédures budgétaires à la suite de l'examen externe opéré en 2001. L'objectif est de moderniser le processus budgétaire et de suivre, dans la mesure où peut le faire une institution financière internationale, le système de budget axé sur les produits que les grands pays industrialisés ont développé pour leur secteur public. Le FMI devrait ainsi pouvoir répondre avec souplesse aux demandes de ressources dont la nature ne cesse d'évoluer tout en maintenant celles-ci plus ou moins à leur niveau actuel.

Les réformes spécifiques entreprises au cours de l'exercice 2003 ont notamment été les suivantes : répartition centrale du budget, méthode que les départements doivent suivre pour leur planification budgétaire, chiffrage des ressources totales (avec maintien d'un plafond d'effectifs) et préparation par les départements de plans d'activité. Une structure révisée de budget de réalisation a été mise au point afin d'être utilisée à compter de l'exercice 2004. En outre, le Conseil d'administration reçoit désormais des informations sur les coûts des politiques et programmes qu'il doit examiner ou réexaminer. Conformément à la politique de transparence du FMI, le Conseil a en outre décidé de publier le budget de 2004¹.

Au cours du prochain exercice, il est prévu d'exécuter trois réformes qui permettront d'axer davantage le budget sur les produits : meilleure mesure du coût des produits, qui nécessitera de mieux comptabiliser le temps des fonctionnaires, renforcement des estimations à moyen terme et publication d'informations et de rapports supplémentaires sur les résultats.

Budgets et dépenses effectives de l'exercice 2003

Le *budget administratif* de l'exercice clos le 30 avril 2003 (exercice 2003) était de 794,3 millions de dollars, soit 746,4 millions de dollars, net des remboursements. Le *budget d'équipement* approuvé était de 215,0 millions de dollars pour les projets amorcés durant l'exercice, dont 43,2 millions de dollars pour l'aménagement des locaux, 42,5 millions pour les technologies de l'information et 129,3 millions pour le deuxième bâtiment du siège (ce qui porte le coût total de ce projet à 149,3 millions de dollars).

Les dépenses du *budget administratif* se sont chiffrées à 764,0 millions de dollars, soit 30,3 millions (3,8 %) de moins que prévu dans le budget initial. Cet écart est attribuable au moindre montant des dépenses de personnel (10,7 millions de dollars), de voyage (11,3 millions de dollars) et d'autres activités

¹Il est possible de consulter ce document à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/obp/budget/033103.htm>.

Tableau 9.1
Budgets administratifs, exercices 2001–04¹
 (Millions de dollars EU)

	Exercice clos le 30 avril 2001 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2002 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2003 : budget	Exercice clos le 30 avril 2003 : dépenses effectives	Exercice s'achevant le 30 avril 2004 : budget
Budget administratif					
I. Dépenses de personnel					
Salaires	292,1	320,7	343,2	337,1	359,7
Autres dépenses	154,0	161,0	195,9	191,3	206,1
Total partiel	446,1	481,7	539,0	528,4	565,8
II. Autres dépenses					
Voyages	91,3	94,4	91,1	79,9	100,6
Autres dépenses	138,1	145,3	164,2 ²	155,7	171,1
Total partiel	229,4	239,6	255,3	235,6	271,7³
Total du budget administratif (brut)	675,5	721,3	794,3	764,0	837,5
III. Remboursements	(37,5)	(44,6)	(47,9)	(44,1)	(52,0)
Total du budget administratif (net)	638,0	676,7	746,4	719,9	785,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

¹Budgets administratifs approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercices clos le 30 avril 2003 et l'exercice s'achevant le 30 avril 2004, comparés aux dépenses effectives pour les exercices clos le 30 avril 2001, le 30 avril 2002 et le 30 avril 2003.

²Y compris une réserve pour imprévus de 1 million de dollars.

³Y compris une réserve pour imprévus de 2 millions de dollars.

(8,4 millions de dollars, y compris des provisions pour imprévus non utilisées); une partie de l'écart tient à ce que, à compter de la mi-février, les voyages ont été suspendus à destination de certains pays du Moyen-Orient (pour des raisons de sécurité) et d'Asie (à cause de la pneumonie atypique). Les remboursements ayant été inférieurs de 3,8 millions de dollars aux prévisions, les dépenses administratives nettes ont été de 719,9 millions de dollars, soit quelque 26,5 millions (3,6 %) en deçà des estimations budgétaires.

On trouvera au tableau 9.1 des informations sur les dépenses effectives des budgets administratifs des exercices 2001 à 2003 et sur les dépenses budgétisées des exercices 2003 et 2004.

Budgets de l'exercice 2004

En avril 2003, le Conseil d'administration a approuvé pour l'exercice 2004 un *budget administratif* brut de 837,5 millions de dollars (785,5 millions, net des remboursements), soit une hausse de 5,4 % (5,2 % en termes nets) par rapport au budget de l'exercice précédent.

Pour ce qui est des intrants, le budget prévoit une augmentation de 5 % des dépenses de personnel, de 9,3 % des dépenses de voyage et de 4,2 % des autres dépenses. Il est tenu compte dans les dépenses de

voyage des coûts supplémentaires qu'engendrera la tenue de l'Assemblée annuelle de 2003 à Dubaï. Des réductions sensibles de coûts sont effectuées grâce à l'élimination d'activités peu prioritaires, à la réalisation de gains d'efficacité (du fait essentiellement de l'informatisation) et à la réorganisation de certains services de soutien.

Une profonde réaffectation des ressources est opérée, y compris un transfert des ressources en personnel ou autres des départements qui assurent des services intermédiaires ou de gestion à ceux qui exécutent les activités essentielles — élaboration des politiques, études et opérations concernant le système monétaire international; fixation de normes et communication d'informations normalisées; surveillance bilatérale et régionale; utilisation des ressources du FMI; renforcement des capacités. Le graphique 9.2 indique les parts qui, selon les projections, seront celles des activités essentielles financées par le budget administratif net. Bien que, pour l'exercice 2004, cette ventilation ne diffère guère de celle des exercices précédents, des incertitudes considérables demeurent (par exemple, le nombre de programmes appuyés par le FMI). Néanmoins, certains changements importants dans les principaux domaines d'activité sont envisagés. En particulier, davantage de ressources seront consacrées aux travaux sur la vulnérabilité, sur de nou-

velles orientations en matière de surveillance, sur le commerce international et sur le compte de capital. Les ressources affectées au renforcement des capacités bénéficieront normalement d'une augmentation de 23 %, selon les projections, des financements extérieurs en provenance des bailleurs de fonds.

Conformément à la version révisée des procédures d'élaboration du budget d'équipement, un «plan d'équipement» a été présenté au Conseil. Ce plan prévoit des dépenses totales de 115,1 millions de dollars au titre des nouveaux projets pour les trois prochains exercices, y compris 45,6 millions pour l'aménagement des locaux et 69,5 millions pour les technologies de l'information. Ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses relatives aux projets autorisés les exercices précédents, y compris la construction du deuxième bâtiment du siège.

L'enveloppe du *budget d'équipement* approuvée par le Conseil d'administration pour des projets commençant au cours de l'exercice est de 39,6 millions de dollars. Cela couvre le coût jusqu'à la fin de l'exercice 2006 des projets débutant en 2004 et inclut 13,2 millions pour l'aménagement des locaux et 26,4 millions pour les technologies de l'information.

Optique à moyen terme

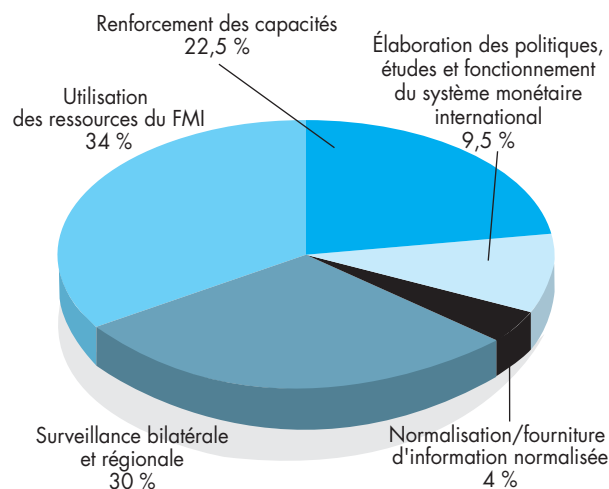
En vertu des nouvelles procédures budgétaires, le FMI préparera tous les ans, à compter du présent exercice, des estimations à moyen terme (pour les deux exercices à venir) du coût des politiques en vigueur. Les estimations publiées pour la seconde année, corrigées pour tenir compte des changements de politique et des variations des coûts, serviront de base au *budget administratif* annuel de l'exercice suivant. L'objectif à moyen terme de la direction étant de maintenir et non d'accroître la taille de l'institution, les estimations les plus récentes prévoient un accroissement des dépenses administratives nettes (hors contributions au régime de retraite du personnel) de 3,8 % pour l'exercice 2005 et de 4,3 % pour l'exercice 2006.

Ressources humaines

Le Directeur général nomme les fonctionnaires, qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI et doivent, aux termes des Statuts, faire montre d'une efficacité et d'une compétence technique du «plus haut niveau»; pour que la diversité des nationalités du personnel reflète celle des pays membres, il «doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible». Cette exigence de qualité a conduit le FMI à mettre en place une politique de déclaration financière qui s'applique à l'ensemble du personnel. Afin de favoriser la continuité et la mémoire institutionnelle dont bénéficient les pays membres, la politique d'emploi est conçue de façon à recruter et à conserver un corps de fonctionnaires internationaux souhaitant faire carrière, du moins en grande

Graphique 9.2
Répartition des ressources par domaine d'activité
(projections pour l'exercice 2004)

(En pourcentage du budget administratif net)



partie, au FMI. Cependant, le FMI a conscience qu'il est bon d'offrir des carrières courtes et de recruter des cadres en milieu de carrière afin de tenir compte de l'évolution du marché du travail et d'apporter du sang neuf à l'institution. Pour un certain nombre de fonctions et de qualifications ayant trait surtout à divers services ou à des spécialités très pointues en économie et en finance, le FMI a été amené par des considérations pratiques à opter pour des recrutements à court terme ou la sous-traitance.

Au 31 décembre 2002, le FMI employait 763 agents auxiliaires et 1.918 cadres (dont les deux tiers environ étaient des économistes). Il employait en outre 297 contractuels (experts d'assistance technique, consultants et autres employés à court terme) non pris en compte dans le plafond des effectifs titulaires. Sur les 184 pays membres du FMI, 141 étaient représentés dans ses rangs. (Se reporter au tableau 9.2 pour l'évolution de la ventilation par nationalité des cadres du FMI depuis 1980.)

Changements au niveau de la direction générale et des postes de direction

Directeur général adjoint. Le 7 mars 2003, Eduardo Aninat a annoncé qu'il quitterait en juin 2003 les fonctions qu'il occupait depuis décembre 1999. Lorsqu'il a informé le Conseil d'administration de cette décision, le Directeur général, M. Horst Köhler, a déclaré que M. Aninat «avait beaucoup contribué à l'action du FMI, par sa vaste expérience de l'élaboration des politiques, son sens inné des enjeux politiques et ses qualités de diplomate».

Tableau 9.2
**Ventilation des cadres du FMI par région
 et par nationalité¹**
 (Pourcentage)

Région ²	1980	1990	2002
Afrique	3,8	5,8	5,4
Asie	12,3	12,7	15,6
Japon	1,4	1,9	1,6
Autres pays	10,9	10,8	14,0
Europe	39,5	35,1	34,5
Allemagne	3,7	4,3	5,2
France	6,9	5,5	4,5
Italie	1,7	1,4	2,7
Royaume-Uni	8,2	8,0	5,4
Russie et autres pays issus de l'ex-URSS	2,2
Europe de l'Est et États baltes	1,9
Autres pays	19,0	15,9	12,6
Moyen-Orient	5,4	5,5	4,8
Hémisphère occidental	39,1	41,0	39,6
Canada	2,6	2,8	3,8
États-Unis	25,9	25,9	24,4
Autres pays	10,6	12,3	11,4
Total	100,0	100,0	100,0

¹Grades A9–B5.

²Les régions sont déterminées en fonction de la ventilation par pays retenue pour les départements géographiques du FMI. La région Europe regroupe les pays qui relèvent des Départements Europe I et Europe II. La région Moyen-Orient comprend les pays d'Afrique du Nord.

Conseiller économique et Directeur du Département des études. Le 29 avril 2003, Kenneth S. Rogoff, sommité de l'économie internationale, qui a succédé à Michael Mussa le 2 août 2001, a annoncé qu'il quitterait le FMI après l'Assemblée annuelle, à l'expiration de sa période de mise en disponibilité, pour reprendre sa chaire d'enseignement à l'université Harvard.

Le Directeur général a annoncé que MM. Aninat et Rogoff seraient remplacés, respectivement, par Agustín Carstens, Vice-Ministre des finances du Mexique, et Raghuram Rajan, de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.

Recrutement et rétention du personnel

En 2002, 216 fonctionnaires ont été recrutés (110 économistes, 54 cadres de divers niveaux dans les filières spécialisées et 52 agents auxiliaires). Ce chiffre représente une diminution de 15 personnes par rapport aux 231 recrutements externes de 2001 — et de 108 par rapport à un total de 324 fonctionnaires si l'on tient compte des 93 titularisations pour cette année-là. Parmi ces recrues, 55 étaient des économistes en milieu de carrière et

50 sont entrées au FMI dans le cadre du Programme-Économistes (programme d'une durée de deux ans, qui a pour but de familiariser des économistes en début de carrière avec les travaux de l'organisation en les plaçant pendant deux périodes de douze mois dans deux départements différents, et en leur proposant un engagement à titre permanent s'ils donnent satisfaction).

En 2002, 168 fonctionnaires ont quitté le FMI. Le taux de départ des cadres a été de 6,0 % (115 personnes), soit une hausse de 5,5 % (101 personnes) par rapport à 2001 et de 5,1 % (88 personnes) par rapport à 2000.

Grille des traitements

Pour recruter et retenir le personnel dont il a besoin, le FMI a établi un système de rémunération et d'avantages annexes qui vise à être compétitif, à récompenser les fonctionnaires performants et à tenir compte des besoins particuliers d'un personnel multinational et en majorité expatrié. La grille des traitements du FMI est réexaminée tous les ans et ajustée, le cas échéant, sur la base d'une comparaison des rémunérations versées par certains établissements privés financiers ou industriels et organismes publics représentatifs des États-Unis, de France et d'Allemagne. Après analyse des rémunérations de référence, la grille des traitements a été relevée de 4,0 % pour l'exercice 2003, et le Conseil d'administration a approuvé une hausse de 4,0 % également pour l'exercice 2004 (tableau 9.3).

Rémunération des directeurs généraux

Pour prendre convenablement en compte les responsabilités de chacun des directeurs généraux et la relation entre la grille des traitements du personnel et celle de l'équipe de direction, le barème des traitements des directeurs généraux sera le suivant, à compter du 1^{er} juillet 2002 :

Directeur général	336.080 \$ ²
Premier Directeur général adjoint	290.780 \$
Directeurs généraux adjoints	276.930 \$

Ce barème fait l'objet de réexamens périodiques sur le fond par le Conseil d'administration et de révisions annuelles. Il est autonome et sans lien avec la grille des traitements des autres organisations internationales.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Sur recommandation du comité du Conseil des gouverneurs sur la rémunération des administrateurs, les gouverneurs ont approuvé, avec effet au 1^{er} juillet 2002, une augmentation de 3,8 % de la rémunération des administrateurs et de leurs suppléants. La rémunéra-

²Le Directeur général reçoit en outre une indemnité de 60.140 dollars pour couvrir ses frais de représentation.

Tableau 9.3
Grille des traitements au FMI
(Dollars EU, au 1^{er} mai 2003)

Grade	Minimum de la tranche	Maximum de la tranche	Titres illustratifs
A1	23.100	34.680	Sans objet (les activités à ce grade ont été externalisées)
A2	25.890	38.810	Chauffeur
A3	28.960	43.460	Assistant aux écritures
A4	32.450	48.710	Assistant de secrétariat (débutant)
A5	36.390	54.570	Assistant de secrétariat (expérimenté)
A6	40.660	61.080	Assistant de secrétariat principal, autres assistants (de rédaction, des systèmes informatiques, des ressources humaines, etc.)
A7	45.610	68.430	Assistant de recherche, assistant d'administration
A8	51.080	76.660	Assistant principal d'administration (comptabilité, ressources humaines)
A9	54.320	81.540	Libraire, traducteur, agent de recherche, agent du service des ressources humaines
A10	62.490	93.750	Comptable, agent de recherche, agent d'administration
A11	71.770	107.690	Économiste (débutant, niveau doctorat), avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A12	80.360	120.580	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A13	90.040	135.040	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A14	100.830	151.270	Chef de division adjoint, économiste principal
A15/B1	113.940	170.960	Chef de division, chef de division adjoint
B2	131.360	190.600	Chef de division, conseiller
B3	156.100	203.120	Sous-directeur de département, conseiller
B4	181.910	227.390	Directeur adjoint de département, conseiller principal
B5	214.210	257.150	Directeur de département

Note : La grille des traitements ci-dessus vise à être compétitive, de manière à permettre au FMI de recruter du personnel hautement qualifié dans tous les pays membres. Elle est réexaminée tous les ans par le Conseil d'administration. Les rémunérations sont maintenues à un niveau comparable à celles qu'offrent pour des grades et postes équivalents des sociétés financières et industrielles et des organismes publics représentatifs, principalement aux États-Unis. Comme les fonctionnaires non américains sont habituellement exemptés de l'impôt sur le revenu sur leur rémunération, celle-ci s'entend net d'impôts, ce qui équivaut généralement aux salaires nets après impôts des employés des secteurs privé et public d'après lesquels la grille des salaires du FMI est établie.

tion des administrateurs est de 182.590 dollars³. Celle des suppléants est de 157.940 dollars⁴.

Diversité

Le FMI estime que la diversité du personnel constitue un atout majeur pour accroître son efficacité en tant qu'institution internationale. De nets progrès ont été réalisés sur le plan du recrutement et des promotions pour plusieurs groupes sous-représentés, mais il y a encore beaucoup à faire pour arriver à une représentation régionale équilibrée. Désormais, les femmes et les fonctionnaires originaires des pays en développement oc-

cupent, respectivement, 15 % et 31 % des postes de direction. Des progrès sont encore possibles sur ces deux plans. La Conseillère principale chargée de la diversité, qui rend compte directement au Directeur général, a affiné les indicateurs permettant d'assurer une meilleure répartition, par nationalité et par sexe, du personnel dans l'organisation (tableaux 9.2, 9.4 et 9.5) et de mieux gérer la diversité. Conformément à la stratégie du FMI en la matière, le Département des ressources humaines s'est attaché, au cours de l'année civile 2002, à intégrer la diversité dans sa politique et ses pratiques de gestion des ressources humaines (normes de gestion et code de bonne conduite pour les missions, et programme de renforcement des capacités de gestion) et a mis en place de nouveaux programmes et politiques pour répondre aux besoins découlant de la diversité du personnel de l'institution.

La Conseillère principale travaille en étroite collaboration avec le Département des ressources humaines et les autres départements pour examiner les besoins et les

³Le comité chargé de l'examen des rémunérations pour l'exercice 2002 a pris en considération la variation en pourcentage de la rémunération des plus hauts fonctionnaires du ministère des finances et de la banque centrale d'un échantillon représentatif de pays, ainsi que l'évolution de l'indice des prix à la consommation de ces pays.

⁴Ces chiffres ne s'appliquent pas à l'administrateur pour les États-Unis, ni à son suppléant, dont le Congrès plafonne les salaires.

Tableau 9.4
Ventilation du personnel par sexe

Personnel	1980		1990		2002 ¹	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ensemble du personnel						
Total	1.444	100,0	1.774	100,0	2.681	100,0
Femmes	676	46,8	827	46,6	1.243	46,4
Hommes	768	53,2	947	53,4	1.438	53,6
Personnel auxiliaire²						
Total	613	100,0	642	100,0	763	100,0
Femmes	492	80,3	540	84,1	645	84,5
Hommes	121	19,7	102	15,9	118	15,5
Cadres d'exécution³						
Total	646	100,0	897	100,0	1.562	100,0
Femmes	173	26,8	274	30,5	544	34,8
Hommes	473	73,2	623	69,5	1.018	65,2
<i>Économistes</i>						
Total	362	100,0	529	100,0	967	100,0
Femmes	42	11,6	70	13,2	222	23,0
Hommes	320	88,4	459	86,8	745	77,0
<i>Non-économistes</i>						
Total	284	100,0	368	100,0	595	100,0
Femmes	131	46,1	204	55,4	322	54,1
Hommes	153	53,9	164	44,6	273	45,9
Cadres de direction⁴						
Total	185	100,0	235	100,0	356	100,0
Femmes	11	5,9	13	5,5	54	15,2
Hommes	174	94,1	222	94,5	302	84,8
<i>Économistes</i>						
Total	99	100,0	184	100,0	287	100,0
Femmes	4	4,0	9	4,9	34	11,8
Hommes	95	96,0	175	95,1	253	88,2
<i>Non-économistes</i>						
Total	86	100,0	51	100,0	69	100,0
Femmes	7	8,1	4	7,8	20	29,0
Hommes	79	91,9	47	92,2	49	71,0

¹Personnel en service actif seulement.

²Grades A1–A8.

³Grades A9–A15.

⁴Grades B1–B5.

moyens de promouvoir la diversité et appliquer les plans de diversité, qui sont établis chaque année et font l'objet d'un suivi depuis 1996. Durant l'exercice 2002, les départements ont incorporé ces plans dans des plans globaux de ressources humaines, qui inscrivent les efforts de promotion de la diversité au FMI dans un cadre plus efficace et plus systématique. Les actions en matière de diversité comportent en général des initiatives dans les domaines du recrutement et de la gestion des carrières, ainsi que des programmes d'orientation et de mentorat pour les nouveaux fonctionnaires et des mesures pour tirer un meilleur parti des évaluations fondées sur la compétence et donner davantage de transparence et de

convivialité aux politiques, procédures et statistiques de ressources humaines. Le FMI a pris durant l'année deux mesures importantes : un programme-pilote de mentorat à l'intention des personnes recrutées en milieu de carrière et un programme d'installation pour les employés et leur famille.

D'après les informations qu'ils ont fournies à la Conseillère principale, les départements se sont employés à améliorer la sensibilisation aux questions de diversité, ont utilisé des approches plus systématiques et structurées pour la promouvoir et ont montré de l'intérêt pour les pratiques de gestion du personnel en général. Des efforts concertés sont nécessaires afin de

réaliser une diversité satisfaisante du personnel dans une institution qui souhaite qu'on y fasse carrière. L'évolution de la situation est suivie attentivement et les problèmes sont signalés de manière très transparente, notamment dans le *Rapport annuel sur la diversité*, qui est affiché sur le site Internet du FMI.

Nouveau bâtiment du siège

La construction du nouvel édifice sur un terrain adjacent au bâtiment du siège actuel est bien engagée. En septembre 2002, la modification de l'occupation des sols approuvée par le District of Columbia est devenue définitive. En octobre 2002, la démolition du bâtiment occupant le site a été achevée et la construction du nouvel immeuble a commencé. Une fois ce projet réalisé, le FMI pourra regrouper tout son personnel dans l'ensemble des bâtiments du siège, ce qui lui permettra de réduire ses coûts globaux, car il n'aura plus besoin de louer des locaux extérieurs. L'achèvement des travaux est prévu pour 2006.

Tableau 9.5

Ventilation du personnel par pays en développement et industrialisés

Personnel	1990		2002 ¹	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ensemble du personnel				
Total	1.774	100,0	2.681	100,0
Pays en développement	731	41,2	1.167	43,5
Pays industrialisés	1.043	58,8	1.514	56,5
Personnel auxiliaire²				
Total	642	100,0	763	100,0
Pays en développement	328	51,1	426	55,8
Pays industrialisés	314	48,9	337	44,2
Cadres d'exécution³				
Total	897	100,0	1.562	100,0
Pays en développement	343	38,2	631	40,4
Pays industrialisés	554	61,8	931	59,6
<i>Économistes</i>				
Total	529	100,0	967	100,0
Pays en développement	220	41,6	408	42,2
Pays industrialisés	309	58,4	559	57,8
<i>Non-économistes</i>				
Total	368	100,0	595	100,0
Pays en développement	123	33,4	223	37,5
Pays industrialisés	245	66,6	372	62,5
Cadres de direction⁴				
Total	235	100,0	356	100,0
Pays en développement	60	25,5	110	30,9
Pays industrialisés	175	74,5	246	69,1
<i>Économistes</i>				
Total	184	100,0	287	100,0
Pays en développement	54	29,3	95	33,1
Pays industrialisés	130	70,7	192	66,9
<i>Non-économistes</i>				
Total	51	100,0	69	100,0
Pays en développement	6	11,8	15	21,7
Pays industrialisés	45	88,2	54	78,3

¹Personnel en service actif seulement.

²Grades A1–A8.

³Grades A9–A15.

⁴Grades B1–B5.